

INSTITUT EUROPÉEN
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Penser l'Europe

Quarante ans d'études européennes à Genève

1963-2003

Sous la direction de Stella Gervas et Silvio Guindani



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

INSTITUT EUROPÉEN DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENSER L'EUROPE

Quarante ans d'études européennes à Genève

Sous la direction de Stella Gervas et Silvio Guindani

SOMMAIRE

PRÉFACE

<i>Philippe Brailard</i>	5
--------------------------------	---

INTRODUCTION

Institut européen de Genève : quarante ans de prospective <i>Stella Ghervas et Silvio Guindani</i>	9
---	---

PREMIÈRE PARTIE TÉMOIGNAGES ET RÉFLEXIONS

L'héritage de Denis de Rougemont

La création de l'IUEE vue quarante ans après <i>Henri Schwamm</i>	23
--	----

L'identité européenne : un regard rétrospectif ? <i>André Reszler</i>	29
--	----

La fin de l'Institut universitaire d'études européennes <i>Franz Blankart</i>	33
--	----

Que reste-t-il de Denis de Rougemont ? <i>François Saint-Ouen</i>	36
--	----

Régions, fédéralisme et sociétés

Nouvelles dimensions économiques dans le processus d'intégration européenne : fédéralisme et renouveau de la démocratie <i>Orio Giarini</i>	43
---	----

Y a-t-il une société européenne ? Pour une vision critique de la construction européenne <i>Maximos Aligisakis</i>	49
--	----

De l'Europe des régions aux Régions d'Europe <i>Christophe Devouassoux</i>	57
---	----

Go east... <i>Nicolas Levrat</i>	64
---	----

La Suisse et l'Union Européenne

Structure et recherches universitaires de l'Institut européen dans le contexte de l'évolution des relations entre la Suisse et l'UE

René Schwok 69

Pourquoi la Suisse persiste-t-elle dans son euroscepticisme ?

Victoria Curzon Price 73

La Suisse : un cas *spécial* dans l'étude de la dimension extérieure de l'Union européenne ?

Christophe Bonte 81

Genève dans l'Europe

Genève, lieu de mémoire d'une Europe rêvée et de l'Europe des réalités

Antoine Fleury 89

L'Union paneuropéenne : la traversée du siècle d'un fonds d'archives

Lubor Jilek 97

SECONDE PARTIE

ÉTUDES ET ANALYSES

L'Europe sous la loupe des étudiants

Stella Gervas et Silvio Guindani 111

Cultures et sociétés 113

Economie, politique et sociétés 117

Institutions, droit et sociétés 128

Présentation des auteurs 135

PRÉFACE

En créant, avec et autour de Denis de Rougemont, l'Institut universitaire d'études européennes, Jacques Freymond, alors charismatique directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, avait compris, il y a quarante ans, à quel point l'étude de l'Europe était porteuse d'avenir.

Premier institut européen en Suisse, l'Institut universitaire d'études européennes de Genève était aussi l'un des précurseurs en Europe. Ce n'est en effet qu'en cette même année 1963 que l'Université Libre de Bruxelles, située au cœur même de l'espace communautaire, créa son propre Institut d'études européennes, devenu aujourd'hui l'un des partenaires privilégiés de l'Institut genevois.

Sous l'impulsion de Denis de Rougemont, l'Institut universitaire d'études européennes marqua dès le début sa différence en accordant une place de choix à la culture et en refusant ainsi d'enfermer l'étude de l'Europe dans les seules dimensions économique, politique et juridique. En outre, Denis de Rougemont engagea fortement l'Institut dans l'étude du phénomène régional, car il était animé par la militante conviction que c'était par et dans la vie de ses régions que l'Europe pouvait le mieux être appréhendée, vécue et construite.

Cette approche riche et particulière de l'Europe est au cœur d'un héritage auquel l'actuel Institut européen de l'Université de Genève reste très attaché, ce qui témoigne de l'indiscutable continuité intellectuelle des études européennes à Genève, en dépit des changements institutionnels intervenus dans la douleur au début des années quatre-vingt-dix.

Créé en 1963 avec le statut d'une fondation, bénéficiant d'une convention avec l'Université de Genève, l'Institut universitaire d'études européennes a été intégré en 1991 au sein de l'Alma mater genevoise. Devenu l'Institut européen de l'Université de Genève, il a aujourd'hui un statut de centre interfacultaire, directement rattaché au Rectorat. En tant que subdivision de l'Université, il gère ses propres programmes et délivre des diplômes au

nom de cette dernière. Ainsi, par cette intégration à l'Université, qui pourrait de prime abord sembler avoir porté atteinte à son autonomie, l'Institut européen a paradoxalement gagné en indépendance, en légitimité et en pouvoir d'action et il a renforcé son identité.

Cette identité de l'Institut ne s'affirme toutefois pas contre les Facultés, mais bien au contraire dans une logique qui est celle d'un espace de rencontre et de coopération entre ces dernières. Etant un lieu privilégié où les Facultés des lettres, de droit et des sciences économiques et sociales peuvent se rencontrer pour développer en commun des activités qu'elles ne pourraient conduire isolément, l'Institut bénéficie d'un exceptionnel réservoir de compétences.

L'Institut a cherché à tirer le meilleur parti des avantages comparatifs de la Suisse et en particulier de Genève. C'est la dimension extérieure de l'intégration européenne qui peut le mieux être étudiée dans un pays qui, tout en étant au cœur de l'Europe, n'est pas membre de l'Union européenne et dans une ville ouverte sur l'Europe et le monde par sa tradition culturelle et ses nombreuses activités internationales.

Toutefois la plus grande richesse de l'Institut européen réside dans ses étudiants, dont plus de quatre-vingts pour cent proviennent de l'étranger et dont le nombre va croissant depuis quelques années. Ils représentent une exceptionnelle diversité d'intérêts intellectuels, de traditions et de cultures, à l'image d'une Europe dont l'unité ne peut être fondée que sur la reconnaissance de la diversité.

Au cours de ces dernières années, notre institut a connu d'heureux développements, comme en témoignent la mise sur pied d'une Ecole doctorale en études européennes et la création en 2002 d'un Centre européen au château de Coppet.

En raison de sa riche histoire, ainsi que du renom des personnalités qu'il a accueillies, le château de Coppet jouit d'une réputation internationale. Au tournant de 1800, Coppet a été l'un des lieux où se pensa l'Europe dans toutes ses dimensions, en attirant, autour de Germaine de Staël, de Benjamin Constant, de Jean-Charles-Léonard de Sismondi et d'August Wilhelm Schlegel, les plus grands esprits de l'époque. Ses hôtes ont été des

acteurs de premier plan dans le processus d'émergence d'une conscience européenne.

En y créant un Centre européen, qui accueille un observatoire de l'Europe ainsi qu'un centre d'archives européennes, anime des réseaux suisses et européens et organise de nombreux colloques, ateliers et conférences, l'Institut européen de l'Université de Genève s'est doté d'un instrument qui contribue à son rayonnement international et lui permet de participer pleinement à une passionnante aventure, car penser l'Europe c'est aussi la faire.

Philippe Braillard
Directeur de l'Institut européen

INTRODUCTION

Institut européen de Genève : quarante ans de prospective

Stella Gervas et Silvio Guindani

«L'Europe n'est pas seulement le Musée du Monde, elle doit en rester le Laboratoire, tant pour les sciences (économie incluse) que pour les idées politiques, sociales, morales et philosophiques».

(Denis de Rougemont)

Quarante ans se sont écoulés depuis la création du premier - et longtemps unique - institut d'études européennes de Suisse. Cet anniversaire, celui de l'âge mûr, nous offre l'occasion de faire une rétrospective sur une institution liée de près aux évolutions du projet européen. Denis de Rougemont, qui avait l'habitude de combiner la rétrospective et la prospective, aurait sans doute aimé cette idée de lier le passé et l'avenir. N'avait-il pas pour habitude de dire que l'unité de l'Europe doit être bâtie à la fois sur des fondements historiques et culturels, et partir des réalités concrètes d'aujourd'hui pour se projeter vers ses buts ultimes, ses fins lointaines¹? En posant par ailleurs l'aphorisme qu'«étudier l'Europe, c'est la faire», l'auteur de *L'Avenir est notre affaire* a non seulement défini la construction de l'Europe comme un véritable acte de pensée: il a légitimé par avance la création d'un Institut postulant la continuité entre les idées et les activités humaines, la réflexion présente et l'action future. Cette double continuité justifie d'ailleurs notre prétention à être un – modeste – laboratoire de l'Europe.

1 Voir Mary Jo Deering, « Denis de Rougemont. Réflexion sur la rétrospective et la prospective », in *Denis de Rougemont. De Neuchâtel à l'Europe (Nouvelle Revue neuchâteloise)*, 1995, n° 47, pp. 81-83.

A défaut d'élucider tous les mystères de ce laboratoire, dont l'alchimie conservera toujours, même pour nous, une part d'inconnu, cette rétrospective rassemble des témoignages de collaborateurs, anciens et nouveaux, sur quarante années d'analyses du phénomène européen, avec ses évolutions et ses avatars tant intellectuels qu'humains. Elle figure le microcosme d'un immense projet européen, qui évolue lui-même à mesure qu'il se concrétise.

Genèse

Au début des années soixante, l'activité analytique et militante de Denis de Rougemont s'exerçait principalement à travers le Centre européen de la culture, établi en 1950 comme un foyer d'échanges intellectuels et de diffusion des idées fédéralistes sur le Vieux Continent. A son retour des Etats-Unis en 1948, le jeune écrivain avait participé au premier Congrès de l'Europe à La Haye, qui rassemblait, sous la présidence de Winston Churchill, des figures du Mouvement européen comme Robert Schumann. Par son fameux « Rapport culturel » et surtout son *Message aux Européens*, rapport lu lors de la séance de clôture, Denis de Rougemont s'inscrivait comme l'un des artisans du projet de fédération européenne. Peu après, il ouvrit à Genève un « Bureau d'études », primitivement chargé d'organiser la Conférence européenne de la culture qui se tint à Lausanne en 1949. Ce Bureau fut à l'origine du Centre européen de la culture, établi l'année suivante comme un laboratoire d'idées et de projets concrets liés à la perspective d'une fédéralisation de l'Europe.

Vers la fin des années 1950, l'absence de dimension académique du Centre européen de la culture commença à être ressentie comme une lacune. Souhaitant ancrer l'œuvre de Denis de Rougemont dans l'enseignement et la recherche, le professeur Jacques Freymond, par ailleurs fondateur et directeur de l'Institut de hautes études internationales, entreprit, à partir de décembre 1961, un effort de persuasion systématique dans les milieux politiques et universitaires locaux. Dans son « Journal », toujours inédit mais heureusement conservé au Centre d'archives européennes à Coppet, Denis de Rougemont apporte un témoignage de première main en date du 22 décembre 1961 :

« Réunion avec A[lfred] Borel et J[acques] Freymond. JF expose en détail le plan qu'il avait décrit à D[enis] d[e] R[ougemont] au cours d'un

déjeuner le 15 décembre: Centre d'enseignement universitaire sur l'Europe au CEC, avec l'appui financier du Canton, l'accord de l'Université (validité des certificats) et sous la responsabilité de l'Institut [de HEI]. AB se charge des premières démarches auprès de l'Université et du Conseil d'Etat. En cas de succès, il se tournera vers l'Institut [de HEI] pour obtenir son accord, et l'Institut négociera avec le CEC»².

Quelques mois plus tard, nous trouvons une nouvelle indication concernant les démarches liées à la création de l'Institut, rédigée par Rougemont le jour même de sa première conférence à l'aula de l'Université:

«M. A. Borel a vu le conseiller d'Etat [André] Chavanne au sujet du plan Freymond. Ch[avanne] trouve le budget trop modeste, et présente deux objections: primo, DdR serait un "anticommuniste systématique"; secundo, l'Institut serait un bastion du libéralisme économique»³.

Commentaire de Rougemont, désireux de dissiper toute prévention d'ordre politique: «Demander au Dr. [Hans] Oprecht de répondre à Ch[avanne] sur le premier point».

Dans le contexte prévalant de guerre froide, un tel projet, quoique universitaire dans son essence, n'était donc pas perçu comme politiquement neutre (preuve de la validité de l'adage de Rougemont liant réflexion et action) et il fallut beaucoup de persévérance aux promoteurs de l'Institut, et en particulier à Jacques Freymond et à Rougemont lui-même, avant de voir leur projet aboutir. Témoignage de ce dernier, en date du 20 septembre 1962:

«Entrevue avec le *Recteur Graven*. Il a étudié le dossier, mais attendait une initiative du CEC au Département de l'Instruction publique. Il partage les craintes de M. Chavanne: pour créer un institut indépendant, il faudrait obtenir l'accord du Sénat de l'Université, qui ne se réunira qu'en décembre. D'autre part, une intégration complète de nos cours dans

2 «Journal de Denis de Rougemont» (1949-1975): Fonds du CEC (AA8), Centre d'archives européennes, Coppet. Signalons ici que le texte du «Journal» a été dactylographié au fur et à mesure des événements par la secrétaire de Rougemont.

3 «Journal de Denis de Rougemont», le 3 mai 1962.

L'Institut des hautes études n'est pas souhaitée par ce dernier, et demanderait la convocation de son Conseil de Fondation, d'où complications et retards [...]»⁴.

Néanmoins, une rencontre décisive entre les principaux instigateurs du projet (Freymond et Rougemont), Alfred Borel (président du Centre européen de la culture), Jean Graven (recteur de l'Université) et André Chavanne (conseiller d'Etat à l'instruction publique) aura lieu quatre jours plus tard. La teneur des arguments avancés par les avocats de l'Institut nous est révélée par une lettre d'Alfred Borel à Emile Dupont, président du Conseil d'Etat, en date du 1er octobre 1962:

«La Suisse vient d'adhérer au Conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe; elle montre par là toute l'importance qu'elle attache aux aspects culturels de la construction européenne. Elle se doit donc aussi de soutenir les efforts privés qui ont été faits sur ce plan en Suisse même, depuis de nombreuses années, par une institution telle que le Centre Européen de la Culture. Celui-ci, qui depuis 1950 contribue à l'union de l'Europe en ralliant les forces vives de la culture dans nos peuples, croit pouvoir compter sur une aide accrue des autorités fédérales et cantonales, au moment où il tient à élargir le cadre de son activité en y englobant l'enseignement des problèmes européens»⁵.

Dans la même perspective, le Centre européen de la culture avait réuni à Genève, dès juillet 1958, un Groupe d'études pour la création d'une Université européenne⁶. A l'issue de ces travaux, le projet d'une super-université de type classique, allant du baccalauréat à la licence, avait été abandonné au profit d'un «Centre européen d'enseignement post-universitaire» à créer auprès des différentes universités du Continent. Le courant d'idées qui s'était manifesté d'une manière si spectaculaire au Congrès de La Haye et donna bientôt naissance aux institutions européennes, devait

4 *Ibid.*, le 20 septembre 1962.

5 Lettre citée par Denis de Rougemont dans «Historique et mission de l'Institut Universitaire d'Etudes Européennes» [novembre 1975]: Archives de l'Université de Genève (ci-après AUG), fonds «Institut européen», n° 1991/3/122, ff. 1-2.

6 Un numéro du *Bulletin du CEC* fut consacré à ce thème: *Université européenne?*, n°3, 1958.

susciter en effet une floraison d'initiatives privées, visant toutes à propager et appuyer le mouvement d'Union européenne dans le domaine culturel. Il en est résulté beaucoup de créations éphémères, mais aussi un nombre important d'instituts spécialisés dans l'étude des questions européennes qui ont duré et qui ne cessent de se développer.

Depuis 1950 en effet, les instituts d'études européennes se multipliaient un peu partout sur le continent. Une première vague, celle des «instituts de promotion», est issue du Congrès de La Haye en 1948. Une seconde, celle des instituts d'analyse spécialisés, a suivi la création de la Communauté économique européenne en 1958, avec pour objectif principal l'étude systématique du processus d'intégration. Ce contexte explique que, malgré les difficultés administratives évoquées dans le «Journal» de Rougemont, la nécessité de créer à Genève, ville qui attirait chaque année un grand nombre d'étudiants étrangers, un institut d'enseignement spécialisé des problèmes européens, fut pleinement reconnue par l'Université, par son Institut de hautes études internationales et par les autorités politiques, en l'occurrence par André Chavanne. La réunion du 24 septembre 1962, évoquée ci-dessus, fit apparaître que la formule convenable consisterait pour le Conseil d'Etat à charger le directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales d'organiser, avec l'approbation de l'Université et d'entente et en collaboration avec le Centre européen de la culture, un enseignement de niveau universitaire portant spécifiquement sur l'Europe. Dans un Rapport complémentaire de la même époque, on pouvait lire, sous la plume de Rougemont :

«Pourquoi en liaison avec le Centre Européen de la Culture? Le Centre Européen de la Culture est une des rares institutions qui ne soient liées à aucun groupe d'Etats et qui aient réussi à maintenir une autonomie absolue. Il est donc en mesure d'influencer la pensée politique européenne dans un sens conforme à l'idéal fédéraliste suisse "d'union dans la diversité"»⁷.

Désormais, les choses furent rondement menées. Le statut de l'Institut et son règlement furent discutés le 24 janvier 1963 par une Commission exécutive réunissant, sous la présidence d'André Chavanne, le Secrétaire

7 Denis de Rougemont, «Historique et mission de l'Institut Universitaire d'Etudes Européennes»: AUG, fonds «Institut européen», n° 1991/3/122, f. 2.

général du Département de l'Instruction Publique (René Jotterand), le Recteur de l'Université (Jean Graven), le Directeur de l'IUHEI (Jacques Freymond), le Directeur du CEC (Denis de Rougemont) et le Président du CEC (Alfred Borel, par ailleurs Conseiller national)⁸. Le budget du nouvel Institut est adopté dans la foulée par le Grand Conseil, qui nomme les trois nouveaux enseignants le 15 février 1963: Denis de Rougemont (histoire des idées et le fédéralisme), Henri Schwamm (sciences économiques) et Dusan Sidjanski (sciences politiques). Rougemont est par ailleurs directeur administratif et Jacques Freymond directeur scientifique. L'inauguration de l'Institut aura lieu le 29 avril 1963, date officielle des premiers cours et séminaires.

Se voulant un Centre interdisciplinaire d'analyse de l'Europe en devenir, l'Institut d'études européennes devint en 1967 Institut *universitaire* d'études européennes (IUEE)⁹. En 1992, après quelques modifications statutaires, il a pris son nom actuel d'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG).

Rétrospective

L'Institut européen de Genève est né pour tâcher de répondre à certaines exigences d'une situation qui était celle de l'Europe de début des années 1960, c'est-à-dire d'une Europe des nations qui avait été mise en question dans son existence matérielle et morale, et qui ne pouvait se sauver qu'en surmontant ses divisions par un projet transnational refondant son histoire sur des bases plus pacifiques et plus sûres. Comme en témoigne son premier «Règlement» de 1963, l'Institut se donnait lui-même pour but de «poursuivre des recherches et dispenser un enseignement sur les problèmes intéressant l'ensemble de l'Europe d'aujourd'hui, ces problèmes étant considérés dans

8 «Institut d'Etudes Européennes. Rapport Administratif sur l'année civile 1963»: AUG, fonds «Institut européen», n° 1994/3/46, f.1.

9 «Arrêté du Conseil d'Etat du 12 septembre 1967»: AUG, fonds «Institut européen», n° 1994/3/55, f.1. Voir également le «Projet de statuts amendés» de l'Institut d'études européennes, daté du 21 mars 1966 et accompagné d'une lettre de Rougemont adressée au recteur de l'Université C. Terrier sur le rattachement de l'Institut à l'Université: Archives du Secrétariat général du DIP, fonds «Extra-départemental 9».

un esprit de synthèse à partir d'analyses détaillées de leurs aspects culturels, historiques, politiques, juridiques, économiques et sociaux»¹⁰. On notera la prééminence chronologique des analyses culturelles et historiques, héritage direct du Centre européen de la culture et peut-être aussi reflet d'une certaine époque.

L'originalité de la création genevoise, qui faisait toute la différence avec d'autres instituts européens, consistait notamment dans la pluridisciplinarité et dans la prééminence accordée à des thèmes chers à Denis de Rougemont : la culture européenne, le fédéralisme, l'Europe des régions. Comme le Centre européen de la culture, créé 13 années plus tôt, l'Institut européen était censé « donner une voix à la conscience européenne » et apporter cette voix dans l'enseignement supérieur et la recherche. Denis de Rougemont a résumé lui-même la philosophie de recherche de l'Institut, dans un passage qui mérite d'être cité intégralement :

« Partant de l'idée que l'Europe s'est définie au cours des siècles non point comme un fait géographique, mais comme unité de culture, il apparaît indispensable de s'interroger avant tout sur les rapports entre union politique à édifier et unité culturelle existante. Et de poser le problème de l'identité et de la structure des groupes sociaux, nationaux, régionaux, locaux, c'est-à-dire des formes spécifiquement européennes de communauté humaine, de la Cité grecque à l'Empire, et de l'Etat-Nation aux Régions. Il y aura lieu d'étudier alors les multiples liens qui s'établissent entre communautés humaines, leurs modèles d'organisation, et particulièrement le modèle fédéraliste, qui vise à garantir la plus grande autonomie des personnes et des groupes par le moyen d'un ensemble efficace de solidarités instituées. Le problème des relations de pouvoir entre groupes sociaux conduira tout naturellement à l'étude de l'interdépendance politique et des mécanismes de coopération économique au niveau de la construction européenne. Enfin le phénomène régional, tel qu'il se manifeste actuellement en Europe, concrétisera, sur le plan de la vie quotidienne des populations du continent, les thèmes fédéralistes, communautaires, économiques et politiques, objets des enseignements de l'institut »¹¹.

10 « Institut d'Etudes Européennes. Règlement » [1963] : AUG, fonds « Institut européen », n° 1994/3/55, f. 2.

11 Citation extraite d'un programme des cours de l'IUEE rédigé par Denis de Rougemont.

Cette perspective situait clairement l'Institut dans le champs des études européennes et définissait sa place par rapport à l'idée et aux mouvements européens. Comme l'avait affirmé Denis de Rougemont dans son *Message aux Européens* délivré devant le Congrès de La Haye, c'est la culture qui fonde l'identité des peuples européens. Le premier directeur du nouvel Institut a donc orienté son enseignement, poursuivi jusqu'en 1978, autour de l'histoire des idées et des projets européens, et celle du fédéralisme. On peut s'en faire une idée à travers son premier cours donné à l'Institut (semestre d'été 1963), dont les notes ont été conservées¹² et par la lecture du *Lexique fédéraliste*, publié après sa mort¹³.

Depuis lors, l'Institut a connu des années difficiles et des périodes de crise, notamment à la charnière des années 1980-90. Certains changements institutionnels, certaines adaptations se sont en effet difficilement fait admettre, en particulier la transformation d'une institution autonome par rapport aux facultés, idée chère à Denis de Rougemont, en un centre interfacultaire directement rattaché au rectorat. Mais ces changements ne sont-ils pas précisément la preuve que l'institution vit au rythme de son époque et des gens qui la font, ou parfois la défont ?

En l'espace de quarante années, l'Institut aura donc formé autant de volées d'étudiants, dont les origines géographiques et culturelles reflètent la diversité même de l'Europe, et celle du monde qui l'entoure. Il aura lancé de nombreux projets, qui ont connu des fortunes diverses. Mais on sait aujourd'hui que toutes les fusées Ariane ne partent pas du premier coup. Au travers des années, l'Institut a surtout su évoluer et s'inscrire dans la durée. Il a formé des étudiants, encadré des chercheurs, créé des instruments de travail et mis au point des méthodes, comme cela apparaît tout au long de cet ouvrage. Plus étonnant peut-être, si l'on considère tous les avatars de ces quatre décennies est la relative conformité des réalisations

12 Denis de Rougemont, «Aspects fédéralistes dans les Plans d'Union de l'Europe, du Moyen Age à nos jours», cours à l'IUEE, semestre d'été 1963 : AUG, fonds «Institut européen», n° 1994/3/55, f. 1.

13 Le volume paraîtra finalement après la mort de Denis de Rougemont, sous le titre *Dictionnaire international du Fédéralisme*, sous la dir. de Denis de Rougemont, éd. par François Saint-Ouen, Bruxelles, Editions Bruylant, 1994.

avec les buts du projet d'origine, qu'une comparaison raisonnée de ses activités passées et présentes permet de mettre en évidence. Rien ne garantit toutefois qu'il en aille toujours ainsi, tant les évolutions en cours des réalités européennes paraissent rapides.

Prospective

En ce qui concerne l'Europe politique, sa géographie paraît aujourd'hui très différente de ce qu'elle était au début des années 1960. Avec une population de 380 millions d'habitants, l'Europe des Vingt-Cinq, qui naîtra dans quelques mois, a en effet doublé de taille par rapport à l'Europe des neuf de 1973, et plus encore par rapport à l'Europe des six de 1958 (167 millions d'habitants). Sous cet aspect, qui n'est tout de même pas marginal, l'Union européenne s'est paradoxalement rapprochée de ce que Rougemont appelait «la Grande Europe». Mais les problèmes institutionnels soulevés par cet élargissement sont peut-être plus cruciaux que ne l'imaginait le grand avocat du fédéralisme européen : ils pourraient bien occulter dans les années à venir les questions culturelles si chères au penseur helvétique, et rivaliser avec les préoccupations économiques qui ont toujours été au cœur de la construction européenne concrète.

Inversement, on peut se demander si une construction politique est susceptible de s'inscrire dans la durée sans s'interroger sur les fondements de son identité culturelle, d'autant que les bouleversements géopolitiques récents, les discussions sur l'élargissement, la crise apparente des Etats-nations, les enjeux de la mondialisation semblent réactualiser, en des termes peut-être nouveaux, ce vieux projet d'Europe culturelle rêvé par Denis de Rougemont. En se donnant une Constitution pour approfondir l'intégration et pour améliorer son fonctionnement concret, l'Europe des Vingt-Cinq s'efforce de passer de l'étape du grand marché communautaire à celui d'une réalité politique, en attendant peut-être de devenir une puissance diplomatique et militaire. Mais cette Europe supranationale pourra-t-elle s'approfondir, voire même subsister, si ses fondements culturels demeurent incertains ? Poser cette question invite à se retourner vers Denis de Rougemont.

Que reste-t-il aujourd'hui des rêves de ce grand visionnaire de l'Europe unie, qui n'a pourtant connu l'Europe que divisée ? A ce propos, on peut

citer sa réponse à la question « Ne croyez-vous pas qu'il est utopique de penser que les pays de l'Est peuvent s'unir à l'Europe? » qui lui fut posée en septembre 1985, quelques mois avant sa mort, réponse formulée ainsi :

« Ils ne demandent que ça. J'en ai des preuves quasi quotidiennes. [...] Je sais qu'ils sont plus Européens que beaucoup d'entre nous dans l'Europe de l'Ouest. C'est par la culture qu'on arrivera à les rapprocher et à les détacher de l'emprise de la dictature soviétique. Là j'ai de l'espoir. Vous me demanderez si j'ai l'espoir que cette fédération européenne se réalisera. J'en ai à certains égards »¹⁴.

Si la vision de Denis de Rougemont s'est affirmée, et confirmée – à certains égards – qu'en est-il des ambitions originaires de l'Institut européen? Pour mémoire, l'Institut se proposait d'approfondir la connaissance des problèmes d'ensemble de l'Europe, considérés dans un esprit de synthèse interdisciplinaire. A l'intersection de la culture et de la politique, l'Institut se posait la question de l'identité et de la structure des groupes sociaux, nationaux, régionaux, locaux, ainsi que de la manière dont ils se manifestent les uns par rapport aux autres. Il se donnait aussi pour objet l'étude des multiples liens qui s'établissent entre communautés humaines, leur organisation considérée sous l'angle du fédéralisme, solution destinée à permettre la plus grande autonomie des personnes et des groupes à l'intérieur d'un ensemble à la fois complexe et diversifié. Le problème des relations de pouvoir entre groupes sociaux était également abordé à travers l'étude de l'interdépendance politique et des mécanismes de coopérations économique dans le cadre de la construction européenne. Enfin, le phénomène régional a toujours retenu l'attention de l'Institut, car il concrétise les thèmes fédéralistes et communautaires sur le plan de la vie quotidienne, tant économique que politique.

Aujourd'hui, les débats théoriques sur le fédéralisme paraissent certes dépassés, mais nous retrouvons dans certains thèmes d'étude actuels l'écho de préoccupations analogues. Ces principaux thèmes, qui intéressent les chercheurs et les étudiants d'aujourd'hui, sont la variété des cultures et leur pérennité face à la globalisation, les fonctionnements et dysfonctionnement de l'Europe au sens large, les réticences helvétiques face à l'Europe,

¹⁴ « Denis de Rougemont tel qu'en lui-même... », interview réalisé par Guido Ferrari, *Cadmos*, n° 33, 1986, pp. 21-22.

l'élargissement de l'Union européenne à l'Est du continent, enfin le désir de résister à la mondialisation d'une partie de l'opinion.

Ce volume anniversaire peut donc aussi se lire comme un hommage à la pertinence des analyses et des thèmes d'études de Denis de Rougemont. La première partie, qui rassemble différents témoignages et réflexions de collaborateurs anciens et nouveaux sur leur expérience au sein de l'institution, est découpée en quatre chapitres: «L'héritage de Denis de Rougemont», «Régions, fédéralisme et sociétés», «La Suisse et l'Union européenne» et «Genève dans l'Europe». Sans entrer dans les détails, la filiation de ces thèmes avec les objectifs d'origine de l'Institut est évidente. La seconde partie de l'ouvrage, qui contient une analyse des mémoire de diplômes soutenus à l'Institut par près de 400 étudiants sur quarante ans, ne fait que confirmer cette relative continuité intellectuelle. C'est peut-être que cette pérennité constitue une condition essentielle à la survie d'une institution, qui comme tout organisme ne peut connaître qu'un nombre limité de métamorphoses. Rien n'apparaît, rien ne disparaît, tout se transforme disait déjà Lavoisier en préambule à la révolution chimique. N'est-ce pas dans cette optique qu'il convient d'apprécier ce que l'Institut européen a fait, ce qu'il est aujourd'hui, et ce qu'il pourra faire demain?

PREMIÈRE PARTIE

TÉMOIGNAGES ET RÉFLEXIONS

L'HÉRITAGE DE DENIS DE ROUGEMONT

La création de l'IUEE vue quarante ans après

Henri Schwamm

La crise profonde qui en 1990 a secoué l'Institut universitaire d'études européennes (IUEE) m'avait à ce point meurtri que je m'étais délibérément défait de toutes mes archives personnelles relatives à la création en 1963 de cet objet institutionnel alors non encore précisément identifié dans le paysage universitaire helvétique. J'étais à mille lieues de penser que mon collègue et ami Philippe Braillard, l'actuel directeur de l'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG), demanderait en 2003 à son déjà lointain prédécesseur (j'ai dirigé l'Institut de 1977 à 1989) un témoignage à l'occasion du quarantième anniversaire de sa fondation. C'est avec plaisir et en me fiant à ma seule mémoire, sans donc le moindre « support documentaire », que je me livre à cet exercice commémoratif.

L'IUEE a été fondé à l'initiative de Jacques Freymond qui dirigeait alors l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI). La structure de l'IUHEI a du reste servi de modèle à l'IUEE. Jacques Freymond en a été notre premier directeur scientifique. Denis de Rougemont, par ailleurs directeur du Centre européen de la culture, portait officiellement le double titre de directeur administratif et de professeur d'histoire des idées. Dans son enseignement, il a mis d'emblée l'accent sur les dimensions culturelle et régionale de la construction européenne, sans oublier le fédéralisme. Il était flanqué de deux jeunes chargés de cours : Dusan Sidjanski (pour la science politique) et moi-même (pour l'économie).

D'entrée de jeu, nous savions que la compréhension de l'Europe impliquait une approche pluridisciplinaire. En tant qu'objet d'étude, l'Europe ne prend son vrai volume et son relief spécifique qu'au croisement des faisceaux lumineux que projettent les diverses disciplines (dans notre cas : l'histoire, la science politique, l'économie et la science régionale ; le droit ne faisait

pas partie de notre programme initial). Et en retour, ces disciplines, du fait de leur mise en convergence, réagissent les unes sur les autres. L'Europe est par essence même une problématique transdisciplinaire.

On nous a souvent demandé pourquoi nous attachions autant d'importance aux régions et plus particulièrement à la région lémanique. La réponse est simple: région et Europe, deux aspirations en apparence contradictoires, sont en fait complémentaires sinon identiques. Avec la région, nous dépassons les grandes abstractions (revenu national, taux de croissance, rapport capital-production) pour établir un contact direct avec les réalités humaines. Les hommes y retrouvent leur langage, leur culture, leur environnement naturel, leurs intérêts, prennent conscience de leur solidarité, à travers leurs insuffisances, préfigurent l'unité plus large – nationale et européenne. La région, c'est aujourd'hui la seule dimension permettant une participation effective, un civisme authentique. La région, c'est l'espace où l'humain, n'est plus évacué et où le travail retrouve sa fonction créatrice. La région, c'est l'affaire des citoyens libres de participer aux décisions. L'Europe est la somme de ses régions différentes et interdépendantes. Mieux que les régions internes ou «centrales», les régions frontalières et transfrontalières constituent de puissants facteurs d'agrégation, de coopération active, dans le respect des différences. Elles sont révélatrices des virtualités de l'intégration européenne, mais aussi de sa complexité et de son inachèvement. La région transfrontalière de Genève en offre une illustration saisissante.

Un enseignement supérieur des questions européennes devait aussi répondre, à notre avis, à une double exigence: offrir aux étudiants l'accès aux connaissances les plus avancées et les plus récentes dans leur discipline, mais aussi une sorte de «studium generale» européen en partant de l'idée que le progrès scientifique dépend au moins autant de la culture générale de l'étudiant que de sa spécialité exclusive et sans perdre de vue la nécessité d'intégrer chaque discipline particulière dans une conception globale de notre société et de son évolution.

Malgré l'importante médiatisation de la construction européenne à l'époque (beaucoup plus prononcée il est vrai dans les pays voisins qu'en Suisse), nous nous sommes toujours refusé d'enseigner l'Europe sur la place publique. Nous n'offrions pas de modèle d'action ni ne préconisions de choix politique partisan. L'Institut se voulait disponible pour analyser le

plus objectivement possible les options mais ne s'engageait pas en tant que tel. C'est ce qui explique la très forte opposition de l'ensemble du corps enseignant à ce qui lui est apparu comme une tentative d'instrumentalisation politique de l'Institut en 1989-1990, tentative qui, à mon avis, explique en grande partie le divorce intervenu entre mon successeur immédiat et les professeurs.

Le fait d'offrir à l'Europe une écoute scientifique, à l'abri des préjugés, ne devait pas nous empêcher pour autant, en toute connaissance de cause, de mettre en garde nos jeunes auditeurs contre des excès d'interprétation de tel ou tel aspect de l'intégration européenne, ni d'exploiter la position privilégiée de l'observatoire genevois, au cœur de l'Europe mais ouvert au monde. Nous tenions à souligner fortement la vocation européenne de Genève et la contribution suisse à la construction européenne. Plus que beaucoup de ses voisins membres de l'Union européenne, la Suisse a une expérience vécue de l'intégration.

François Perroux, dont j'ai suivi les cours magistraux à Paris dans les années cinquante, et qui a publié en 1954 «l'Europe sans rivages» - ouvrage d'importance inégalée depuis - a écrit cette phrase simple mais décisive à propos de notre pays que je n'ai jamais oubliée et qui a durablement marqué mon enseignement en économie: «l'espace vital de la petite Suisse, c'est le monde». J'ai toujours été favorable aussi à une Europe ouverte sur le monde, persuadé qu'elle ne pouvait que s'appauvrir en se refermant sur elle-même. Analysant la dimension extérieure du «marché unique» (communautaire), je n'ai cessé de dénoncer les tentations protectionnistes auxquelles, malheureusement, la Communauté économique européenne a succombé plus d'une fois. La filiation entre l'IEUG et l'IUEE est à cet égard évidente puisque je lis avec satisfaction dans la brochure du premier pour l'année académique 2003-2004, sous la plume de son directeur, en réponse à la question «pourquoi des études européennes à Genève»: «l'IEUG a cherché à tirer le meilleur parti des avantages comparatifs de la Suisse et en particulier de Genève. [...] L'observation scientifique de la dimension internationale de l'UE est particulièrement propice depuis la Suisse, pays non-membre de l'UE, car elle favorise une nécessaire distanciation critique. Genève, avec le plus ancien Institut européen de Suisse, est un lieu privilégié pour évaluer les effets de l'intégration européenne sur des pays tiers».

Oui, l'IUEE est longtemps resté le seul Institut d'enseignement supérieur des questions européennes en Suisse. Ce n'est que dans la deuxième moitié des années quatre vingt que les Universités suisses ont enfin consacré une place plus importante à l'Europe. L'idée de réseau, surtout naturellement informatique – Internet n'a que vingt ans d'âge - était beaucoup moins forte «de mon temps». Nous n'en avons pas moins éprouvé le besoin d'établir des contacts avec nos collègues professeurs et chercheurs de Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Zurich, Bâle et Saint Gall et les avons conviés en 1988 à un échange d'informations, d'idées et d'expériences qui pouvait, pensions nous, déboucher sur des initiatives communes (groupes de réflexion interdisciplinaires sur des thèmes d'intérêt européen, invitations réciproques à enseigner, recherches et pourquoi pas publications communes). Malgré des débuts encourageants, la crise de l'IUEE a mis brutalement fin à ces espoirs. Aujourd'hui, le travail en réseau ouvre à l'Observatoire lémanique de l'Europe, qui réunit les enseignants et chercheurs des Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel, ainsi que de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, spécialisés dans l'étude des questions européennes, des perspectives infiniment plus prometteuses.

La solitude initiale de l'IUEE dans l'environnement universitaire suisse explique peut-être pour partie que nous nous soyons appliqués voire acharnés à défendre notre «indépendance institutionnelle» par rapport à l'Université, malgré des appels répétés à la «sagesse» émanant des autorités universitaires ou de tel ou tel collègue bien intentionné. Les relations avec les facultés manquaient de fluidité et de confiance. Avec le recul, il m'apparaît que notre volonté farouche, même si elle procédait avant tout du souci de préserver notre spécificité encore discutée, était probablement excessive. Le Recteur Justin Thorens m'a sans doute opportunément et finement rappelé un jour en séance de Conseil de fondation que l'Université et l'Institut étaient «des partenaires (théoriquement) égaux, d'importance inégale»! La citation est rigoureusement exacte – je m'en souviendrai toujours – à la parenthèse près qu'instruit par l'expérience j'ajoute aujourd'hui, reconnaissant ainsi du même coup que l'intégration actuelle de l'IEUG dans le giron protecteur de l'Alma mater en tant que «centre interfacultaire directement rattaché au Rectorat» peut à l'évidence, grâce il est vrai à une direction forte et créative sans relâche, produire des effets au

moins aussi bénéfiques que le relatif « isolement » institutionnel dans lequel se débattait alors l'IUEE.

Pour clore ce bref message jubilatoire, je ne peux pas ne pas au moins évoquer la question fort controversée – et qui m'a toujours hanté – de savoir si nos Universités peuvent être considérées comme des « stimulateurs de l'intégration européenne ». Etre Université (notez la référence à l'univers), c'est partager avec les étudiants une vision du monde dominé par le respect que nous devons à chaque individu sur cette terre. Etre Institut universitaire d'études européennes ou Institut européen de l'Université de Genève, c'est partager avec les étudiants une vision de l'Europe dominée par le respect que nous devons à chacun de ses ressortissants : il n'y a pas d'un côté les « bons Européens » et de l'autre les « mauvais Européens ». A ce propos, le principe de la « différenciation » respectueuse des uns et des autres, sera-t-il, comme c'est hautement souhaitable, inscrit dans la future Constitution européenne ?

Ce qui est certain, c'est que le « résultat » de l'activité d'enseignement « traverse » les jeunes esprits et se transforme en fonction de leur mode d'assimilation, de leurs structures réceptrices. Par l'enseignement et la recherche sur l'Europe – et là je m'adresse à mes successeurs – vous contribuerez à la prise de conscience de l'identité européenne dans toute sa complexité – côté lumière mais aussi côté ombre. Si, comme le pensait Gaston Berger, le fondateur de l'Europe de la prospective, « regarder un atome le modifie, regarder un homme le transforme, regarder l'avenir le bouleverse », il est non moins vrai que l'enseignement sur l'Europe peut également être « orienté », avec autant de rigueur, bien sûr, et aussi peu d'arbitraire que possible. « Etudier l'Europe, c'est la faire. (J'entends bien : y contribuer) », avait coutume de rappeler Denis de Rougemont en un de ces raccourcis saisissants et incorrigiblement optimistes dont il avait le secret.

Ce qui est évident, c'est que vos étudiants construiront le XXI^e siècle et que de votre enseignement il restera toujours quelque chose. Vous appartient-il également de faire en sorte que l'Europe y occupe toute sa place, autrement dit qu'elle franchisse une nouvelle étape et participe activement à la définition d'une architecture économique et politique mondiale,

faute de quoi elle s'affaiblirait inéluctablement par manque de stratégie et devrait se contenter de gérer ses contradictions et ses regrets? Honnêtement, me souvenant du propos prémonitoire de Louis Armand: «L'Europe n'est plus l'Europe mais seulement un morceau du monde» (1970), je n'ose pas aller aussi loin. Bon vent, malgré tout!

L'identité européenne : un regard rétrospectif ?

André Reszler

Quand, il y a quelques mois, Silvio Guindani m'a demandé d'évoquer en quatre pages mes souvenirs de l'Institut à l'occasion des 40 ans de sa fondation, par instinct je voulais décliner son invitation, quitte à surprendre l'un ou l'autre de mes anciens collègues ou cette poignée d'étudiants avec laquelle je suis toujours en contact. Je me suis demandé en effet comment je pourrais répondre à son invitation en gardant le silence sur les tribulations ubuesques qui m'ont valu le transfert de mon enseignement à la Faculté des Lettres; s'il ne valait pas mieux attendre une occasion où seuls les plaisirs et satisfactions de ma tenure d'un quart de siècle sous le toit de la Villa Moynier auraient droit de cité.

Or, si j'ai changé d'idée, c'est qu'en me limitant à examiner l'aspect particulier de la problématique européenne que j'avais traité dans le cadre de mon enseignement, celui de l'identité européenne, j'échappe au rôle de trouble-fête, sans embellir un passé qui a inévitablement sa part d'ombre et d'amertume.

Comment définir l'Europe? Quelles sont ses valeurs et sa finalité? Où tracer ses limites dans le temps et sur les cartes géographiques? Existents-ils des critères qui permettent de se faire une idée juste de l'*européanité* des pays qui s'en réclament?

La question est loin d'être oiseuse. Depuis la chute du mur de Berlin, la définition de l'Europe a été progressivement remise en question et même si on ne confond pas encore tout à fait notre continent avec l'Union européenne – qui compte 15, 25 ou, dans quelques années, 34 Etats-membres – il n'existe guère de consensus sur ses fondements spirituels ou culturels. Si l'espèce d'euro-euphorie qui s'était emparé des esprits en 2002 à propos de l'Elargissement est étrangement retombée depuis quelques semaines, les frontières de notre sous-continent restent flottantes non seulement vers l'Est, mais également vers le Sud-Est et le Sud. D'aucuns se demandent ainsi si au-delà de l'Ukraine, l'Europe comprend également la Russie (cas auquel l'Europe va jusqu'à Vladivostok et englobe à la rigueur les

Îles Kouriles); si elle ne doit pas s'étendre vers les Républiques d'Asie Centrale ou prendre sous ses ailes protectrices les pays du Maghreb. Quant à l'Atlantique, elle est parfois perçue comme le *mare nostrum* d'un espace euro-américain plus ou moins homogène. Peut-être rien n'indique mieux le désarroi actuel que le projet de préambule de la future constitution européenne élaborée par la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing qui fait allusion aux héritages dont l'Europe est bénéficiaire, sans jamais les nommer. Nous serions, comme les descendants modernes de Polyphème, les fils de personne.

Quand j'ai commencé mon enseignement genevois pendant le semestre d'été de l'année académique 1969-1970¹, la définition de l'Europe allait pour ainsi dire de soi. Il n'existait, certes, aucune unité doctrinale parmi les membres du corps enseignant. Ces derniers ne partageaient pas moins dans leurs grandes lignes la définition qui faisait foi alors dans les milieux européenistes inévitablement influencés par la division de l'Europe. On s'occupait quant à l'essentiel, de cette Europe qui, comme du temps de Metternich, s'arrêtait à Vienne, tout en gardant à l'esprit les traits européens que les pays situés au-delà du rideau de fer continuaient d'incarner sur le plan de la culture.

A partir de 1977, j'ai régulièrement inscrit au programme du cours un cours général consacré à l'identité culturelle de l'Europe. Si son but essentiel était d'éclairer le présent, il abordait l'esprit européen par le biais de l'histoire politique, culturelle, sociale du continent. Je ne veux nullement résumer ici les thèses que j'ai présentées, mais seulement en résumer quelques points axiaux essentiels.

1. En tant que civilisation, l'Europe se distingue des autres civilisations dans la mesure où elle se fonde sur les principes à maints égards contradictoires de l'*unité* et de la *diversité*. – C'est un texte de Jacob Burckhardt souvent cité qui faisait foi: «Ce qui est européen, c'est la manifestation collective ou individuelle de *toutes* les facultés, par les monuments, les tableaux et la parole, par les institutions et les partis,

1 J'ai remplacé alors Denis de Rougemont, en congé sabbatique. En 1976, je lui ai succédé dans sa chaire, en consacrant l'essentiel de mon enseignement à l'histoire des idées en Europe occidentale aux XIXe et XXe siècles.

- c'est la plénitude de la vie intellectuelle et morale, de *tous* les côtés et dans *toutes* les directions – c'est l'ambition qu'a l'esprit de laisser auprès de lui le témoignage de *tout* ce qui est en lui, et de ne pas se soumettre en silence à des monarchies universelles et à des théocraties comme celle de l'Orient. – De la distance et de la hauteur où doit se tenir l'historien, le son de toutes ces cloches réunies est beau, même si, on perçoit entre elles des dissonances: “discordia concors”.

2. L'Europe moderne a perpétué, à titre sélectif, à des degrés variables et en fonction de la grande variété de ses parties constitutives, l'héritage de la Grèce antique, de l'empire romain et du christianisme. A ces trois sources vives majeures s'ajoutent les apports souvent décisifs des Celtes, des Germains, des Slaves, sans oublier un important apport arabe au Moyen-Âge.
3. On est en Europe là où se sont épanouis les grands styles architecturaux et artistiques depuis l'art roman jusqu'au baroque (et incluant la Sécession) et où se sont répandus les courants intellectuels et moraux de la Renaissance, de la Réforme et de l'époque des Lumières.
4. L'Europe a adopté et tendu à réaliser au fil des siècles un certain nombre de valeurs comme l'individu, la liberté, le pluralisme, l'Etat de droit et, d'une manière plus récente, les droits de l'homme et la primauté de la démocratie. (La liste est bien entendu loin d'être exhaustive.)
5. Derrière ces valeurs, l'historien décèle sans peine une dichotomie qui va depuis l'âge classique de la philosophie grecque jusqu'au XIXe siècle et qui oppose, en matière d'organisation politique et sociale, l'Europe et l'Asie. L'Europe, avec son territoire morcelé, favorise les existences individuelles et le règne de la liberté. Avec ses vastes étendues, l'Asie impose l'homogénéité d'une population soumise à un pouvoir arbitraire.
6. L'entrée des Etats «neufs» (la Roumanie, la Bulgarie, etc.) dans la société européenne des nations au XIXe siècle doit être interprétée à partir de ces données élémentaires.

Je n'ai pas attendu l'implosion des régimes communistes de l'Europe de l'Est en 1989 pour inclure l'histoire des pays d'Europe centrale dans mon enseignement. Dès la fin des années 1970, l'Europe du Milieu, la *Mitteleuropa* a constitué une nouvelle filière de mes recherches. Le moment culminant de cet intérêt était un colloque international que nous avons organisé avec Orio Giarini sur la « présence de l'Europe centrale » à Duino en septembre 1983, à un moment où cette idée était encore neuve et à peine explorée².

De la distance de mon honorariat, j'ignore quelles sont les définitions que les membres du corps professoral de l'Institut européen de l'Université de Genève proposent aujourd'hui à leurs étudiants, mais elles reflètent sans doute l'esprit du temps qui change. Or, si ma définition est partiellement périmée – et l'était déjà peut-être dans les années 1970 et 1980 – *elle avait l'avantage d'exister*. Et je ne suis pas loin de croire qu'elle contient, aujourd'hui encore, les éléments d'une définition qui n'a pas perdu toute sa pertinence.

2 Ont participé à ce colloque, entre autres, Eugène Ionesco, Karl R. Popper, Andrzej Kusniewicz, Claudio Magris, William M. Johnston, Carl Schorske, etc. Les conférences ont été publiées dans la revue *Cadmos* (le numéro automne-hiver 1983) que j'ai fondée en 1977 avec Denis de Rougemont et dont j'ai abandonné la direction peu de temps après.

La fin de l'Institut universitaire d'études européennes

Franz Blankart

Quand, en 1989, le professeur Peter Tschopp a été nommé directeur de l'Institut universitaire d'études européennes, les faiblesses structurelles de ce centre de formation et de recherche sont apparues au plein jour.

Une institution créée par et pour une personnalité charismatique, en l'occurrence Denis de Rougemont, constituée autour d'elle, qui l'anime et la dirige, est un phénomène fascinant et éphémère en même temps; ceci pour la simple raison qu'une telle personnalité est, dans la plupart des cas, irremplaçable. Si l'institution n'a pas une raison d'être indépendante et un financement assuré, elle n'a pas d'avenir; elle meurt avec son créateur ou le plus tard après son deuxième successeur. C'est le cas de la « fameuse » troisième génération d'une entreprise familiale. Choisir, former et mettre en place un successeur de haute qualité est la tâche primordiale d'un chef d'entreprise. C'est ainsi que les Grands Ballets du Marquis de Cuevas sont morts avec le décès de leur créateur; c'est ainsi que maintes banques privées ont été absorbées par d'autres pour des raisons de succession; c'est ainsi qu'on a laissé délibérément mourir « l'Office de la couronne » de la Confédération, à savoir l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures. Une institution comme celles que j'ai énumérées, présuppose que l'on y mène une politique élitaine du personnel, ce qui n'est pas moderne et coûte de l'argent. La jalousie, étant le moteur de notre vie sociale, mène au confort de la médiocrité.

La solution la plus simple, la fusion de l'Institut universitaire d'études européennes avec l'IUHEI n'a, pour des raisons que j'ignore, pas été saisie. Finalement, c'est l'Université de Genève qui a récupéré l'Institut.

Lors de l'élection de Peter Tschopp, le corps enseignant, sauf moi-même, s'est mis dans une sorte de grève, ce qui fut la première cause de sa fin et qui est, selon ma conception du service public, inacceptable. Un fonctionnaire n'a qu'une manière d'exprimer son désaccord avec les décisions prises par ses instances politiques supérieures: démissionner. C'est le dilemme du fonctionnaire en chef. Je sais de quoi je parle. Il est certes de bon usage de

consulter le corps professoral sur la personne prévue comme directrice ou directeur. Mais la décision finale incombe exclusivement à ladite instance politique. C'est ce qu'on n'a pas compris lors des psychodrames répétés du choix d'un directeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales. Ce vice de procédure en la matière ne peut être éliminé que par l'instance politique supérieure, donc le Conseil de Fondation, dans la mesure où ce dernier est déterminé à assumer ses responsabilités. Une congrégation de grands noms ne suffit pas.

Un institut interdisciplinaire et interfacultaire est dans la plupart des cas (sauf dans le domaine de la biochimie) une illusion, cela pour deux raisons :

Il n'y a, premièrement, que peu de personnes qui disposent d'un esprit suffisamment large et d'une formation interdisciplinaire pour diriger une telle institution. Aujourd'hui un professeur est jugé d'après le nombre de ses publications dans son domaine très spécialisé, peu importe l'originalité de ses œuvres. «L'homo universalis», idéal de la Renaissance, l'honnête homme, n'est plus à la page. On place donc dans un institut interdisciplinaire une série de spécialistes qui ne peuvent que difficilement être mis sous une idée directrice. Personne ne procède à la synthèse à moins qu'on n'ait un dirigeant de taille. Je ne connais que peu d'institutions interdisciplinaires réussies, par exemple le Bureau de l'intégration. Or, un institut européen qui flotte entre les facultés de droit, des lettres et d'économie est dans la plupart des cas négligés par les facultés en question. On y délègue souvent des professeurs médiocres ou trop spécialisés ou encore des enseignants qui ne s'y engagent pas véritablement. C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Université de Bâle (dont je suis membre) a relié son «Europa-Institut», interdisciplinaire à la base, à la Faculté de droit.

Deuxièmement, l'on ne peut faire des études interdisciplinaires si l'on ne maîtrise pas au moins *une* discipline. Par conséquent, un institut interdisciplinaire doit nécessairement être «postgraduate». Si vous devez préparer vos étudiants à la licence ou à un bachelor, vous ne trouvez pas un Guggenheim, Röpke ou Burckhardt pour le faire.

La faiblesse de l'Institut universitaire d'études européennes résidait dans le fait qu'il ne pouvait décerner une licence, encore moins un doctorat. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été pris au sérieux. Son diplôme n'avait

pas de prestige international. Le fait qu'on lui ait refusé le « privilège » de décerner un diplôme universitaire proprement dit a donc été la deuxième cause de son échec. C'est un choix comme un autre : ou bien l'on décide d'entretenir un institut universitaire avec tous les privilèges universitaires ou bien on lui refuse lesdits privilèges pour des raisons de prestige, alors il faut renoncer à entretenir un tel institut ; *tertium non datur*. Conséquence : la Ville et le Canton de Genève ont renoncé à leur Institut européen au moment où la question européenne était la plus actuelle en Suisse, à savoir en 1991. Genève s'est ridiculisée. « Peu importe » ; l'essentiel était que personne n'a perdu ses compétences, son « prestige » en faveur de l'Institut...

C'est la raison pour laquelle je plaide – depuis 30 ans – pour la création d'une Faculté indépendante des Relations internationales qui réunirait sous un toit tous les instituts et centres qui se sont, de façon dispersée, constitués à Genève en matière diplomatique. Or cela présupposerait une certaine vision sur le plan universitaire et une grandeur d'esprit de toutes les personnes impliquées. Ce n'est pas la force de la Suisse.

Que reste-t-il de Denis de Rougemont ?

François Saint-Ouen

Les anniversaires sont un moment privilégié pour se remémorer le passé en essayant d'y distinguer ce qui laisse encore des traces aujourd'hui de ce qui est semble-t-il définitivement englouti.

L'Institut européen de Genève a été créé en 1963 à la Villa Moynier, dans le Parc Mon-Repos au bord du lac. Quand j'y suis arrivé le 4 octobre 1979, c'était pour y étudier dans ce qui s'appelait alors l'Institut universitaire d'études européennes, un Institut arborant fièrement son sigle IUEE. C'est sans intention maligne à l'égard des autres membres du corps enseignant de l'époque que j'avouerais que ce qui m'avait poussé dans cet endroit était bien sûr, plus que les cours qu'ils y dispensaient souvent avec talent, l'aura de Denis de Rougemont. Celui-ci, professeur honoraire et ancien directeur depuis 1978, y animait encore un séminaire avec son assistant Gérard de Puymège, dont l'objectif était de parvenir à la rédaction d'un « Lexique du Fédéralisme ».

Ce séminaire qui se tenait, si ma mémoire est bonne, le vendredi après-midi, réunissait une poignée de fidèles de Denis de Rougemont et de passionnés du Fédéralisme et du Personnalisme. Il y avait là Jean Mantzouranis, un Grec qui travaillait à un mémoire de diplôme à l'Institut sur le Personnalisme de Denis de Rougemont, Fabrizio Frigerio, un Tessinois qui rédigeait un Mémoire sur la question chypriote et devint trois ans plus tard l'assistant du séminaire, deux étudiants de l'Institut voisin de hautes études internationales : un juriste espagnol, Romualdo Bermejo, et un économiste néerlandais, Steff de Jong. Un peu plus tard, le séminaire fut suivi de manière assidue par Margarida Barroso, épouse de l'actuel Premier Ministre du Portugal, ainsi que par ce dernier, étudiant en sciences politiques à l'Université, qui venait un peu moins régulièrement.

Après mon Diplôme de l'Institut obtenu en juin 1981¹, je fus recruté dans ses rangs comme assistant en études régionales (à 1/3 puis à mi-temps) et continuait d'assister à ce séminaire qui dura pratiquement jusqu'à la mort de Denis de Rougemont en 1985. Parallèlement, je rédigeais ma

thèse de doctorat en sciences politiques à l'Université de Lausanne sur le même sujet que mon mémoire à l'Institut, tâche que j'achevais par une soutenance réussie le 12 décembre 1984 dans la grande Salle du Palais de Rumine.

Cette période m'apparaît aujourd'hui proche et lointaine à la fois. Proche, parce qu'elle m'a fait découvrir et travailler avec un penseur dont les conceptions sont de loin celles qui m'ont le plus influencé. Oui, j'ai bien écrit «travailler avec», car ces réunions étaient des séances de travail durant lesquelles chaque futur article du lexique, sur les objets les plus divers et les époques les plus variées depuis l'Antiquité jusqu'au XXe siècle, était dûment discuté dans ses moindres détails. Je n'ai mesuré que quelques années après le privilège qui avait été le mien, et bien sûr aussi celui de mes camarades, d'avoir pu discuter de vive voix pendant presque six ans avec Denis de Rougemont autour des principaux axes de sa pensée. Si je n'avais pas eu cette chance et n'aurait donc eu comme voie d'accès que la lecture de ses ouvrages, j'aurais certainement compris un certain nombre de choses, mais j'ai bien peur qu'il m'aurait pour toujours manqué les «clés» de sa pensée, lesquelles me furent livrées semaine après semaine lors de ce séminaire de l'IUEE que la mort interrompit avant qu'il n'ait atteint son objectif: la rédaction complète d'un lexique du fédéralisme.

Mais cette période si proche me paraît également lointaine aujourd'hui, quand je me réfère à l'actuel Institut européen de l'Université de Genève (IEUG), parce que les lieux ont changé, les gens ont changé, et beaucoup de choses ont évolué. Nulle nostalgie, seulement quelques constatations: Denis de Rougemont est mort il y aura bientôt vingt ans, aucun des membres de son dernier séminaire «Pour un Lexique du Fédéralisme» ne se trouve aujourd'hui à l'IEUG, très peu des enseignants de l'époque y exercent encore... La Villa Moynier, avec ses bons comme ses mauvais côtés, est aujourd'hui une époque engloutie, il faut en avoir bien conscience.

J'ai quitté définitivement l'ancien IUEE en été 1986, à l'issue de mes cinq années d'assistantat. Deux ans plus tard, je retrouvais néanmoins la Villa

1 Mon mémoire, dirigé par Denis de Rougemont, traitait du discours des hommes politiques français sur les régions et sur l'Europe.

Moynier, mais pour travailler cette fois-ci au Centre européen de la culture (CEC), cet autre enfant de Denis de Rougemont dont le professeur Jacques Freymond, secondé par Gérard de Puymège, avait repris le destin en main. Et c'est au CEC que, de 1991 à 1994, je trouvais les moyens nécessaires pour achever le travail du groupe qu'avait réuni Denis de Rougemont. Ce n'était pas une mince affaire, car non seulement le «Lexique du Fédéralisme» était incomplet au regard du plan initial lorsqu'il s'était interrompu en 1985, mais l'effondrement du bloc de l'Est et la réunification subséquente de l'Europe, survenus entre-temps, obligeaient non seulement à un effort de réactualisation important, mais aussi à ajouter à ce qui était prévu au départ un certain nombre d'articles, le tout dans le contexte d'un groupe qui s'était dispersé et dont certains de ses membres étaient retournés dans leurs pays d'origine, quelques-uns – heureusement peu nombreux – sans laisser d'adresse. Finalement, le volume de ses pages augmentant, le Lexique fut rebaptisé Dictionnaire et c'est sous ce titre qu'il parut en 1994 aux Editions Bruylant à Bruxelles².

C'était en fait le deuxième ouvrage posthume de Denis de Rougemont que je publiais. Le premier, sorti en 1988 aux Editions de la Baconnière à Neuchâtel, était la concrétisation d'un projet d'édition, partagé avec Jean Mantzouranis, d'extraits les plus significatifs de ses cours donnés à l'IUEE entre 1963 et 1978 et rangés par thème, projet qui avait vu le jour du vivant de Denis de Rougemont et avec son appui, et que nous pûmes mener à bien – sans le moindre financement – après son décès³.

En 1993, je renouais avec l'Institut (...mais sous sa nouvelle forme), puisque je fus nommé chargé de cours à l'IEUG pour le demeurer cinq ans, jusqu'à fin 1998. Là encore, ce fut en partie Denis de Rougemont qui me ramena en quelque sorte au bercail, puisque les enseignements qui m'étaient confiés dans la nouvelle structure concernaient le fédéralisme, tandis que parallèlement j'animais, avec le professeur Dusan Sidjanski, un «Atelier Denis de Rougemont» sur le nationalisme et le fédéralisme dans la perspective d'une Europe unie.

2 *Dictionnaire international du Fédéralisme*, sous la direction de Denis de Rougemont, édité par François Saint-Ouen, Bruxelles, Editions Bruylant, 1994.

3 Denis de Rougemont, *Inédits*, extraits de cours présentés par Jean Mantzouranis et François Saint-Ouen, Neuchâtel, La Baconnière, 1988.

Toutefois, c'est hors de l'Institut que je publiais en 1995 un ouvrage sur Denis de Rougemont⁴ et un autre en 1997 intitulé *Les grandes figures de la construction européenne*⁵, dont le dernier chapitre était consacré aux destins croisés de Denis de Rougemont et d'Alexandre Marc. Les deux ouvrages étaient des commandes du Centre européen de la culture (CEC), non de l'IEUG, et le financement venait du CEC, de la Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe et du Bureau de l'Intégration du Département Fédéral des Affaires Etrangères⁶. La raison? Peut-être faut-il la voir dans un hommage obligé, mais manquant parfois de conviction pour ne pas parler d'enthousiasme, que le nouvel Institut voulait rendre au fondateur de l'ancien. Certes, des enseignements sur Denis de Rougemont n'étaient pas forcément mal vus, mais certains collègues voulaient « faire universitaire » et ne concevaient guère des cours ou séminaires sur le fédéralisme de Denis de Rougemont comme quelque chose d'universitaire, alors que l'on constatait parallèlement des velléités de prise de distance – sinon de rupture – avec un passé que d'aucuns à l'IEUG n'avaient du reste pas toujours très bien connu (voire pas du tout).

Cela étant, il faut savoir gré au nouvel Institut d'avoir conservé une des principales originalités de l'ancien, et qui est précisément due à Denis de Rougemont, à savoir la place de la culture comme élément important, voire capital, de compréhension de l'entreprise européenne dans sa complexité, ses contradictions et ses ferments d'union si profonds. Dans les années 1950 et 1960, les Instituts entièrement voués à l'étude de l'Europe et de la construction européenne étaient rares et tous, sauf celui de Genève, avaient des sections de droit, d'économie, voire d'histoire ou de science politique, mais pas d'approche véritablement culturelle du phénomène européen. Aujourd'hui, les Instituts européens sont légion, et celui de Genève conserve presque intacte son originalité profonde qui fait une grande partie de son attrait, et ce d'autant plus que l'on a depuis lors assez largement reconnu la pertinence de cette approche culturelle.

4 *Denis de Rougemont, introduction à sa vie et son œuvre*, Genève, Editions Georg, 1995.

5 Genève, Editions Georg, 1997.

6 En tout, j'aurai donc sorti quatre ouvrages directement liés à Denis de Rougemont, et aucun dans le cadre de l'Institut. Cela m'étonne moi-même, mais c'est ainsi.

En revanche, on dira aussi que la transdisciplinarité, corollaire de l'approche culturelle, et héritage elle aussi de Denis de Rougemont, s'avérait en recul dans le nouvel Institut par rapport à l'ancien, du moins sur la période que j'ai directement connue (1993-1998). Au-delà des déclarations, j'ai en tout cas assisté durant cette période (et j'espère que les choses ont changé depuis) à la force du cloisonnement des disciplines et des Facultés qui malheureusement conditionne le savoir dispensé par les universités contemporaines, celle de Genève ne faisant pas exception, avec toutes les conséquences pratiques que l'on peut imaginer sur un Institut européen théoriquement pluridisciplinaire et qui l'était de moins en moins dans les faits. Durant la même période, cette tendance est allée – faut-il le dire? – de pair avec un repli sur le caractère académique de l'IEUG, au détriment des préoccupations tournées vers le monde et la société (Denis de Rougemont disait «la Cité»), ce que j'ai toujours considéré, à l'inverse d'un nombre pas toujours négligeable de mes collègues de l'époque, comme un recul majeur.

J'ai quitté l'IEUG, alors en pleine proie aux évolutions que je viens d'évoquer, en décembre 1998. Depuis lors, je m'occupe de deux fondations installées à Genève et qui s'appliquent à faire fructifier, chacune à sa manière et toutes deux hors de l'Université, l'héritage spirituel et l'engagement de Denis de Rougemont: il s'agit de la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe et de la Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe⁷.

Au printemps 2001 toutefois, j'ai été recontacté par le Professeur Philippe Braillard, nouveau Directeur de l'IEUG entré en fonction depuis relativement peu de temps, pour associer les deux Fondations que je viens de mentionner à une entreprise ambitieuse et par nombre de côtés enthousiasmante, nommé le Forum européen de Coppet qui fut créé à ce moment, un Forum tourné vers les problèmes contemporains et travaillant (avec encore peu de moyens) à une réflexion sur l'Europe d'aujourd'hui inspirée de toute une série de penseurs et d'intellectuels allant en gros de Germaine de Staël et du Groupe de Coppet à Denis de Rougemont et à ce qu'il avait rêvé que fût – il l'aura été trois décennies – le Centre européen de la culture qu'il avait créé en 1950.

7 Toutes deux sont domiciliées au 12, rue de l'Arquebuse, 1204 – Genève.

Il faut rendre cette grâce à Philippe Braillard et à l'équipe qui l'entoure, car les tentations que j'ai évoquées d'un repli sur l'Université et elle seule de l'Institut créé par Denis de Rougemont auraient risqué à terme de tourner purement et simplement à la trahison de l'esprit du fondateur que l'on a pourtant jamais cessé d'invoquer. Aujourd'hui, le Forum européen de Coppet et d'autres initiatives comme l'installation du Centre européen de Coppet ou la recherche d'engagements concrets tournés vers la Cité, qui un jour devront sûrement mieux se refléter dans le programme des cours, témoignent d'une volonté de l'IEUG de renouer avec l'idée de Denis de Rougemont d'un Institut universitaire, mais pas seulement universitaire au sens strict, d'un Institut dispensant un enseignement d'un haut niveau académique, mais non coupé du monde et de la vraie vie. Il reste bien sûr du chemin à parcourir, mais c'est avec un certain optimisme concernant l'avenir que l'on peut souhaiter bon vent à un Institut qui fête cette année ses quarante ans en ayant retrouvé, ce qui n'est pas négligeable, une part de ses repères.

Voilà. Les bougies ayant été soufflées, et puisque nous en sommes aux anniversaires, il m'importe, pour finir, de faire une proposition concrète tournée vers le proche avenir. 2006 sera l'année du centenaire de la naissance de Denis de Rougemont. L'Institut ne pourrait-il pas déjà prévoir, sous forme d'un ouvrage collectif, une publication marquante – ce qui signifie qu'il faut dès maintenant commencer à la préparer – pour ne pas rater l'occasion de rendre l'hommage qu'il mérite à son fondateur⁸?

8 Pour mémoire, compte non tenu d'un numéro spécial de la défunte revue *Cadmos* juste après sa mort, la dernière publication de l'Institut (ancienne manière) sur Denis de Rougemont date de... 1976 (comme le temps passe!) et célébrait son 70e anniversaire: André Reszler, Henri Schwamm (dir.), *Denis de Rougemont: l'Écrivain, l'Européen*, Neuchâtel, La Baconnière, 1976.

RÉGIONS, FÉDÉRALISME ET SOCIÉTÉS

Nouvelles dimensions économiques dans le processus d'intégration européenne : fédéralisme et renouveau de la démocratie

Orio Giarini

C'est en 1957 que j'ai franchi le seuil, pour la première fois, de la villa Moynier. Je venais de rentrer en Europe, après une année d'études aux Etats-Unis : c'est là-bas que l'idée m'est venue que l'avenir de l'Europe devait se fonder avant tout sur le processus d'intégration.

A partir de Trieste, où je complétais mes études universitaires, je prenais souvent le train pour rendre visite, dans plusieurs villes, aux centres et mouvements qui avaient pour vocation la promotion de l'idée européenne sous toutes ses formes, politique, culturelle et économique.

A Genève, j'étais encore un étudiant timoré, lorsque j'ai rencontré pour la première fois Denis de Rougemont pour un bref entretien, dont je suis sorti plein d'énergie intellectuelle : depuis lors, sa vision de l'Europe et du fédéralisme a été la mienne et j'ai essayé de la compléter par mes expériences pratiques dans les mouvements européens et dans l'analyse et l'action sur les questions économiques. La Villa Moynier était déjà, depuis environ dix ans presque un temple de l'Europe, où officiaient – entre autres – Henri Schwamm et Dusan Sidjanski.

Rentré à Trieste, j'ai remis en place la section locale du Mouvement Fédéraliste Européen et fondé, avec des amis, un groupe universitaire européen pour participer aux élections de l'Union italienne des étudiants, menée à l'époque par Marco Pannella. Les études terminées, en 1959, j'ai commencé à travailler dans l'industrie chimique puis à l'Institut Battelle à Genève, qui, au début des années 60 était en pleine expansion.

De 1962 à 1969, j'ai été élu Secrétaire général du Mouvement Fédéraliste Européen, avec siège à Paris: c'était une période pendant laquelle les mouvements historiques à l'origine des initiatives européennes dès la fin de la deuxième guerre mondiale, étaient en crise. L'axe de l'action européenne avait commencé à se déplacer de plus en plus autour des Communautés européennes. Il a tout de même été possible de relancer l'action fédéraliste, ainsi qu'une vision culturelle et politique plus approfondie du processus d'intégration, qui encore aujourd'hui s'avère bien nécessaire: il y aurait bien de la place maintenant pour un intellectuel du calibre de Denis de Rougemont, à la fois pour la Suisse et pour l'Europe.

Il me semble en effet évident que dans le contexte européen et même mondial actuel, la question politique et économique fondamentale est celle du fédéralisme (par ailleurs, même les analyses actuelles de l'évolution de l'économie européenne et mondiale servent de plus en plus de support pour soutenir la thèse que le développement de l'économie contemporaine est de plus en plus «fédéraliste»).

La stabilité politique de l'Europe, comme celle du reste du monde, passe par l'apprentissage du fédéralisme dont la Suisse est encore un bon exemple. Il s'agit de comprendre que la supra-nationalité existe surtout pour garantir la souveraineté des plus petites unités. Il s'agit aussi de comprendre que chaque être humain sur terre fait partie d'un groupe qui est inévitablement une minorité et que nous avons toujours en face de nous des majorités quelque part. C'est là où la Suisse, au lieu d'être «à la traîne» de l'Europe, pourrait en constituer (sur les traces, après tout, de l'idée que se faisait Denis de Rougemont du fédéralisme) un exemple de référence positif et même «progressiste».

Il est naturellement évident que le fédéralisme dont je parle n'est pas celui derrière lequel se cachent certains mouvements politiques qui ne sont que du nationalisme local déguisé. Par contre, il faut du patriotisme local pour fabriquer le fédéralisme et il faut aussi une garantie supra-nationale dans le sens de la Constitution helvétique du siècle dernier pour garantir le maximum de souveraineté aux plus petites unités politiques.

Je me rends compte que ce type de vision, qui correspond pourtant à la pratique politique de la Suisse, n'est pas toujours quelque chose de conscient

et que nombre de Suisses répugnent encore à s'engager dans des débats de fond sur ce sujet. Il faut donc avancer avec prudence mais aussi savoir qu'il en va aujourd'hui de l'avenir de la Suisse et de l'Europe autour d'une construction véritablement fédéraliste pour notre continent, mais aussi pour le reste du monde.

Avec une telle inspiration, l'Institut européen de l'Université de Genève, pourrait encore ancrer d'avantage son enseignement et ses recherches dans la philosophie, l'histoire, l'économie, la sociologie, le droit et la politique : dans toutes ces disciplines, il y a des éléments forts qui constituent des spécialités dans le concept fédéraliste, dont toute l'Europe a besoin.

* * *

C'est en 1971 que j'ai donné une première série de leçons, dans le cadre du programme d'enseignement de l'Institut universitaire d'études européennes. Après mon engagement direct dans le mouvement fédéraliste, j'ai pensé être utile en proposant des idées que j'élaborais dans le cadre de mes activités professionnelles. Déjà en 1968, j'avais publié un livre au Centre de recherches européennes de Lausanne dirigé par Henri Rieben sur la conquête de l'espace et l'Europe. En vue de renforcer les capacités d'action de la Communauté européenne dans le domaine technologique, j'ai proposé d'intégrer les programmes européens de recherche dans l'espace (alors menés surtout par l'ELDO et l'ESRO) dans les Communautés européennes. Mais finalement, l'Agence spatiale européenne (ESA) a vu le jour séparément, en raison entre autres de la participation de pays qui n'étaient alors pas membres des Communautés. Mais il est évident que cette question va se poser à nouveau tôt ou tard.

Peu à peu mes leçons se sont transformées en un véritable cours sur la question de la nouvelle économie qui avait commencé à prendre forme dans les années 1970. D'un côté, mes expériences pratiques de recherche et de technologie à l'Institut Battelle, et de l'autre, celle du premier rapport du Club de Rome – dont j'avais aussi une expérience directe – ont eu une influence décisive.

Je suis parti de l'idée très ambitieuse que l'Europe aurait pu s'engager dans la voie d'une meilleure compréhension de l'économie contemporaine

et de ses répercussions sociales, et même qu'elle pouvait se positionner à l'avant-garde dans ce domaine, sans attendre presque toujours les initiatives venues d'ailleurs. D'un côté, le Club de Rome avait horrifié les économistes classiques et néoclassiques à cause de ses prises de position sur les limites de la croissance, qui est tombée depuis d'une moyenne de 6 à 2-3 % par an, sans que l'on se pose jamais vraiment la question du pourquoi: le grand débat sur la nécessité d'une synthèse entre écologie et économie et sur le développement durable a commencé à ce moment là.

Mais ce qui me semblait être le phénomène économique nouveau fondamental, était le fait que la prétendue économie industrielle s'appuyait dans tous les domaines sur des activités de service bien plus que sur des activités manufacturières. A bien y réfléchir, ce fait modifiait le sens et la mesure de ce que l'on appelle les fondamentaux de l'économie, tels que la notion de valeur ou de productivité. J'ai écrit sur ce sujet un livre (*Les limites du certain: gérer les risques dans la nouvelle économie de service*, publié en 1990 par les Presses Polytechniques et Universitaires à Lausanne) que je n'arrive pas à renier. Toutes ces propositions avaient comme base mes expériences dans l'industrie chimique, à Battelle et ensuite mon travail pendant 28 ans de mise en place du *think-tank* mondial des assurances pour l'étude du risque dans tous les domaines. L'enseignement à l'Institut européen m'a permis de présenter aux étudiants mes expériences, et de formuler des synthèses de nature proprement académique.

A mon sens, construire la nouvelle Europe, impliquait et implique encore un projet permettant la compréhension économique du monde comme partie indispensable d'une compréhension plus large. Disposer à la fois d'un contenu et d'un message est fondamental pour la gestion politique des affaires du monde et de la société.

* * *

C'est en 1985 que mon cours-séminaire a été en quelque sorte institutionnalisé, avec ma nomination en tant que professeur associé. Jusqu'en 1999, j'ai continué à approfondir le thème de la nouvelle économie, fondée d'une part sur les fonctions de service et d'autre part sur la gestion de toutes sortes de vulnérabilités économiques, sociales, financières, industrielles et écologiques. Ma recherche semblait être décalée durant toute la décennie

par rapport à l'offensive massive des médias économiques qui propageaient l'idée d'une nouvelle économie fondée sur une vision moderne du miracle: on interprétait la technologie comme source d'une croissance sans limites et sans contraintes. C'était comme si on entendait un chœur de druides versant de la potion magique à qui en voulait: beaucoup s'y sont pris et ont avalé un nombre excessif d'actions et d'autres actifs financiers. Il est d'ailleurs encore difficile aujourd'hui de faire comprendre que la nouvelle économie de service, n'a rien ou très peu à voir avec la simple expansion du secteur tertiaire. Un champ immense s'ouvre aux futurs chercheurs économistes en quête d'une définition de la valeur et de la méthode pour promouvoir la richesse des nations plus appropriée que celle léguée par la Révolution industrielle. Au cours de ce cheminement, on assistera très probablement à la naissance d'un nouveau fédéralisme et d'une vision plus approfondie de l'expérience d'intégration européenne.

* * *

Le problème de l'unité européenne n'est pas seulement un problème institutionnel et de politique étrangère. Il est aussi lié à l'évolution globale de notre société. Lorsque le fédéralisme devient un projet de société, il doit inévitablement se confronter aux idéologies et aux réalités socio-économiques qui ont dominé notre époque. Or, depuis deux siècles, les phénomènes essentiels qui ont forgé l'Europe ont été d'abord le processus de la Révolution industrielle et ensuite le libéralisme et le socialisme qui se sont épanouis dans ce cadre. Face à ces phénomènes, le fédéralisme est souvent apparu soit comme l'expression d'une société pré-industrielle (facilement réductible en tant que telle à une vision passéiste), soit comme la marque des sentiments éprouvés par certains révolutionnaires (Proudhon, le jeune Marx et d'autres) à l'égard du problème de l'autonomie locale, soit encore comme se rattachant à la sociologie pluraliste chrétienne. En tant que projet de société, le fédéralisme a donc pu devenir un élément donnant une certaine coloration à d'autres projets, mais il n'a jamais pu trouver sa place comme l'élément ou le projet de société fondamental eu égard aux problèmes socio-économiques donnés historiquement.

Les doctrines libérales et socialistes ont dominé la période de maturation industrielle de l'Europe. Elles se sont livrées, et se livrent encore, parfois, de véritables guerres civiles dans le domaine des idées. Leur émergence est

étroitement liée à celle d'un système économique et historique donné. Il n'est pas étonnant de constater aujourd'hui que les systèmes de pouvoir qui se légitiment sur la base de l'une ou de l'autre de ces idéologies et oscillent entre ces deux pôles, au moment où leur substrat historique et économique se dissout, font apparaître un profond sentiment d'incertitude et un besoin de mieux enraciner leur légitimité. Il faut renouveler les bases de la démocratie.

Par conséquent, il me semble que sur le plan politique, l'évolution économique actuelle (vers une « économie de service ») prépare les bases matérielles de l'épanouissement du fédéralisme en tant qu'organisation pluraliste d'ensembles autonomes, liés par des solidarités transversales et complémentaires sur tous les plans (politique, économique et social). C'est à son niveau que se développe maintenant le cadre du compromis historique possible entre l'évolution des structures socio-économiques et les exigences d'une plus grande liberté.

Si tel est le cas, la bataille pour l'Europe n'est pas, et ne peut pas être seulement, une bataille pour des institutions: le fédéralisme offre une possibilité de jeter les bases de la démocratie politique du nouvel âge post-industriel. Il s'agit de vouloir discerner dans le présent ce qui est porteur d'avenir, au lieu de s'hypnotiser sur ce qui est en train de rentrer dans le grand livre du passé.

Pour paraphraser Denis de Rougemont: l'Europe, l'Ecologie et le Fédéralisme sont les facettes d'une même perspective et d'un même combat et, j'ajouterais, d'un même renouveau économique. Dans ce cadre, on pourra donc parler d'une synthèse entre économie, écologie et recherche du bien-être, d'une part, et du renouvellement d'une démocratie moderne fondée sur le fédéralisme, de l'autre.

Y a-t-il une société européenne ? Pour une vision critique de la construction européenne

Maximos Aligisakis

Après quelques rappels d'ordre personnel sur notre Institut, j'aimerais consacrer la partie scientifique de ma brève contribution à une thématique qui m'a souvent préoccupé : la question de l'existence et de l'éventuelle nature de la société européenne.

De l'IUEE à l'IEUG : souvenirs et appréciations personnelles

Je suis arrivé à l'Institut universitaire d'études européennes (IUEE) en octobre 1985, quelques semaines avant la mort de son fondateur, Denis de Rougemont. Assistant et chercheur de la section de science politique, je me suis « socialisé » aux questions européennes dans une période de dynamique positive. Par une politique volontariste, Jacques Delors avait donné un tour d'accélérateur à l'intégration européenne et les cours de mon professeur de l'époque, Dusan Sidjanski, faisaient salle comble. Les examens oraux duraient une semaine entière... Même dans la « petite » Suisse, le débat politique sur une future adhésion commençait à faire rage.

C'est dans ce contexte que notre Institut a subi une crise profonde en 1990, par l'intervention inconsidérée des responsables politiques et académiques du moment. Un terrible gaspillage pour une institution en plein essor, pour les ressources intellectuelles et humaines, pour l'esprit interdisciplinaire. Par un concours de circonstances, cette période noire pour les études européennes en Suisse romande l'a aussi été, en partie, pour la politique européenne. En effet, le « non » de la Suisse à l'Espace Economique Européen en 1992 et les acceptations populaires timides du traité de Maastricht dans les pays de l'Union inauguraient une période d'euro-scepticisme.

Cependant, les efforts soutenus par certains membres du corps professoral et du corps intermédiaire, parsemés dans les diverses facultés de l'Université de Genève, ainsi que la patience du personnel administratif et

technique (secrétariat et bibliothèque) ont finalement permis de reconstituer une nouvelle unité, sous forme de centre interfacultaire. Après une longue période de convalescence, pas toujours facile, les études européennes retrouvaient leur cohérence au sein de l'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG). Une nouvelle ère que les efforts des uns ou des autres ont pu consolider. De mon côté, en tant que maître assistant ou chargé de cours, sur le front de la recherche ou de l'enseignement¹ j'ai fait, modestement, ce qui était possible pour améliorer les positions de l'IEUG.

D'un point de vue académique et institutionnel, à l'heure du bilan du 40e anniversaire, l'horizon est serein. Direction et responsables politiques, enseignants et étudiants travaillent la main dans la main. Malgré les nombreux défis scientifiques et les problèmes inévitables de gestion, la position de l'IEUG semble inébranlable. Souhaitons-lui bonne route et longue vie...

- 1 Enseignements sur la société civile, sur les relations entre l'Europe et les Balkans, sur la sociologie de la construction européenne, sur l'application de l'interdisciplinarité dans le domaine européen: voir Maximos Aligisakis, Marc de Bellet et François Saint-Ouen, (dir.), *Nationalismes en Europe centrale et orientale: conflits ou nouvelles cohabitations?*, Genève, Georg et Institut européen de l'Université de Genève, coll. Euryopa, 1997; Maximos Aligisakis, «Clivages dans les Balkans: quelques hypothèses», in Charles-A. Morand (dir.), *La crise des Balkans de 1999. Les dimensions historiques, politiques et juridiques du conflit du Kosovo*, Bruxelles - Paris, Bruylant - L.G.D.J., coll. Axes, 2000, pp. 49-67; Maximos Aligisakis, «L'impertinence utile de la société civile», in Maximos Aligisakis, André Reszler (dir.), *Quelle société civile pour l'Est européen?*, Revue *Transitions*, vol. XLII, 2001, n° 2, pp. 25-46; Maximos Aligisakis (dir.), *L'Europe face à l'Autre: politiques migratoires et intégration européenne*, Genève, Euryopa, Institut Européen, 2003. Recherches sur les relations entre la CEE et l'Europe du Sud ou sur la politique européenne de la Suisse: voir Maximos Aligisakis et Ioannis Papadopoulos, «L'insertion des groupes d'intérêt grecs dans la Communauté Européenne: la perception des élites en tant qu'indicateur d'intégration», in Dusan Sidjanski et Ural Ayberk (dir.), *L'Europe du Sud dans la Communauté Européenne: Analyse comparative des groupes d'intérêt et de leur insertion dans le réseau communautaire*, Paris, P.U.F., Publications de l'Institut universitaire d'études européennes - Genève, 1990, pp. 85-113; Maximos Aligisakis, «Le système politique suisse et la Communauté Européenne: éléments théoriques pour une approche comparative», in *La Suisse en Europe: une réflexion interdisciplinaire*, Genève, Dossier de l'Institut universitaire d'études européennes, 1992, pp. 139-147; Maximos Aligisakis, *La société civile suisse face à l'Europe*, Berne, Fonds national suisse de la recherche scientifique, NFR 42 Working Paper n° 9, avril 1999.

Hommage à l'interdisciplinarité de l'IUEE-IEUG

Nous ne pouvons pas éviter de nous poser cette question essentielle d'ordre épistémologique: la connaissance de l'Europe est-elle possible? Nous sommes tentés de répondre positivement tout en nuancant considérablement à cause d'immenses difficultés théoriques rencontrées: la pré-histoire et les mythes sont flous; l'histoire est tourmentée et sanglante; l'intégration actuelle est aléatoire; le futur n'est qu'incertain.

Nous pouvons également répondre négativement en paraphrasant le célèbre titre du scientifique français A. Carrel, dont le «politiquement incorrect» n'est plus à démontrer: «L'Europe, cette inconnue...»! Car, nous nous sommes rendus compte que plus nous travaillons sur la connaissance de l'Europe, plus des nouvelles perspectives s'ouvrent devant nous, agrandissant le champ de l'inconnu. Mais n'est-il pas ainsi pour toute quête intellectuelle, n'est-ce pas là le lot quotidien des chercheurs?

La connaissance de l'Europe est une entreprise risquée car l'objet-sujet est extrêmement mouvant. C'est pourtant l'objet de nos réflexions dans cet Institut depuis 40 ans. C'est le sujet de nos cours et de nos travaux. Des multiples dimensions disciplinaires se mêlent ou se juxtaposent, des approches différentes fusionnent ou se confrontent, des idéaux divergents se brassent ou s'opposent.

En essayant de contribuer à cette entreprise, je proposerai, dans les paragraphes qui suivent, mes réflexions-interrogations sur certaines dimensions sociologiques de la construction européenne.

Questions sur la société européenne

Depuis un demi-siècle, deux dilemmes pratiques de l'Europe en construction semblent attirer l'attention:

- a) faut-il privilégier l'approche (néo-)fonctionnaliste ou celle du fédéralisme?
- b) comment concilier l'approfondissement de l'intégration avec la nécessité de l'élargissement géographique?

Nous sommes devant des questionnements fondamentaux tout autant pour le complexe économique-institutionnel de l'Union européenne (UE) que pour la plupart des chercheurs du monde académique. Ces thèmes préoccupent les décideurs et font l'objet de nombreuses réunions institutionnelles (projets officiels, conférences intergouvernementales, conventions). Un grand nombre de colloques scientifiques, de recherches et de publications y est également consacré.

Il ne fait pas de doute que l'approche fonctionnaliste basée sur les besoins et la méthode incrémentaliste, c'est-à-dire la logique des petits pas, commencent à montrer leurs limites. De l'autre côté, le fédéralisme comme méthode de gouvernance ne fait pas l'unanimité et il serait encore plus inopérant si on le transformait en un objectif à atteindre. Quant à la « querelle » entre approfondissement et élargissement, elle nous semble plutôt insoluble. Seul le passage du temps pourra nous aider à la résoudre.

Nous ne voulons pas sous-estimer ce genre de questions et ces thématiques importantes. Cependant, une question capitale nous paraît fréquemment et injustement omise dans les réflexions institutionnelles ou académiques : Y a-t-il une société européenne ?

Ce n'est peut-être pas un oubli innocent car cette question sur l'existence d'une société européenne amènerait une autre, beaucoup plus délicate au niveau politique : quelle société voulons-nous pour l'Europe ? En somme, quelle Europe voulons-nous ? Si ces questions réclament des réponses politiques, elle ne sont pas dépourvues d'intérêt scientifique.

A ce bloc de problématiques essentielles ajoutons l'effort de résoudre un des paradoxes importants de la construction européenne : le processus de l'intégration va plus vite que la démocratie européenne. Certes, nous avons eu, depuis 1979, l'élection directe du Parlement européen par le(s) peuple(s), mais devant l'immensité des enjeux, cela n'est qu'une goutte de démocratie dans l'océan des décisions (le concept du déficit démocratique ne reflète que partiellement la gravité du problème).

La société européenne existe-t-elle vraiment...?

Pour «faire société», il faut la création des liens sociaux, la production du capital social, la formation de la confiance et l'émergence de la société civile. Il est aussi nécessaire d'avoir des actions collectives, des conflits-clivages sociaux. Il faut enfin avoir des identités et des cultures communes, un référent étatique, une construction démocratique...

Jean Monnet avait beau dire qu'il voulait unir des hommes et non pas coaliser des Etats, l'intégration européenne est resté souvent «réduite à l'analyse des structures bureaucratiques et des statistiques économiques: ...une histoire sans société»². Les travaux de la Convention présidée par V. Giscard d'Estaing démontrent clairement que la société est étonnement absente de la future «constituante» européenne. Mille autres indices peuvent nous convaincre de la faiblesse ou, au meilleur des cas, de la lente émergence d'une société européenne.

D'abord, relevons quelques points qui plaident pour l'existence sociétale de l'Europe. Nous pensons ici, par exemple, au formidable réseau d'acteurs formels et informels qui se socialisent à l'Europe, tout en la faisant³. C'est le cas des élites et des «eurocrates». Il s'agit d'un élément à ne pas sous-estimer car il est souvent à l'origine d'une sociogénèse.

Signalons encore l'acceptation d'une série des symboles attestant un premier sentiment d'appartenance commune et un début de processus de légitimation⁴. La reconnaissance d'un drapeau, d'un passeport, d'un hymne et

2 Hartmut Kaelble, *Vers une société européenne. Une histoire sociale de l'Europe. 1880-1980*, Paris, Ed. Belin, 1988, p. 7.

3 Voir Marc Abeles, «Homo Communautarius», in Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe?*, Paris, Presses de Sciences Po., 1998, pp. 43-63; Jean Joana et Andy Smith, «Le mariage de la carpe et du lapin? Une sociologie politique de la Commission européenne en chantier», *Cultures et conflits*, n° 38-39, 2000, pp. 73-10; Dusan Sidjanski, «Etat européen ou Union européenne à vocation fédérale?», *Revue Suisse de Science Politique*, 4 (4), 1998 (Winter), pp. 83-118.

4 Carole Lager, *L'Euro dans le processus de légitimation de l'Union Européenne*, Genève, Faculté SES, Thèse n° 523, 2001.

surtout d'une monnaie (l'Euro) vont dans ce sens, même sans un appui démocratique direct (referendum). Remarquons également que l'idée d'une Europe multiculturelle⁵, ou du moins d'une Europe de la cohabitation culturelle⁶, semble relativement acquise malgré les tensions politiques dues à la dimension de l'immigration⁷.

Néanmoins, la plupart des indicateurs à notre disposition plaident pour la faiblesse d'une société européenne. L'UE, «ectoplasme politique», ne semble pas répondre à la crise de la Nation⁸. Il n'y a pas non plus un «démos européen», non pas au sens de la communauté mais au sens du peuple⁹. Certes, nous avons des politiques publiques européennes mais nous sommes loin d'un espace public européen¹⁰.

Le même constat concerne l'action collective au niveau européen. L'europanisation des conflits et des luttes sociales, bien qu'émergente, n'est pas massive¹¹. Les europrotestations sont rares, leur visibilité dépend plus de l'impact médiatique que de leur force intrinsèque, leur efficacité reste faible face aux cibles européens. Malgré des expériences de toute sorte, le passage de l'Europe de la diplomatie à celle de la démocratie n'a pas été

5 Sur le concept de la démocratie multiculturelle et le besoin d'une défense à la fois collective et individuelle des droits des «minorités», voir Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, Editions La Découverte, 2001.

6 Dominique Wolton, «La communication et l'Europe. Du multiculturalisme à la cohabitation culturelle», in Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe?*, Paris, Presses de Sciences Po., 1998, pp. 65-79.

7 Maximos Aligisakis, *op. cit.*, 2003.

8 Didier Lapeyronnie, «Nation, démocratie et identités en Europe», in Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe?*, Paris, Presses de Sciences Po., 1998, pp. 219-246.

9 Etienne Balibar, *Nous, citoyens d'Europe*, Paris, La Découverte, 2001.

10 Luc Rouban, «L'Europe comme dépassement de l'Etat?», *Revue Suisse de Science Politique*, 4 (4), 1998 (Winter), pp. 57-79.

11 Richard Balme, Didier Chabanet et Vincent Wright (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Science Po., 2002.

encore tentée¹². Le mouvement par la base (bottom-up) est embryonnaire et la société civile prend, le plus souvent, le chemin des lobbies. Quant à la convention collective européenne, indice de véritable européanisation du social, elle n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Cependant, *c'est la nature de la citoyenneté européenne qui résume le mieux la faiblesse de la société dans l'UE*. C'est une « isopolitie » (entre citoyens de l'Union) mais pas une sympolitie (relations directes entre citoyens et Union)¹³. C'est une citoyenneté essentiellement économique qui se situe loin d'un « vouloir vivre collectif »¹⁴. En bref, il ne s'agit pas d'une citoyenneté « chaude ».

Les sondages d'opinion (comme la série Eurobaromètres éditée par la Commission¹⁵) constituent des indicateurs supplémentaires d'une confiance défaillante et d'une allégeance ambiguë des citoyens à l'Europe. Pire encore, nous décelons les signes d'une certaine indifférence face un pouvoir sans visage¹⁶. La faible participation des citoyens aux élections européennes démontre leur désintérêt et les campagnes électorales pour ces élections confirment la prépondérance de la dimension nationale sur l'enjeu européen¹⁷. En somme, enquêtes par sondage ou données électorales confirment que l'européanisation de la société est encore extrêmement faible.

12 Jean-Claude Boual (dir.), *Vers une société civile européenne*, Paris, Ed. de l'Aube, 1999.

13 Paul Magnette, *La citoyenneté européenne. Droits, politiques, institutions*, Bruxelles, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 1999.

14 Yves Deloye, « De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européenne : quelques éléments de conceptualisation », *Revue Suisse de Science Politique*, 4 (4), 1998 (Winter), pp. 169-194.

15 Commission européenne, *Les Européens vus par eux-mêmes*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, Documentation Européenne, 2001.

16 Paul Magnette, *L'Europe, l'Etat et la démocratie*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000.

17 Gérald Grunberg et al., *Le vote des Quinze. Les élections européennes du 13 juin 1999*, Paris, Presses de Science Po., 2000.

Quelle société européenne?

C'est la question capitale que les élites qui construisent l'Europe d'aujourd'hui ne veulent ou ne peuvent pas répondre. Ce n'est pas à nous, en tant que scientifiques, que revient le choix de la nature de la société européenne future. C'est bien aux citoyens (nous en faisons aussi partie) que revient ce droit et ce devoir.

Mais en tant que citoyens et scientifiques à la fois, nous ne pouvons que lancer, avec P. Bourdieu, cette réflexion terriblement dévastatrice (presque un anathème) mais aussi très stimulante: «*la construction européenne est pour l'instant une destruction sociale*»¹⁸. Nous sommes avertis: il n'y aura pas d'Europe sans une dimension sociale forte et il n'y aura pas d'Europe sans la construction d'une société européenne, avec ses liens et/ou ses conflits sociaux. L'économique et l'institutionnel (politico-juridique) sont absolument nécessaires mais pas suffisants: il faut aussi le socio-culturel. L'Europe a tout aussi besoin d'une constituante que d'un démos-peuple pour devenir une véritable société. L'Europe sans une démocratie participante¹⁹ ne sera que l'extension de l'Etats membres.

18 Pierre Bourdieu, *Contre-feux 2*, Paris, Edition Raison d'agir, 2001, p.14.

19 Antoine Bevort, *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Science Po, 2002.

De l'Europe des régions aux Régions d'Europe

Christophe Devouassoux

Français d'origine, diplômé de la faculté de droit de Grenoble, j'ai débuté ma vie professionnelle en qualité d'assistant parlementaire au Sénat avant d'être rattrapé par la politique. Elu maire des Houches – commune de 1500 âmes sise à l'entrée de la vallée de Chamonix en Haute-Savoie - en mars 1983, j'ai intégré l'Institut universitaire d'études européennes en juin 1985, alors placé sous la direction de Monsieur Henri Schwamm. Cet emploi d'assistant de recherche à mi-temps me procurait l'avantage de concilier mes activités d'élu et mon intérêt pour une Europe des régions dont j'étais (et suis encore) un ardent défenseur (quoi que celle-ci soit aujourd'hui très éloignée des revendications démocratiques et culturelles qui la caractérisait à la fin des années 70 et au début des années 80, j'y reviendrais). De son côté – j'ai la faiblesse de le penser ainsi - l'Institut universitaire d'études européennes bénéficiait des ressources d'un homme de « terrain » qui, inspiré par la philosophie de Denis de Rougemont, souhaitait lui aussi « penser avec les mains ». Loin des vertus dogmatiques de la recherche fondamentale, j'allais me frotter à une approche empirique et expérimentale d'une Europe des régions pour ma part circonscrite aux cantons de Genève et du Valais que jouxtent une partie du département de la Haute-Savoie et la région autonome du Val d'Aoste. Choix géographique certes restreint mais qui se justifiait par la volonté de « zoomer » de manière transversale ces trois régions suisse, française et italienne afin de décrypter (mais aussi à favoriser) une coopération basée sur une histoire souvent mêlée des revendications identitaires similaires et la réalité fonctionnelle et transfrontalière de leurs territoires respectifs.

Des objectifs de recherche au cœur des coopérations transfrontalières

Le terrain délimité, de nombreuses problématiques furent développées. Aménagement du territoire, fonctionnement institutionnel comparé, échanges culturels et revendications identitaires, travailleurs frontaliers, devenir des zones franches, coopération en matière de santé, de transports et de communications, émergence des radios locales, autant de thèmes

qui occupèrent alors notre petite équipe de travail rattachée à la section d'études régionales. Je fus plus particulièrement en charge de deux dossiers conséquents : l'analyse institutionnelle comparée de trois communes de montagne (Les Houches en Haute-Savoie, Champéry en Valais et Saint Rémy en val d'Aoste) et l'émergence des radios locales autorisées en France comme en Suisse au début des années 1980.

L'analyse institutionnelle visait à comparer non seulement les règles juridiques et financières qui offrent un cadre légal d'intervention à chacune de ces trois communes mais également les mécanismes de décision et le fonctionnement démocratique qui président à leurs destinées. L'objectif principal consistait à apporter aux élus une bonne connaissance réciproque du fonctionnement institutionnel et des pratiques démocratiques de leurs pays respectifs, non sans intégrer les particularismes régionaux et les coutumes locales qui les distinguaient. Outre la grande diversité de situation soulignée par l'analyse des textes et règlements, la réalité vécue des trois côtés de la frontière amena de nombreux et passionnants débats. Pendant plus de deux ans, des réunions régulières furent organisées entre les élus valaisans, haut-savoyards et valdotains, destinées à valider les différentes étapes de l'étude mais surtout à mieux connaître les pratiques des uns et des autres, leur rapport à la démocratie locale, la nature des freins et des blocages liés à leur histoire et à leur culture, les rapprochements et coopérations possibles. Au-delà du travail scientifique d'analyse institutionnelle comparée, c'est dans le dialogue concret et permanent entre des élus motivés par une saine curiosité et le désir d'échanger leurs expériences que l'étude fût la plus enrichissante.

Sans quitter le registre institutionnel et politique de la coopération inter-régionale, l'Institut universitaire d'études européennes suivit de près le « bouillonnant » dossier des radios locales. Suite à la fin des monopoles d'Etat en matière de communication, l'émergence des radios « libres » gagna quasi-simultanément la France et la Suisse, dès les années 1982-83. Les ondes ignorant la frontière, les radios françaises inondèrent Genève et la riviéra vaudoise tandis que les radios suisses balayèrent la région d'Annemasse et une bonne partie du Chablais haut-savoyard. Très vite, autour du lac Léman, la bataille fit rage. Peut-être mal préparées à leur toute nouvelle liberté, les premières radios autorisées à émettre furent confrontées à une multitude de problèmes dus essentiellement :

- à la diversité de leurs objectifs (radios généralistes à vocation commerciale, radios alternatives à vocation sociale ou politique, radios d’animation communale ou intercommunale...);
- à leurs zones de diffusion qui se chevauchaient ou encore à la différence de puissance de leurs émetteurs que les plus habiles s’ingéniaient à brouiller;
- à la différence de réglementation de chaque côté de la frontière généralement plus pénalisante côté suisse.
- aux lois du marché publicitaire qui, compte tenu du taux de change, avantageaient là également les radios locales françaises.

Devant l’imbroglio de la situation, la mission confiée à notre équipe de recherche devait relever un double défi :

- établir une cartographie détaillée de toutes les radios locales émettant autour du lac en spécifiant leurs vocations respectives et en identifiant la nature précise de l’ensemble des conflits qui les opposaient ;
- réunir autour d’une table les responsables de ces radios afin de constituer une « charte éthique » ou code de « bonne conduite » qui permettrait, au-delà du contenu de la programmation, de garantir leur pérennité dans le respect de la diversité.

Après deux années d’études et de nombreux débats contradictoires et animés, l’exercice, oh combien périlleux, déboucha sur la sortie du rapport « Les frontières sur bande FM »¹ et sur un certain nombre d’accords entre les radios locales lémaniques. Sans résoudre l’ensemble des problèmes, notre modeste contribution eût néanmoins le mérite d’ouvrir un véritable espace de discussion transfrontalier. Il permit même à certaines radios d’engager d’actives et fructueuses collaborations, avant que le paysage audiovisuel n’évolue vers les structures de réseaux que nous lui connaissons aujourd’hui.

De la fin de la revendication d’appartenance et de l’émergence des « nouvelles » régions d’Europe

L’analyse institutionnelle des communes de montagne, l’émergence des radios locales lémaniques ou les autres chantiers au service de l’Europe des

1 Charles Ricq, Silvio Guindani, Christophe Devouassoux, *Les frontières sur bande FM*, Paris, Ed. Anthopos, 1986.

régions initiés par l'Institut universitaire d'études européennes s'inscrivaient alors dans une période particulière. La période finissante du « mouvement politique » de la revendication d'appartenance. Tentons d'expliquer cela.

Des années 1970 au début des années 1980, face cachée de l'Europe, les régions aspirent aux pouvoirs que le traité de Rome n'a pas prévu. La Bretagne, la Sardaigne, l'Ecosse ou la Crête revendiquent leur rôle dans la construction de l'Europe. Et cette revendication tire avant tout sa légitimité dans le sentiment d'appartenance à une communauté qui, sans prétendre à l'autonomie, souhaite faire entendre sa différence. Une différence identitaire et culturelle avant tout même si les velléités stratégiques de développement économique ne sont pas absentes du débat public. Mais le temps passe toujours trop vite et d'aucuns ont déjà oubliés qu'à cette époque, pourtant si proche, les impératifs économiques et la mondialisation du marché se heurtent au mur de Berlin et à la division de deux mondes bien distincts. Et que les grandes administrations d'Etat s'opposent, par tradition, aux relations entre les autonomies régionales et les services de Bruxelles. Reste qu'en plein cœur des années 70, de la Wallonie aux Flandres, de la Bretagne à l'Occitanie, de la Corse à la Sardaigne, de l'Irlande au Pays de Galles, de la Savoie au Val d'Aoste, des paysans, des jeunes, des intellectuels se mobilisent pour leur région qui mérite d'être sauvegardée et promue. La région constitue un fait culturel, un fait communautaire, un fait de société aux contours parfois nostalgiques mais aussi moderne, une manière de concevoir la société de demain dans laquelle les individus et les groupes pourront participer en propre à une gestion libérée des impératifs quantitatifs de la croissance et des carcans du centralisme uniformisateur et bureaucratique. Et cette vague « régionaliste » est relayée par une littérature abondante. De 1975 à 1985, de nombreuses maisons d'éditions dont les éditions « Entente » spécialisées dans la défense des minorités (mais que sont elles devenues?) inondent le marché de titres les plus ronflants: « La Wallonie, l'indispensable autonomie » de Michel Quévit; « La renaissance des cultures régionales en Europe » de Riccardo Petrella; « L'espérance occitane » de Yves Barelli, Jean-François Boudy et Jean-François Carencio; « Les technocrates, les élus et les autres » de Jean Hussonois...

Dernière étape de la revendication d'appartenance, l'arrivée des idées régionalistes sur la scène politique (années 1984-1986), inaugure paradoxalement leur dissolution comme « mouvement » politique. En 1984, Georges Pierret²

publie aux éditions Jean Picollec «Vivre l'Europe... Autrement» avec comme sous-titre «les régions entrent en scène». Dans cet essai qui eut un grand écho, il assoit l'idée de normaliser la place des régions d'Europe dans le concert des Etats et de répondre à leurs revendications d'appartenance sans porter atteinte à la structure des Etats. Il ne se doute pas alors qu'il consacre bien malgré lui l'arrivée d'un règne nouveau, celui de Régions, plus soucieux de domination économique et d'autonomie politique que de cohésion sociale, culturelle et identitaire. Et c'est ainsi que l'on glissera rapidement de l'Europe des régions à la constitution de ce que j'appellerais plus volontiers de «Régions d'Europe» obsédées par leur compétitivité économique et leur rayonnement européen, voire international. Pour n'avoir pas su s'inscrire dans un projet social plus large, la revendication d'appartenance s'est laissée asphyxier par des impératifs économiques et de croissance résolument modernes. Et nous voilà ainsi ramenés au vieux débat sur la taille des régions. «Les régions, nous dit-on, doivent être de "taille européenne". Quelle est cette taille? Qui en décide? Au nom de quoi? Que veut-on dire? On me répond qu'il s'agit de "découper" des régions qui soient assez grandes, assez industrialisées et bétonnées pour être compétitives à l'échelle européenne. Mais compétitives avec quoi? Avec les Länder allemands, me dit-on. Encore faudrait-il savoir lesquels: la Bavière, 71 000 km² et 12 millions d'habitants, ou Hambourg, 742 km² et moins de 2 millions d'habitants»³. Mais les Régions d'Europe se sont rapidement libérées de cette incompréhension historique. Leur récurrente recherche à devenir une zone économique d'importance mondiale a créé d'énormes disparités dans le développement spatial d'une Europe à trois, quatre ou cinq vitesses. Entre régions riches et régions pauvres, le fossé ne fait que se creuser davantage. L'Union européenne témoigne désormais de déséquilibres économiques considérables et le débat relatif à la reconnaissance et au respect des diversités culturelles ne fait plus vraiment recette. L'espace situé au cœur de l'Union européenne – c'est-à-dire la grappe constituée par Londres, Amsterdam – Rotterdam, la Rhur, Francfort,

2 Ancien animateur de l'action régionale en Bretagne, il fut le secrétaire général du CELIB (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) et l'un des premiers experts de la Commission européenne pour la politique régionale.

3 Denis de Rougemont, «Sur la taille des régions», *Présence et perspective d'une région Savoie*, n° 2, octobre 1973.

Stuttgart, Munich, Lyon – Grenoble, Turin et Milan (la « banane bleue ») – contribue à 50 % de son produit intérieur brut. Globalisation économique des régions riches oblige, ces véritables métropoles s'organisent entre elles, développent des réseaux et créent leurs antennes à Bruxelles pour peser de tout leur poids sur les instances européennes. En revanche, à ses franges méridionales ainsi que dans les nouveaux Länder allemands, le PIB par habitant n'atteint qu'une fourchette comprise entre 50 à 65 % de la moyenne communautaire. Au-delà de la « banane bleue », si quelques îlots de croissance existent, ils sont loin de répondre au rééquilibrage significatif du développement spatial de l'Europe.

Ces déséquilibres, préoccupants au sein de l'Europe, vont sans aucun doute s'accroître avec l'arrivée des dix nouveaux pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO). A l'origine, les bouleversements engendrés par la chute du mur ont amenés un large et puissant mouvement de revendications ethniques et identitaires; revendications propices à la renaissance de « nationalismes » marginalisés au sein de l'ancienne Union soviétique et des pays du COMECON. Au-delà de la création des pays baltes et la scission de la Tchécoslovaquie, la fin des « deux mondes » et de la guerre froide annonce le retour de la revendication d'appartenance. Pas pour bien longtemps car la « réal politique » et les exigences d'un développement économique performant ne peuvent s'encombrer des particularismes ethniques et culturels locaux ou régionaux. En effet, pour ces nouveaux Etats comme pour ceux qui conservent leurs frontières comme la Pologne ou la Roumanie, l'enjeu consiste à intégrer au plus tôt une Union européenne qui a fait sa mue à Maastricht et prépare la monnaie unique. Il convient alors de prendre le premier wagon de l'intégration, c'est-à-dire répondre aux normes de Bruxelles notamment par la reconnaissance du fait régional et démocratique. Plus concrètement, il s'agit ni plus ni moins de copier le modèle des régions occidentales de l'Union et d'encourager les pays candidats à adopter un découpage régional à « taille européenne ». Résultat : ces découpages régionaux, s'ils ne correspondent en rien aux réalités historiques et culturelles, ont souvent été réalisés non à partir des réalités fonctionnelles des territoires mais en morcelant les pôles actuels de croissance en les mariant à des espaces en friche afin que la faiblesse de leur PIB leur ouvre le plus largement possible la porte des aides et subventions européennes. La Bulgarie, qui n'a pu répondre présent au premier élargissement de l'Union aux PECO, éprouve les pires difficultés à remodeler son territoire

régional en fonction des impératifs de Bruxelles. Lors d'un voyage à Sofia en février 2002, je me souviens du discours affolé du représentant du Ministère de l'intérieur dont la mission consistait à réduire la vingtaine de régions bulgares actuelles au nombre de huit... et à les faire accepter par les représentants locaux.

Résumons. Depuis les premières revendications d'appartenance dans les années 1970 et la reconnaissance du fait régional, nous avons assisté à l'émergence des « Régions d'Europe ». Régions dont les prétentions économiques et politiques ont rapidement gommées leur dimension sociale et culturelle qui, ironie de l'histoire, leur avait permis « d'entrer en scène » et de coexister auprès des Etats et des instances européennes. A une époque pas si lointaine, les régions luttaient pour leur reconnaissance culturelle et le droit à la différence dans l'objectif d'éviter l'uniformisation des modes de vie et l'aggravation des inégalités entre les espaces régionaux. Aujourd'hui, jamais les modes de vie n'ont été si proches et les inégalités entre espaces régionaux plus criantes. Et tout porte à penser que l'Union à 25 ne fera que renforcer le morcellement d'une Europe à plusieurs vitesses. Je doute fort que cette « Europe des régions » là corresponde à celle que Denis de Rougemont appelait de ses vœux.

Mais y a t'il encore de la place pour une Europe des régions non seulement économique mais aussi sociale et solidaire?

Go east...

Nicolas Levrat

Le destin de relations est souvent conjonction d'éléments que la logique n'aurait pas ordonné tels qu'ils se sont succédés. Ainsi en est-il de mes rencontres avec l'Institut européen de l'Université de Genève.

A la rentrée 1986, assistant au Département de droit international public de la Faculté de droit de l'Université de Genève, j'avais été mis sur la piste des relations transfrontalières entre régions par le Professeur Luigi Condorelli, piste alors peu explorée par la communauté scientifique. Ce deviendra mon sujet de thèse¹ et reste à ce jour un de mes domaines de recherche de prédilection.

Mes premières lectures approfondies en cette matière me conduisent rapidement vers le sillage de l'Institut européen, dont j'ignorais tout (on étudiait pas encore l'Europe à la Faculté de droit de Genève dans ces années là). Denis de Rougemont n'avait-il pas été, en 1972, le rapporteur de la première confrontation européenne des régions frontalières, organisée à Strasbourg sous l'égide du Conseil de l'Europe?

Hélas, il est déjà trop tard pour faire sa connaissance. Je m'adresse cependant à celui qui, à l'Institut européen, a repris les enseignements sur les questions régionales, Charles Ricq. On est au début de l'été 1987, et mon intention est de demander à cet enseignant l'autorisation de suivre son enseignement et, le cas échéant, de participer à son séminaire. Il n'en sera pas ainsi.

Le Professeur Ricq cherchait un assistant – le Professeur Ricq cherchait toujours des assistants; il en avait pléthore, travaillant sur des projets aussi innombrables qu'improbables – et je ferai parfaitement l'affaire. C'est donc en tant qu'assistant que je suivrai, deux ans, ses enseignements,

1 Pour ceux que le sujet intéresserait, voir *Le droit applicable aux accords de coopération transfrontière entre collectivités publiques infra-étatiques*, Paris, PUF, 1994.

notamment sur les régions transfrontalières. C'est l'occasion de la rencontre avec Silvio Guindani, qui comme moi assiste à ces enseignements (et avec qui j'assurerai l'enseignement sur les « régions dans l'Europe » de 1999 à 2002), et avec le curieux monde désenchanté de la kyrielle « d'assistants de recherche » de l'avenue des Genêts.

1989 est une année de grandes transitions en Europe. La carte politique de l'Europe se redessine, des régimes surannés s'effondrent. Un souffle démocratique puissant se lève à l'Est, et c'est sans aucun doute là-bas que, cette année là, l'Europe se fait. Plus qu'à Genève en tous cas, où dans le même temps beaucoup s'occupent à la défaire ; l'Institut européen se délite et semble destiné à un effondrement non moins spectaculaire que les régimes communistes. Alors que le Directeur Henri Schwamm quitte l'institution, il est remplacé, sans tenir compte des préférences exprimées par les membres du corps enseignant de l'Institut, par un nouvel arrivant, Peter Tschopp. Très vite, la situation dégénère en une crise majeure de l'institution genevoise. Entre les Professeurs qui font grève, les étudiants qui pétitionnent, l'Etat qui renvoie tout le monde à la maison, le corps intermédiaire – c'est-à-dire nous les assistants – se trouvait en bien déplaisante posture.

Aussi quant un mardi de janvier 1990 le Professeur Ricq me convoque dans son bureau – ah le bureau de Charles Ricq, mine inestimable de documents, que par désordre ou souci paranoïaque ledit Professeur avait transformé en une inaccessible caverne au trésor, pour le chercheur que j'étais, peuplée de stalagmites chancelants qu'étaient les piles d'études, courriers et documents originaux transmis par les institutions transfrontalières (COTRAO, Conseil du Léman, Communauté de travail du Jura pour n'en citer que quelques unes) et qu'il me fallut plusieurs fois explorer nuitamment pour avoir accès à ces sources indispensables à mes recherches scientifiques.

Mais revenons sur cette nouvelle rencontre avec l'imprévu, dans ce bureau donc. Charles Ricq me demande si je serai prêt, dès la semaine suivante, à partir en Pologne pour une mission de trois mois, afin d'aider les autorités nouvellement désignées à rédiger une législation pour l'organisation de leurs pouvoirs locaux démocratiques. Il était politiquement urgent pour la Pologne d'organiser des élections locales entièrement libre, cet Etat ayant ouvert la voie de la transition du communisme vers la démocratie

libérale, au prix de n'avoir tenu en juin 1989 au niveau national « que » des élections partiellement démocratiques, ce qui les mettait en queue de peloton pour la « course à l'Europe ». Je n'hésite pas longtemps.

De plus, cette mission décidée à l'initiative d'un magistrat genevois (Claude Haegi), alors Rapporteur des questions d'actualité sur les pouvoirs locaux en Europe pour le compte de la *Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*, serait menée pour le compte du Conseil de l'Europe. Plus intéressant que d'attendre ce qui ressemblait à une fin de partie à l'Institut européen. Parachuté en compagnie de François Saint-Ouen dans un bureau au sein du Conseil des Ministres de Pologne, je me retrouve à écrire des bouts de législation polonaise, servir d'intermédiaire entre le gouvernement polonais et le Conseil de l'Europe.

Mon manque d'expérience diplomatique et professionnelle faisait parfaitement l'affaire en l'espèce, puisque personne n'avait la moindre idée de la manière dont le retour des pays d'Europe centrale dans la famille des démocraties européennes (c'est à l'époque comme cela que l'on parlait, avant que n'émerge le peu poétique terme d'«élargissement») allait se concrétiser. Aujourd'hui encore je ne saurais dire qui était le plus maladroit et le moins expérimenté du gouvernement polonais (de Tadeusz Mazowiecki, qui était composé pour partie de membre du PC polonais dont les réflexes et repères politiques étaient au mieux contre-productifs et pour le reste d'opposants bombardés sans expérience ni préparation à des postes ministériels), du Conseil de l'Europe (où un tel scénario n'avait pas même été imaginé), ou des deux universitaires genevois expatriés, tous confrontés à des partitions qu'aucun n'avait jamais espéré avoir l'occasion de jouer. De chercheur en droit international s'intéressant à l'Europe, je me retrouvais dans l'action, du côté des «faiseurs d'Europe».

De cette expérience tout à fait originale est née ma passion pour la construction européenne et ses enjeux démocratiques. Quelles que soient les formes qu'elle aura ensuite à prendre, c'est encore cette envie de réussir l'Europe dans le respect de la démocratie qui me motive.

D'où ces quatre années (1991-1994) comme agent du Conseil de l'Europe, qui me permirent, chargé de promouvoir et le cas échéant de défendre la démocratie locale, de voyager et découvrir tous les pays

d'Europe (à l'exception de l'Arménie et la Biélorussie), leurs institutions et leur classe politique.

D'où cette année de recherche à Bruxelles (1995) sur la prise en compte des minorités en Europe; la question des minorités dans la plupart des pays d'Europe – il reste hélas quelques exceptions – est une question relative au fonctionnement du système démocratique, lequel doit permettre la prise en compte des aspirations légitimes des populations minoritaires sans léser ni paralyser le groupe majoritaire, plutôt qu'une question relative à la jouissance des droits fondamentaux par les individus membres de ces groupes, car cela est en général acquis en Europe.

D'où cette prolongation de mon expérience bruxelloise (1995-1999) aux Centres de droit public et de droit international de la Faculté de droit, ainsi qu'au sein de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles (ULB). La chance de découvrir et connaître la machine bruxelloise, de s'impliquer dans des collaborations avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité des régions, des ONG européennes, le gouvernement belge. D'où mon retour à l'IEUG, marginalement depuis 1992, beaucoup plus activement depuis 1998. Faire l'Europe à Genève est un projet qui demandera encore beaucoup d'énergie et de patience.

Il reste de ces années de pérégrinations européennes des relations privilégiées avec le Conseil de l'Europe (et en contrepartie pour l'IEUG un cours sur «le droit et les politiques du Conseil de l'Europe»). De même avec l'Université libre de Bruxelles; avec pour l'IEUG un partenariat concret pour l'édition de la Revue *Transitions*, précisément consacrée aux processus de transition en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale, et de multiples projets de coopération (notamment un futur *Master* commun entre les deux Instituts européens, des coopérations dans des projets de recherche du 6e Programme cadre communautaire).

Et il reste de ma motivation l'envie de comprendre et de démêler les enjeux de l'écheveau démocratique européen. Pour cela, Genève est un site privilégié; au cœur géographique de l'UE sans en être, basé dans un pays aux traditions démocratiques solides, cela permet de chercher des angles inédits pour attaquer le potentiel péril d'une Europe qui se serait faite en négligeant l'exigence démocratique. Car ce que j'ai appris de ma sommaire expérience,

c'est que l'Europe n'est pas faite, et que la question démocratique y ressemble à une plaie qui, laissée sans soins, pourrait dangereusement s'infecter.

En 1989-90, j'avais naïvement cru que l'élan démocratique des anciennes démocraties populaires allait entraîner l'Europe vers un nécessaire renouvellement de ses pratiques démocratiques. Les référendums à répétition au Danemark (1992-93) et en Irlande (2001-02) montreront hélas le peu de cas que les décideurs européens font de la volonté exprimée des populations. Les dérives des électors autrichien, danois, français, italien, néerlandais et suisse donnent également à réfléchir. Espoir déçu donc, mais qui a l'avantage de laisser un agenda de recherche chargé.

LA SUISSE ET L'UNION EUROPÉENNE

Structure et recherches universitaires de l'Institut européen dans le contexte de l'évolution des relations entre la Suisse et l'UE

René Schwok

L'évolution des relations entre la Suisse et l'Union européenne a eu une influence déterminante non seulement sur les recherches universitaires de l'Institut européen, mais également et surtout sur son identité. En effet, à partir de 1988-1989, les élites politiques et intellectuelles suisses romandes ont pris conscience que « quelque chose » bougeait au sein de la Communauté européenne. Avec le recul, cette perception a été la chance de l'Institut, même si, paradoxalement, cela eut d'abord pour effet de provoquer un grand nombre de crises à l'intérieur de l'institution, crises qui aurait même pu amener à sa disparition. C'est ce paradoxe que tente d'illustrer la première partie de cet article.

La relance de la Communauté européenne de la fin des années 1980 a ébranlé la Suisse. C'est durant cette période que la CE adopta l'Acte unique européen, une révision majeure des Traités de Rome. L'effet principal fut de relancer l'idée d'un véritable Marché commun. Pour ne pas rester en marge, les pays de l'AELE, dont la Suisse, obtinrent la création d'un Espace économique européen (EEE) qui leur permettait de bénéficier de nombreux avantages de ce Marché sans devoir adhérer à la CE.

Pour les Suisses, cette relance de l'intégration européenne constitua une sorte d'électrochoc. Le résultat fut de produire une rhétorique mythique sur les véritables enjeux européens. La simple adhésion à l'EEE tourna au psychodrame. Ainsi, de nombreux milieux suisses allemands et italiens développèrent un discours nationaliste, catastrophiste et xénophobe, alors que la quasi unanimité des leaders d'opinion suisses romands se persuada que l'adhésion tant espérée de la Suisse à la CE était à bout touchant.

Ces deux discours étaient mythiques. Contrairement à l'opinion dominante outre-Sarine, la Suisse n'était pas menacée d'une terrible catastrophe par une participation à l'EEE. Preuve en est, elle a fini par reprendre sans le moindre problème l'essentiel de son contenu, à travers des Accords bilatéraux. Et, d'ailleurs, une adhésion à l'EEE n'impliquait pas automatiquement une entrée dans la Communauté européenne.

Du côté des leaders d'opinion romands, la dramatisation des enjeux n'était pas moins exagérée. Ici, l'EEE devenait l'antichambre d'une adhésion à la Communauté, d'une Communauté sublimée comme apothéose de l'architecture fédéraliste. Une telle adhésion aurait dû permettre aux Romands de résoudre leur complexe de minoritaire tout en régénérant leur identité. Des expressions comme «je suis européen», «je plaide pour l'adhésion» devinrent des codes informels de reconnaissance et d'auto-affirmation identitaire pour la majorité des élites politiques et intellectuelles romandes.

Cette «europhorie» fut renforcée par l'effondrement concomitant des régimes communistes et la libération des peuples d'Europe centrale et orientale. «L'heure de l'Europe» semblait avoir sonné et il paraissait impensable que la Suisse ne participât pas pleinement à ce nouvel élan.

C'est dans ce contexte où des politiciens et responsables universitaires genevois étaient convaincus que «l'Europe» était le projet d'avenir par excellence que l'Institut devint l'enjeu de sérieuses convoitises. La tentation fut grande de s'approprier ses «actifs» (son budget et sa «marque») sans ses «passifs» (les profs et les étudiants). La petite institution de la Villa Moynier devint une proie naturelle d'autant plus tentante qu'à cette époque, l'Institut était un centre universitaire relativement fragile du fait du vide laissé par la disparition de Denis de Rougemont, d'une masse critique insuffisante, d'une trop grande indépendance par rapport à l'Université, d'un financement très particulier et de querelles personnelles.

La consolidation de l'Institut entre rattachement à l'Université et «désenchantement» romand vis-à-vis de l'UE

Quand en 1992-93 l'Institut fut finalement absorbé par l'Université, après quelques compensations à HEI, l'ardeur pro-européenne commençait déjà

à retomber: le peuple suisse avait exprimé le 6 décembre 1992 son refus d'une adhésion à l'EEE. Au plan international, le référendum français sur le Traité de Maastricht avait failli être refusé. La Yougoslavie se désintégraît dans un bain de sang. Et les réalités matérielles des réunifications allemandes et européennes commençaient à prendre le pas sur les utopies lyriques.

«Désenchantés», les professeurs de l'Université de Genève retournèrent pour la plupart à leurs sages occupations traditionnelles ou rejoignirent des projets davantage «porteurs» dans le contexte helvétique.

L'impact fut d'autant plus grand pour la Faculté des SES que cette dernière était partie de l'hypothèse de départ qu'il fallait former les futurs fonctionnaires qui allaient gérer la participation de la Suisse à la Communauté. Dans cette perspective, fut lancé un excellent programme orienté en administration publique. Mais le nombre d'étudiants qui suivait ce Diplôme diminua à mesure qu'ils constatèrent qu'une formation pratique ne leur offrait pas réellement de débouchés tant que la Suisse restait à l'écart du système de l'Union européenne.

Ce «désenchantement» eut cependant pour effet paradoxal de favoriser la réunification et la relance de l'Institut européen. Les questions européennes cessant d'être un enjeu de prestige intellectuel et politique, peu de monde objecta à ce que les diplômes de SES et des Lettres fusionnent, et que la coopération interfacultaire reprenne dans la perspective interdisciplinaire et humaniste qui avait toujours fait l'originalité du projet de l'Institut voulu par Denis de Rougemont.

Pendant ce temps, les autorités politiques et universitaires genevoises restaient sincèrement attachées à l'adhésion de la Suisse à l'UE et à l'importance d'un pôle universitaire européen à Genève. Mme Martine Brunshawig Graf, la Conseillère d'Etat en charge de l'enseignement, ainsi que le Rectorat et les Décanats des Facultés continuèrent à lui renouveler leur confiance et à lui donner les moyens nécessaires à son fonctionnement. Gageons que sans leur soutien, l'Institut n'aurait pas survécu aux attaques dont il faisait l'objet à cette époque.

Dans les années 1990-2000, les recherches consacrées au thème des relations entre la Suisse et l'Union européenne ont été à la fois le reflet des préférences

personnelles et méthodologiques des enseignants de l'Institut que d'un contexte marqué *nolens volens* par la voie sectorielle et bilatérale poursuivie par la Suisse en Europe. De nombreuses réflexions ont été menées sur les négociations de l'EEE, ses spécificités et son échec devant le peuple en 1992. Les accords sectoriels et bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse ont également fait l'objet d'études approfondies portant à la fois sur leurs négociations, leur exemplarité pour d'autres pays, leur impact pour les régions transfrontalières et leurs conséquences sur le secret bancaire. L'analyse des conséquences d'une adhésion de la Suisse à l'UE n'a cependant pas été oubliée, principalement en ce qui concerne son impact sur la démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité helvétique.

La tendance de ce début des années 2000 va plutôt vers la réflexion sur les rapports entre citoyenneté, démocratie et intégration européenne. L'Institut va ainsi lancer un vaste programme, intitulé «Plate-forme Eurocité» dont le but est précisément de développer la formation et l'information d'un public non universitaire sur les questions européennes.

Pourquoi la Suisse persiste-t-elle dans son euroscepticisme ?

Victoria Curzon Price

Introduction

La «question européenne» préoccupe la Suisse depuis un demi siècle. En 1957 le choix était simple. Non à la Communauté économique européenne, non à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, non à l'Euratom, non à l'union douanière. Non à la «construction européenne» fonctionnelle, basée sur une planification industrielle sectorielle au niveau européen (acier, charbon, énergie atomique, agriculture, transports).

Le temps passe. La Communauté construit «l'Europe», une réalisation qui force l'admiration. Progressivement, la Suisse se trouve de plus en plus seule. Demain elle sera au cœur d'une «Europe» de 25 pays, sans en faire partie. Seule la Suisse reste insensible aux charmes de cette Europe dynamique en construction¹.

Pourquoi? Ce sera la problématique de ces quelques pages, rédigées à l'occasion du 40e anniversaire de l'Institut européen de l'Université de Genève. Car Genève, grâce à Denis de Rougemont, offre depuis 40 ans une plate-forme d'observation privilégiée de la construction européenne, et du défi qu'elle présente pour la Suisse. Notre télescope ne sera pas braqué sur la Suisse, car là le terrain a été analysé dans ses moindres détails et les obstacles sont identifiés depuis fort longtemps (neutralité, démocratie directe, souveraineté du peuple, intégrité nationale – et plus prosaïquement, agriculture et secret bancaire). Nous scannerons plutôt la Communauté/Union européenne (CE/UE ci-après), pour essayer de comprendre le peu d'attrait qu'elle exerce sur les Suisses. Car il y a bien deux côtés à cette équation. La longue liste des obstacles à l'adhésion helvétique se raccourcit avec le temps (la libre circulation des personnes, par exemple, n'est plus la barrière infranchissable d'antan, l'agriculture évolue, la neutralité suisse aussi), et on pourrait se

1 Nous ignorons le cas des pays mono-sectoriels comme la Norvège (pétrole), Groënlande et Islande (poisson) et Liechtenstein (finance) pour lesquels l'adhésion n'apporтерait rien sur le plan économique (puisqu'ils sont déjà totalement spécialisés).

dire que ce n'est qu'une question de temps avant que la Suisse ne devienne membre de la CE/UE. Mais personne n'y croît dans l'avenir immédiat. La CE/UE aurait-elle quelques failles?

Les avantages de la CE/UE revus et corrigés depuis la plate-forme d'observation suisse

L'Europe et la Paix

On entend souvent dire que l'une des réalisations suprêmes de la construction européenne est d'avoir assuré la paix entre la France et l'Allemagne, et, de ce fait, pour l'ensemble des pays de l'Europe occidentale. Si le lien de causalité Europe => Paix est confirmé, il s'agit, en effet, d'un trésor hors de prix. Mais est-ce que la construction européenne est la *cause* de la paix en Europe depuis 1945? Il nous semble que cette paix-là transcende l'Union européenne. Elle puise ses racines dans un «droit cosmopolitisme»² pratiqué par un ensemble de peuples libres et démocratiques, que la CE/UE a d'ailleurs mis du temps à expliciter elle-même dans ses conditions d'adhésion.

La CE/UE *participe* à cette paix entre peuples libres et démocratiques, mais elle ne peut pas s'en arroger la paternité. L'écllosion de la liberté et la démocratie en Amérique et dans une petite partie de l'Europe se produit à la fin du XVIIIe siècle, elle s'installe lentement, avec beaucoup de revers (Hitler, Mussolini etc.). Depuis elles s'étendent lentement à d'autres pays et d'autres régions du monde, avec beaucoup de revers d'ailleurs. La paix entre la France et l'Allemagne ne devient possible que lorsque l'Allemagne re-devient une démocratie. Aujourd'hui il est permis d'espérer que nous sommes au début d'une vague de fond qui couvrira progressivement la planète toute entière, car de plus en plus de pays partageant ce «droit cosmopolitique». Quoi qu'il en soit, il paraît évident que le succès indéniable de la CE/UE dépend étroitement de l'épanouissement de la liberté et de la démocratie en Europe depuis 1945. Donc le lien de causalité doit être inversé: Démocratie et Paix =>...=> construction européenne. Traduction: la démocratie et la paix *rendent possible* (mais pas inévitable) la construction européenne. Il s'en suit que la Suisse, qui a intérêt à la paix comme tout le monde, n'a pas besoin d'adhérer à la CE/UE pour l'assurer (idée

2 Jean-Marc Ferry, *La question de l'Etat européen*, Gallimard, Paris, 2000, pp. 92-99.

saugrenue que personne en Suisse n'entreprendrait pour un instant d'ailleurs). Pour ce qui est de la « paix » pendant la Guerre Froide, ou des conflits entre pays démocratiques et pays hégémoniques, il est évident que les uns se reposent sur l'OTAN, les autres sur leur neutralité... donc la CE/UE n'est pas en cause.

L'Europe et la prospérité

On entend également souvent dire que la CE/UE est à l'origine de la prospérité qu'a connue l'Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. La CE a certes œuvré dans le bon sens, mais elle ne fut pas la seule à recoller les morceaux de l'économie mondiale volée en éclats en 1931. Beaucoup d'autres y ont contribué, dont les plus importants sont le GATT, le Plan Marshall, l'OCEE et même la petite AELE. La CE/UE ne peut donc pas s'arroger à elle seule la prospérité en Europe. La paternité en est multiple, liée en dernière analyse à la cosmopolitique de la liberté et la démocratie susmentionnée, et chronologiquement antérieure aux dates fondatrices de la construction européenne. Encore une fois, il est permis d'inverser le lien de cause à effet, et de postuler: prospérité => construction européenne. Traduction: sans l'ambiance générale d'ouverture des marchés et la prospérité en découlant, il est permis de penser que la CE/UE aurait eu beaucoup de mal à se mettre en place.

La Suisse en est, d'ailleurs, une preuve éclatante mais indirecte de cette hypothèse, puisqu'elle maintient sa prospérité tout en restant en dehors de la CE/UE. Les Suisses en tirent la conclusion logique que les sources de la prospérité sont ailleurs, ce qui n'est pas faux.

L'union économique et monétaire

Venons-en, justement, au grand marché de taille continentale et à la monnaie unique. N'est-ce pas là un pôle d'attraction irrésistible pour tout pays resté en dehors de la CE/UE? L'argument clé en faveur de la CE/UE réside dans les économies d'échelle, véritable fontaine de croissance, de richesses et de compétitivité, arme indispensable dans l'arène de la concurrence mondiale.

Mais force est de constater que la Suisse possède *déjà* des entreprises de taille planétaire (et pas seulement européenne). Comment l'a-t-elle fait? Elle qui n'appartient pas à un grand ensemble régional, qui se fie au soutien frêle et incertain du droit commercial multilatéral du GATT/OMC?

La vérité est qu'une entreprise n'a pas besoin d'un grand marché intérieur pour capter les économies d'échelle. Elle peut prendre d'emblée le monde entier comme référence et s'organiser en conséquence. Ce n'est qu'une question d'attitude. Attitude que l'on retrouvera surtout dans des *petits* pays: les Nordiques, les Belges, les Hollandais, les Suisses sont tous à l'origine d'entreprises mondiales, précisément parce qu'ils n'ont *pas* de grand marché intérieur.

Ainsi la Suisse, intégrée au monde entier, n'a guère besoin du sous-ensemble européen. Elle en fait partie de toutes façons, et ce depuis fort longtemps. Le dernier exemple en date est celui d'Alinghi. Comment se fait-il que la Suisse, minuscule pays de surcroît sans accès direct à la mer, rafle haut la main le trophée le plus convoité des grands de la voile, en concurrence directe avec les Américains, les Anglais, les Français, les Italiens, les Australiens... et les Néo-Zélandais, 100 fois plus nombreux?

C'est parce que la Suisse, ouverte au monde, pratique réellement la division internationale du travail. M. Bertarelli (d'origine italienne) a tout simplement pris le meilleur où qu'il existât. La Suisse n'a pas besoin d'accès direct à la mer...

La place de l'Europe dans le monde

L'ultime argument en faveur de la CE/UE - politique celui-là - fait valoir l'influence retrouvée de l'Europe dans le monde. Chaque fois que la CE/UE risque de sombrer dans l'incohérence d'une « grande zone de libre-échange » on brandit le danger de la perte de l'influence *politique* de l'Europe sur le monde. La France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne sont sensibles à cet argument. Anciennes grandes puissances, leurs dirigeants ont sans doute la nostalgie du pouvoir perdu (mais peut-être pas leurs peuples). Les Suisses savent depuis longtemps qu'il vaut mieux cultiver son jardin que de s'occuper des affaires des autres, comme leur enjoint Voltaire. Ils sont indifférents, voire hostiles, à cet argument.

Le déficit démocratique et l'intégration « positive »

On ne peut plus lire un article sur la construction européenne sans que l'auteur ne se penche sur son fameux « déficit démocratique ». Nous n'échapperons pas à la règle, mais nous souhaitons rester brefs. L'Europe s'est construite « à l'insu de son plein gré » (phrase immortelle d'un champion

cycliste pris en flagrant délit de dopage). Elle a, en effet, été dopée. Elle fut construite par l'élite politique, sans consultation démocratique des peuples, d'où le fameux déficit. Mais la CE/UE est là. Tant mieux. Il serait impossible de recommencer l'aventure de la même façon aujourd'hui – la démocratie évoluée, elle aussi.

Mais quid de l'avenir? Selon Jean-Marc Ferry «il semble non seulement impossible, mais également injuste d'imposer à un Etat national une orientation politique que cet Etat jugerait contraire à ses intérêts vitaux ou à ses convictions profondes»³. Jusqu'à présent la règle du vote à majorité qualifiée a surtout été utilisée pour créer le marché unique, en enlevant les barrières non tarifaires et réglementaires aux échanges. Même si ces décisions prennent la forme de l'intégration positive⁴ le contenu en est souvent banal (définition commune du chocolat, par exemple). Ces décisions déchaînent les groupes de pression, provoquent des ricanements désespérés des europhiles, mais ne mettent nullement en cause les intérêts vitaux ou les convictions profondes des Etats membres. C'est pourquoi le déficit démocratique n'a encore suscité aucun esclandre. Et pourquoi la Suisse, discrètement, adopte spontanément la plupart des normes européennes, sans provoquer la moindre initiative populaire à leur encontre (évidemment – les normes «risquées» sont ignorées).

L'intégration «positive» sous forme d'intervention communautaire sectorielle, base même de la théorie fonctionnaliste de Jean Monnet, fait désormais partie de l'histoire. Le charbon et l'acier ont depuis longtemps été rendus aux aléas du marché, ou aux subsides de leurs Etats respectifs. Quant à l'énergie atomique, l'Europe n'en voudrait à aucun prix comme symbole d'unité, tellement elle a perdu de son éclat. Reste la Politique Agricole Commune, critiquée de tous les côtés et sur le déclin. Sous sa forme actuelle, l'union économique et monétaire n'est pas fondamentalement incompatible avec les principes de l'économie du marché, contrairement aux Communautés de Jean Monnet. A ce titre, elle devient peut-être plus acceptable aux yeux des Suisses.

3 Jean-Marc Ferry, *op. cit.*, p. 90.

4 Jan Tinbergen, *Report on Problems Raised by the Different Turnover Tax Systems Applied within the Common Market* (the Tinbergen Report), ECSC, 1953; John Pinder, «Positive integration and negative integration», *The World Today*, March 1968.

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante: peut-on laisser les choses approximativement en l'état? Ou faut-il aller plus loin dans l'intégration positive?

Centralisation ou décentralisation pour l'avenir européen?

Tous appellent de leurs vœux une «Europe sociale», complément naturel de l'Europe des marchands et du capital, pour parfaire l'édifice. L'euro, dernière réalisation étonnante de la CE/UE, n'implique-t-il pas un cadre de droit unique, ou au moins fortement convergeant et harmonisé? La justice sociale elle-même n'implique-t-elle pas un système de transferts entre riches et pauvres au niveau de l'Europe? L'amortissement des chocs asymétriques au sein de la zone euro n'exige-t-elle pas aussi un système de transferts?

Si ces vœux prennent forme politique, la CE/UE s'engagera sur la route de la centralisation. Or une telle option n'est pas pour rassurer les Suisses, pour qui la subsidiarité n'est pas un vain mot et qui croient sincèrement aux vertus de la décentralisation.

Les Suisses, qui vivent le fédéralisme depuis 150 ans sans grande harmonisation entre 26 cantons, sont constamment en train de mettre en balance les bienfaits possibles d'une centralisation accrue (plus de transparence, d'efficacité, moins de concurrence entre cantons) contre ses inconvénients (perte d'autonomie locale, perte de légitimité démocratique). Pour l'instant cette tension s'est largement résolue en faveur de l'autonomie locale, malgré la concurrence législative et fiscale entre cantons et les effets de voisinage fiscal (*spill-over effects*). Il y a même fort à penser que cette concurrence inter cantonale (voire même communale) a contribué à la prospérité de la Suisse, puisqu'elle a maintenu la quote-part de l'Etat dans des proportions raisonnables tout en assurant des services publics de qualité⁵.

On peut même aller plus loin et proposer comme hypothèse que la décentralisation helvétique est nécessaire à sa survie en tant qu'Etat. Quelle

5 Lars P. Feld et Gebhard Kirchgassner, «Income tax competition at the State and Local Level in Switzerland» *Regional science and urban economics*, Vol. 31, 2001, pp. 181-213; Victoria Curzon Price et Andrea Cuomo, «La fiscalité en Suisse», Colloque IREF, Aix-en-Provence, 13 mai 2003.

autre fédération fait vivre en son sein quatre nations culturelles et linguistiques, re-partagées encore par deux religions? Si les Suisses savent quelque chose, c'est comment gérer la diversité – et même en tirer profit. L'uniformité et la centralisation sont contraires à leurs convictions profondes.

Les constructeurs de l'Europe ont la prétention de faire vivre harmonieusement bien plus de nations constitutives que la Suisse. Comme elle, ils doivent mettre en balance les effets de la centralisation au niveau européen contre le désir naturel d'autonomie des pays membres, sous peine de compromettre la viabilité politique à long terme de l'entreprise.

La concurrence des lois et des institutions: une course vers le fond?

La concurrence des lois et des institutions (la non harmonisation) est perçue différemment, selon les sensibilités politiques des observateurs. Puisqu'elle aboutit forcément au « moins d'Etat » c'est une bonne chose pour les uns, et une mauvaise pour les autres. Proposons un compromis: le « mieux Etat ».

Si nous laissons la concurrence sur les marchés des biens, et entre les Etats, révéler quels biens publics sont produits au mieux par quel arrangement institutionnel, et quels impôts et règlements sont les plus efficaces, nous serions tous gagnants. De nos jours, d'ailleurs, cette double concurrence (marchés, Etats) a déjà montré l'utilité de systèmes mixtes public-privé pour la production de certains biens publics (même la France fait appel à des fournisseurs de services-prisons, par exemple). La concurrence entre les Etats (la non centralisation) produira un nombre important de variantes autour de « la » solution. Le nombre de variantes et l'amélioration de la qualité des prestations publiques seront une fonction de la diversité constatée en la matière à travers l'Europe (aucun problème sur ce point, avec 25 laboratoires d'essai indépendants). Les variantes adoptées seront adaptées à chaque société, selon leurs sensibilités et spécificités.

La non centralisation au sein de l'Europe ne met pas en danger l'Etat. Au contraire, elle renforce et légitime son action et pourra contribuer, comme en Suisse, à la prospérité et à la compétitivité de l'ensemble. Car la richesse n'est que catallactique, et la catallaxie dépend de la diversité. Les Suisses vivent cet état de fait depuis longtemps: ils bénéficient, en effet, du « moins Etat » (30-35 % du PIB selon la définition), mais à ma connaissance bénéficient de biens publics ni meilleurs, ni pires, que ceux de leurs voisins.

Donc ils bénéficient d'un « mieux Etat », grâce (entre autre) à la concurrence entre les cantons.

Par contre, la centralisation et l'uniformisation sont non seulement anti-catalactiques, mais elles renforcent très sérieusement le déficit démocratique. Rappelons les mots de Ferry précités à ce propos : imposer par un système de vote à la majorité qualifiée à un Etat une décision contraire à ses convictions profondes serait « non seulement impossible, mais également injuste ». Cette injustice dépasserait de loin d'autres injustices éventuellement corrigées par la centralisation et pourrait, à la longue, être fatale à toute la construction européenne.

Conclusion

En plus des raisons traditionnelles introspectives de la non adhésion de la Suisse on pouvait dire, en 1957, que la CEE n'était pas encore sûre d'accomplir son objectif – créer un marché commun. Aujourd'hui la CE/UE a réussi bien au-delà des attentes des plus optimistes de l'époque. Elle constitue une réussite politique et économique indéniable, même si elle ne peut pas s'arroger, comme on a vu, *tous* les bienfaits de la propagation de liberté et la démocratie. Elle s'est élargie à tel point que le refus de la Suisse peut paraître de plus en plus incompréhensible. Mais de grandes incertitudes persistent, même si elles sont d'une autre nature. Si la CE/UE prend la route de la décentralisation elle respectera les souverainetés nationales et les autonomies locales, qui accepteront de ce fait le jeu de la concurrence des lois et des institutions, et en tireront les bénéfices considérables décrits ci-dessus. Si la CE/UE prend, au contraire, la route de la centralisation, elle compromettra à terme son propre avenir.

La Suisse, pour sa part, n'a qu'à attendre. Dans le premier cas, elle pourra un jour se joindre à une CE/UE décentralisée; dans le deuxième, elle assistera à l'éclatement d'une CE/UE devenue trop centralisée.

La Suisse : un cas *spécial* dans l'étude de la dimension extérieure de l'Union européenne ?

Christophe Bonte

Souvent caricaturée en dernier bastion d'irréductibles (Helvètes), la Suisse continue de résister, non pas à l'Empire envahisseur comme dans Astérix et Obélix, mais à la force d'attraction que représente l'Union européenne (UE). Dernier pays riche en Europe – hormis les micro-pays tiers que sont les deux principautés de Monaco et d'Andorre ainsi que la République de Saint-Marin – à n'être membre ni de l'UE, ni de l'Espace économique européen (EEE), la Suisse suscite autant l'agacement que l'admiration à l'extérieur. Agacement pour certains parce qu'elle refuse obstinément d'échanger des informations bancaires à des fins fiscales; admiration pour d'autres parce qu'elle a justement réussi à préserver son secret bancaire face aux pressions insistantes de l'UE, pour prendre un exemple récent. Mais paradoxalement, sa relation *spéciale* (ou privilégiée?) avec l'UE fait l'objet d'un nombre limité de contributions scientifiques, surtout à l'étranger. Il n'y a qu'à consulter les index des ouvrages sur la problématique européenne pour s'apercevoir que les références à la Suisse sont quasi inexistantes. De la même manière, rares sont les institutions universitaires étrangères qui consacrent une partie, même infime, de leurs temps à l'enseignement et à la recherche autour du *cas suisse*. Chez nous, la tendance est plutôt à l'étude des conséquences d'une lointaine, voire improbable, adhésion à l'Union sur le fonctionnement de notre système politique, juridique ou économique. Alors que la *tache* suisse (aux couleurs souvent ternes) saute aux yeux de celui qui déroule une carte de l'Europe établie par les services d'informations des institutions européennes, la Suisse reste un sujet marginal de l'étude de l'intégration européenne ou est traitée dans une optique de politique nationale.

De part une situation géographique (le Canton du bout du lac est une sorte d'excroissance suisse en territoire français, donc européen) et politique (Genève abrite le siège européen des Nations-Unies, la plupart de ses agences spécialisées, l'OMC ou encore le CERN) privilégiée, l'Institut européen de l'Université de Genève offre presque naturellement un cadre propice à l'étude de la dimension extérieure de l'Union européenne. En abordant

la Suisse dans le contexte plus large des relations que l'UE entretient avec le reste de l'Europe et du monde, l'esprit actuel de l'Institut, hérité du militantisme intellectuel de son fondateur Denis de Rougemont, permet de sortir du débat helvético-suisse sur la question européenne, débat qui devient de plus en plus stérile depuis l'échec du référendum sur l'adhésion à l'EEE en décembre 1992.

C'est cette invitation à l'évasion européenne qui a conduit l'étudiant en relations internationales que j'étais à s'inscrire à l'Institut européen en 1995 et à entreprendre ce qui s'appelait alors un Diplôme d'études supérieures (DES) en Etudes Européennes. Je dois bien avouer que la mention « Cultures et Sociétés » dont était affublé le DES à l'époque me rebutait plus qu'elle ne m'attirait. Même si l'étudiant en science sociale ne cherche pas à valoriser son titre de la même manière que l'étudiant d'une haute école commerciale, il n'est pas indifférent à l'intitulé de son diplôme. Plusieurs étudiants s'interrogeaient : comment vendre son diplôme avec un titre aussi vague et ronflant qui met délibérément de côté la dimension politique, économique et juridique alors que ce sont précisément ces aspects là qui, malheureusement diront certains, caractérisent le processus d'intégration européenne ? Cette interrogation se justifiait d'autant plus que la singularité de l'Institut résidait dans sa vocation pluridisciplinaire, héritée de l'époque de Rougemont qui avait compris que l'étude de l'Europe, et plus particulièrement de l'intégration européenne, est par nature interdisciplinaire¹.

Il faut bien admettre qu'à ce moment, le paysage académique genevois ne rendait pas facile le choix d'entreprendre des études universitaires post-grades sur les questions européennes. En prolongement de la crise de l'ancien Institut universitaire d'études européennes (IUEE), le diplôme du nouvel Institut européen était alors délivré par la Faculté des Lettres, sans pour autant avoir une orientation littéraire marquée. Ce diplôme au titre ambigu mais délivré par le successeur d'une institution reconnue au niveau européen coexistait avec le DES en études européennes que proposait la Faculté des Sciences économiques et sociales ainsi que le Diplôme d'étude approfondie (DEA) en droit européen de la Faculté de droit.

1 Voir Christophe Bonte, « Denis de Rougemont, le fédéralisme et l'Europe : entre héritage et décalage », dans Dieter Freiburghaus (Hrsg.), *Auf den Spuren des Föderalismus... in der Schweiz und in Europa*, Bern, Haupt, 2002, pp. 29-59.

En fin de compte, alors que chaque université ou presque en Europe et ailleurs s'évertuait à créer son propre institut européen ou centre de recherche sur les questions européennes, l'Université de Genève proposait aux étudiants pas moins de trois filières distinctes. Finalement, les trois diplômes furent regroupés (ou « fusionnés » selon le terme alors utilisé) en 1999 sous un seul titre que l'Institut européen est depuis lors seul habilité à délivrer. Les événements ayant pris cette tournure positive une fois mon diplôme terminé, je n'ai jamais regretté mon choix initial qui, je dois bien l'avouer, avait été fortement motivé par la force de persuasion d'un membre du corps enseignant de l'Institut dont j'avais découvert les écrits sur la problématique européenne (et plus particulièrement celle des relations Suisse-Europe) alors que j'étais encore au collège. Cette passion pour la *chose* européenne remonte à cette période. Elle s'est concrétisée, après mon diplôme à l'Institut, par un stage à la Commission européenne puis une charge d'assistantat et de recherche au sein de l'Unité *Europe et politiques publiques* de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Elle atteint aujourd'hui son paroxysme avec la rédaction d'une thèse de doctorat sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne dans l'UE et le rôle des pays tiers, dirigée par le directeur actuel de l'Institut. L'Institut européen n'aura donc pas été pour moi une simple étape mais est resté depuis lors un centre de gravité, grâce notamment aux différents colloques et à la ECPR *Summer School* qu'il a organisé à l'été 2000 et qui portait justement sur l'évaluation de la dimension extérieure de l'UE.

Mon séjour à l'Institut aura été riche sur le plan de l'intégration européenne: Conférence intergouvernementale de 1996 et Agenda 2000 en auront été les maîtres-mots et jalonnèrent les cours et séminaires. Dans le même temps, l'Europe s'invita aussi en Suisse: dépôts de l'initiative populaire *Oui à l'Europe* en juillet 1996 et rejet net de l'initiative de la *Lega dei Ticinesi* et des Démocrates suisses un an plus tard.

Mais la question de l'adhésion ne faisait pas l'objet de discussion formelle en Suisse. En l'absence d'une solide conviction au niveau gouvernemental et par manque d'un large soutien politique sur le plan interne, notre pays avait choisi une autre voie, ni totalement nouvelle ni complètement ancienne. De peur d'être discriminé sur le plan économique par une non-participation à l'EEE, le gouvernement suisse décida d'ouvrir en

1994 des négociations bilatérales avec son grand voisin et son premier partenaire commercial dans un certain nombre de secteurs clés: obstacles techniques au commerce, marchés publics, recherche, transport terrestre et aérien, auxquels il faut rajouter, sur demande de l'UE, la libre circulation des personnes et les produits agricoles. Ce qui fut rapidement qualifié de *Bilatérales* dans le jargon helvétique s'est finalement avéré être un exercice long et périlleux, mais dont la réussite, au final, témoigne d'une certaine disposition de l'Union d'orienter ses relations avec des pays tiers, avec souplesse et pragmatisme, vers des solutions différenciées. De par leur forme et leur contenu, les accords bilatéraux Suisse-UE fournissent la preuve qu'il est possible de déroger à l'orthodoxie communautaire, autrement dit d'éviter de devoir reprendre littéralement et intégralement l'acquis communautaire. Si certains se sont empressés de crier victoire lorsque le premier paquet d'accords fut signé en juin 1999 à Luxembourg, il faut bien reconnaître aujourd'hui que le diable ne se cachait peut-être pas dans les détails mais dans la logique à terme du processus.

Sur des conseils avisés et judicieux, je décidai de choisir cette problématique de recherche comme sujet de mémoire de diplôme. Nous étions alors en plein feuilleton – pour ne pas dire saga - des négociations bilatérales sectorielles, que j'ai eu l'opportunité de suivre au jour le jour lors de mon passage à l'Institut européen. Ma première impression fut celle d'un débat politique profondément ennuyeux, doublé d'une discussion technique extrêmement compliquée. Mais l'originalité du processus s'est faite jour petit à petit. Notamment en comparaison des exercices précédents, et surtout de l'EEE. Je me suis finalement laissé prendre au jeu du suspens permanent, à tel point qu'il s'est créé une sorte de relation quasi-émotionnelle avec un sujet a priori aride. Le fait d'être l'un des rares étudiants de ma volée à être de nationalité suisse m'avait aussi encouragé à choisir une problématique helvétique, mais en la replaçant volontairement dans le contexte de la dimension extérieure de l'UE. Par chance, étant donné le laborieux exercice que représentait les négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE, la soutenance du mémoire s'est tenue pendant la période qui séparait la conclusion politique de la signature des accords. L'aboutissement du processus m'incita à compléter mon étude pour en faire un numéro de la collection *Euryopa* qui trouva son public (notamment parmi certaines élites politiques et milieux économiques de Suisse romande) puisqu'il se situait juste en amont de la campagne référendaire

sur les accords². De la même manière que les rapports, études et recherches publiées par l'Institut, les mémoires des étudiants, par l'entremise de la ligne de publication *Euryopa*, contribuent aussi à faire de l'Institut européen ce laboratoire universitaire de l'Europe ouvert à la Cité.

Le succès de l'approche bilatérale, tant sur le plan externe (acceptation par l'UE) que sur le plan interne (acceptation par le peuple suisse), favorisa la poursuite de l'exercice et la relance rapide, par la Confédération, d'une seconde série de négociations. Celles-ci concernaient d'abord plusieurs domaines d'intérêts communs aux deux parties qui avaient été mis de côté dans le premier paquet d'accords (les *lefts overs*): libéralisation générale de la prestation de services, produits agricoles transformés et participation de la Suisse à certains programmes communautaires pour la formation professionnelle, l'éducation, la jeunesse, les médias, les statistiques et l'environnement, en plus du règlement d'une question mineure concernant la double imposition des retraités des institutions européennes qui possèdent, pour caricaturer un peu, un chalet à Verbier. A cela, il faut ajouter les souhaits respectifs de chacune des parties. L'Union européenne cherchait à obtenir de la Suisse qu'elle adopte des mesures équivalentes à sa (future) directive sur la fiscalité de l'épargne ainsi qu'une coopération dans le domaine de la fraude douanière. De son côté, la Suisse voulait obtenir en échange une participation aux mécanismes de Schengen (coopération policière et judiciaire) et Dublin (coopération en matière d'asile).

En l'état actuel des choses, les négociations ont abouti dans tous les domaines, sauf dans deux dossiers épineux: la lutte contre la fraude et Schengen / Dublin. La messe n'est donc pas encore dite. L'enthousiasme du début à fait place à un certain scepticisme, alors même que le dossier le plus controversé pour l'UE (la fiscalité de l'épargne) a trouvé un accord politique qui a d'ores et déjà obtenu la bénédiction des milieux bancaires helvétiques, ce qui devrait, en principe, favoriser une issue positive en cas de référendum. La directive communautaire sur la fiscalité de l'épargne n'aurait jamais vu le jour sans l'inclusion de la Suisse et sans le compromis helvétique final, qui sauvegarde le secret bancaire dans et hors de l'UE en proposant, en contrepartie, une

2 Christophe Bonte, *La Suisse et l'Union européenne. Entre Espace économique européen et Accords bilatéraux*, Euryopa, Articles et conférences, No 10, Institut européen de l'Université de Genève, 1999.

retenue d'impôt qui atteindra progressivement 35%. Ce poids d'un pays tiers dans l'élaboration de l'acquis communautaire est suffisamment rare pour être mentionné. Il s'explique en partie par l'impossibilité pour l'UE d'imposer la reprise de l'acquis (contrairement à Schengen), puisque celui-ci n'existait pas. Certes, la Suisse n'a pas postulé pour ce rôle. Mais elle fut obligée de l'endosser, puisque l'isolement ne lui sied guère, l'Union étant le premier partenaire économique et commercial de la Suisse et la Suisse figurant au premier rang des places financières mondiales en matière de gestion de fortunes privées d'origine étrangère.

Comment expliquer les difficultés des *Bilatérales II* au regard de la *success story* des *Bilatérales I*? Par un manque d'homogénéité évident. Alors que les sept accords en vigueur depuis le 1er juin 2002 forment une unité de matière dans la mesure où ils concernent l'extension partielle de certains aspects clés du marché intérieur de l'UE à la Suisse, les négociations en cours sont constituées de deux types d'accords aux enjeux fort différents. D'une part, les *left overs* comprennent des dossiers techniques très disparates (qui relèvent pour la plupart des mesures horizontales ou d'accompagnement au marché intérieur), dont le plus important est celui des produits agricoles transformés, depuis que la libéralisation des services a été extraite des négociations actuelles, faute d'un compromis interne et externe sur la question. D'autre part, les trois autres dossiers sur la table concernent une coopération entre la Suisse et l'UE dans des domaines aux implications politiques et psychologiques importantes. Que ce soit en matière de suppression du secret bancaire ou d'abolition des contrôles physiques aux frontières, les Helvètes n'ont pas hésité à lever leurs boucliers face aux exigences européennes. Ensuite, les dossiers de la fiscalité de l'épargne, de la lutte contre la fraude et de Schengen/Dublin sont tous liés à la problématique de la place financière suisse et ils exercent tous les trois une menace directe ou indirecte sur le secret bancaire dont le maintien est l'une des priorités du Conseil fédéral, appuyé par les milieux bancaires. Enfin, deux de ces trois dossiers étaient des demandes pressantes de l'UE, tandis que Schengen/Dublin était une proposition suisse mais qui a toujours singulièrement manqué de soutien au niveau interne.

Contrairement aux *Bilatérales I* qui relèvent plus du substitut (en mieux) à l'EEE que d'un régime extensible à l'infini, les négociations en cours ne peuvent ainsi raisonnablement pas être qualifiées de *paquet* et encore moins

de *paquet équilibré*. Et pourtant, tant la presse que les propos des élites sont empreints de ce jargon. Mais son utilisation ne masque-t-il pas aussi une certaine forme de malaise face à l'absence d'une politique et d'une stratégie d'intégration européenne à moyen et long terme qui soit plus crédible que l'objectif (ou le mythe?) de l'adhésion à l'UE dont le maintien sous respiration artificielle génère l'indifférence et ne semble finalement servir que les intérêts intérieurs du pays, notamment la volonté du gouvernement d'éviter de faire un cadeau en or à l'UDC de Christoph Blocher? Quoi qu'il en soit, ni le Conseil fédéral, ni le Parlement et encore moins les principaux partis politiques (théoriquement europhiles) de notre pays ne peuvent se payer le luxe de continuer à repousser de manière systématique le débat sur l'avenir européen de la Suisse. Si l'adhésion paraît improbable dans les dix prochaines années ou plus, le bilatéralisme, de son côté, s'essouffle. L'enchevêtrement des négociations bilatérales *bis* avec la renégociation du paquet d'accords de 1999 pour les adapter à l'élargissement (libre circulation des personnes), conjugué à l'ouverture d'un nouveau front de négociation sur la question d'une contribution financière de la Suisse à l'élargissement, souligne encore un peu plus les incertitudes politiques et économiques que fait peser une telle approche. Or, c'est bien connu, l'homme, et encore moins l'Helvète, n'aime l'incertitude. Quant à l'EEE, il est dépassé historiquement et ne représente plus aucun intérêt matériel pour la Suisse qui, rappelons-le, avait, en son temps, largement critiqué le concept pour ses faiblesses institutionnelles.

Ni candidat «actif» à l'adhésion (pour reprendre le terme utilisé par le Président de la Convention européenne Valéry Giscard d'Estaing) parce qu'elle a gelé sa demande d'adhésion, ni véritable pays tiers - au même titre qu'Israël par exemple - car elle a vocation à adhérer tant sur le plan géographique, politique, culturel, économique et commercial, la Suisse est un *Sonderfall* parmi les pays tiers. En effet, l'Union ne considère pas les relations qu'elle entretient avec la Suisse dans une logique d'adhésion. Pour autant, la Suisse n'est pas un voisin comme un autre. L'approche bilatérale a jusqu'à présent réussi parce que chacun y trouvait son intérêt. Et demain, dans la perspective de l'élargissement? Des solutions originales et novatrices devront être trouvées car notre position géographique, notre situation économique et notre degré d'intégration actuel à l'Union l'exigent. L'accord sur la fiscalité de l'épargne l'a encore démontré. Evoquant les relations entre l'UE et la Suisse, la Commission européenne

parle d'ailleurs ouvertement de « cas spécial »³. Il y a là matière à analyse pour un laboratoire de l'Europe comme l'Institut européen de l'Université de Genève.

3 Voir le site Internet de la DG Relex de la Commission européenne:
http://europa.eu.int/comm/external_relations/switzerland/intro/index.htm

GENÈVE DANS L'EUROPE

Genève : lieu de mémoire d'une Europe rêvée et de l'Europe des réalités

Antoine Fleury

Parmi les nombreux lieux où se sont nouées des initiatives, où ont été prises des décisions ou encore où ont été déployées des activités autour du projet d'union européenne sous quelque vocable que ce soit – Etats-Unis d'Europe, Fédération ou Confédération européenne, Union fédérale européenne ou Communauté européenne – Genève figure en bonne place. On pourrait même affirmer qu'elle pourrait prétendre à une profondeur historique qu'il serait difficile à d'autres lieux de référence ou d'étape de la longue marche de l'Europe vers son unité de lui contester – qu'il s'agisse de Bruxelles, Strasbourg, Luxembourg, La Haye, Rome, Paris ou encore d'autres cités dont l'évocation ne renvoie souvent qu'à un moment, une rencontre ou encore un document signé; la liste en serait trop longue pour les énumérer ici.

La vocation «européenne» de Genève s'enracine dans les mouvements démocratiques et pacifistes qui émergent dans les premières décennies du XIXe siècle. En créant en 1830 la première Société de la paix sur le continent européen, Jean-Jacques de Sellon ouvre la voie et inscrit Genève parmi les lieux où les aspirations des peuples européens vont s'exprimer tout au long du XIXe siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale. C'est notamment dans le cadre des congrès de la paix que vont être formulées l'idée et la revendication visant à bâtir les «Etats-Unis d'Europe». C'est notamment au Congrès de la paix qui se tient à Genève en 1867 qu'est fortement affirmé le projet d'Etats-Unis d'Europe: il devient un des objectifs de la «Ligue de la paix et de la liberté» créée par le Congrès. En outre, la Ligue crée un journal qui affiche clairement les ambitions des pacifistes, en l'intitulant *Etats-Unis d'Europe: organe de la Ligue internationale de la paix et de la liberté*. Edité d'abord à Berne, puis à Genève, puis

à nouveau à Berne, ce journal sera ensuite administré par le Bureau international de la paix, créé à Berne en 1891. Avec l'installation de la Société des Nations à Genève en 1920, le Bureau viendra s'installer dans la ville des Nations, où il poursuit aujourd'hui encore ses activités.

Pour les recherches historiques sur la genèse et les débuts de l'idée de fédération des peuples européens, Genève est devenue un passage incontournable, car le chercheur peut y consulter non seulement les archives du Bureau international de la paix, disponibles au Palais des Nations, mais il peut aussi tirer parti des ressources documentaires d'autres archives et bibliothèques. Sur les activités d'organisations qui allaient dans le même sens que les mouvements en faveur de la paix, notamment celles menées sous l'égide de l'Union interparlementaire créée à Paris en 1889, dont le siège initial avait été à Berne, avant d'être transféré à Bruxelles puis de venir aussi s'installer à Genève pour se rapprocher de la Société des Nations dans les années vingt, l'historien peut trouver à son siège genevois des ressources documentaires de tout premier ordre sur les initiatives prises dans plusieurs parlements européens en vue de consolider la paix entre les peuples en priorité en Europe, mais aussi dans le monde.

Après la Première Guerre mondiale, la présence de la Société des Nations va doter Genève d'un rayonnement incomparable. Genève est devenue un véritable laboratoire où sont proposés et tentés les projets d'organiser les relations de tous ordres entre les Etats. Faut-il rappeler qu'étant donnée l'absence des Etats-Unis et de la Russie soviétique (jusqu'en 1934 pour cette dernière) de l'organisation genevoise, les mesures prises et les projets mis en œuvre au sein de la Société des Nations ont concerné en priorité les Etats européens, notamment l'Autriche et les pays d'Europe centrale et orientale. Les espoirs des peuples à plus de justice pour leurs revendications nationales, à l'établissement de la prospérité à la suite des misères provoquées par la grande guerre civile européenne se dirigeaient vers Genève, vers les hommes d'Etat qui y siégeaient régulièrement, vers les experts qui y travaillaient en permanence. Un certain Jean Monnet s'y est montré actif pendant quelques années, notamment dans la reconstruction économique et financière du continent. C'est dans ce contexte que s'affirma cet « Esprit de Genève », à savoir l'attitude et la conviction que désormais tous les problèmes de la société et des rapports entre les peuples devraient être réglés par la coopération, par la négociation entre des partenaires acquis

à la nécessité d'une solidarité entre les peuples, et en premier lieu entre les peuples européens.

A vrai dire, pendant une dizaine d'années, les acteurs et les opinions ont pris conscience des progrès accomplis, mais ils étaient aussi conscients de ceux qui restaient à mettre en œuvre pour doter l'Europe de conditions économiques et sociales susceptibles de garantir la paix entre les nations et de conduire à l'éclosion d'un « esprit européen », nourri de solidarité entre les peuples du continent. Des conférences économiques préparaient l'avenir dans cette direction, les accords de Locarno de 1925 étaient destinés à sceller la paix franco-allemande, des pourparlers étaient programmés pour procéder à une réduction des armements. Des publicistes, des géographes, des économistes et des juristes répandaient dans divers segments de la population l'idée et la nécessité d'une Europe Nouvelle, qui pourrait prendre la forme d'une Fédération ou d'une Grande Confédération.

C'est d'ailleurs au moment où l'on dressait le bilan des dix ans de la Société des Nations, où plusieurs commentateurs constataient avec satisfaction les progrès accomplis depuis 1919, tout en indiquant les tâches encore à accomplir pour réconcilier les peuples entre eux, leur faire accepter les contraintes résultant des mesures destinées à assurer une prospérité commune équitable, que le premier projet d'une « Union fédérale européenne » a été proposé par le ministre français des Affaires étrangères, Aristide Briand, à la Dixième session de l'Assemblée de la Société des Nations, en septembre 1929; Briand a ensuite commenté sa grande idée lors d'une rencontre avec ses collègues représentant les vingt-six Etats européens membres de la Société des Nations.

Cette proposition qui va pendant quelque temps séduire les opinions publiques et qui va offrir l'occasion à tous les Etats européens d'exprimer leur conception d'Europe constitue un moment privilégié pour prendre la mesure des opinions des gouvernants et des milieux intéressés de l'époque par rapport à l'idéal proclamé depuis longtemps d'une « Union européenne ». Les arguments avancés par nombre de gouvernements en faveur du « Plan Briand d'union fédérale européenne » ou en critiquant certains aspects sont autant d'indications, parfois d'une grande précision, sur la position des gouvernements sur leur politique européenne pour les décennies à venir. D'où l'intérêt croissant porté par les historiens sur ce

moment de l'histoire européenne dont plusieurs actes se sont joués à Genève avant que l'Europe ne s'abandonne aux actions d'éclat, puis de force du pouvoir hitlérien. Un des objectifs de ce dernier en politique étrangère n'était-il pas justement de réduire à néant l'Esprit de Genève et toutes les initiatives qui s'en inspiraient. En effet, dans les années trente, l'Europe de Genève était devenue l'antinomie de l'Europe hitlérienne, de même qu'elle avait été l'antinomie de la IIIe Internationale créée par Lénine comme une alternative d'une organisation des peuples à une Société des Nations des Etats impérialistes.

Certes, c'est encore à Genève que se sont réunis les représentants des mouvements de résistance à Hitler, en 1944, pour esquisser ensemble un projet d'une Nouvelle Europe qui répondrait aux aspirations démocratiques et pacifiques des peuples de toute l'Europe. C'est aussi à Genève que des groupes de chrétiens se sont retrouvés grâce à l'impulsion d'un Willem Visser't Hooft, futur secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises pour lancer un mouvement de réconciliation de paix et de fraternité que les régimes fascistes avaient détruite. Encore en 1947-48 se retrouvèrent à Genève les représentants de partis démocrates chrétiens de plusieurs pays européens pour développer une stratégie de reconstruction d'une Europe chrétienne, qu'il s'agit de promouvoir contre les risques d'une extension de régimes communistes sur toute l'Europe.

Il n'empêche que les expériences de la Société des Nations et le sort dévolu au Plan Briand ont exercé une influence certaine sur les initiateurs d'une relance d'une union européenne après la Deuxième Guerre mondiale. Jean Monnet le dit explicitement dans ses Mémoires, mais aussi les experts se garderont de proposer une architecture d'ensemble aux projets d'union européenne qu'ils soumettent aux gouvernants. Ce sera l'Europe des petits pas dont on mesure aujourd'hui le chemin parcouru, tant au niveau institutionnel qu'au niveau continental. Si dans les années vingt, les projets d'union européenne étaient destinés à toute l'Europe dans son acception géographique traditionnelle, il est vrai que les projets d'union européenne d'après 1945 ont concerné exclusivement des groupes d'Etats à géométrie variable, mais tous confinés dans la partie occidentale de l'Europe.

A la suite de l'effondrement du bloc communiste dans la dernière décennie du XXe siècle, de nouvelles conceptions paneuropéennes ont pu s'exprimer ;

celles-ci redonnent une actualité aux idées, aux projets, mais aussi aux problèmes qu'a connus l'Europe de l'entre-deux-guerres. Ainsi les conceptions d'un Richard de Coudenhove-Kalergi, prônant la constitution d'une « union paneuropéenne », suscitent à nouveau de l'intérêt. Les hasards de la vie et de l'histoire ont conduit à ce qu'une partie importante des archives de l'Union paneuropéenne qu'il fonda en 1923 soit déposée au Centre européen de Coppet, qui devient ainsi grâce à l'apport de plusieurs autres fonds documentaires un lieu de mémoire tout à fait privilégié de la « militance » européenne. Par ailleurs, les nombreuses organisations non gouvernementales dont certaines remontent à la période de la Société des Nations, voire à celle d'avant 1914, disposent d'une documentation encore très peu exploitée par les chercheurs, alors qu'on y retrouve les aspirations et les arguments de la « société civile » ou du moins de secteurs significatifs de celle-ci.

C'est aussi à Genève qu'en 1946 a eu lieu un vaste débat sur *L'esprit européen* dans le cadre des premières Rencontres internationales (dont les archives sont aussi déposées à Coppet); ces dernières inauguraient ainsi de futurs débats sur les valeurs européennes et sur le destin de la civilisation d'une Europe qui « a mauvaise mine » (Denis de Rougemont) à l'aube d'une ère nouvelle, marquée par l'apparition du nucléaire et de l'arme atomique. Quelle pourrait être encore la place d'une Europe exsangue, confrontée aux nouvelles forces politiques, idéologiques et morales incarnées par Moscou et Washington, rivalisant entre elles pour organiser le monde à leur façon? Interrogation initiée de façon explicite dans les rencontres de Genève, et qui est toujours d'actualité au début du XXI^e siècle!

A vrai dire, une interrogation permanente sur le sens ou la mission de l'Europe face à ces enjeux primordiaux de civilisation sera reprise et développée par Denis de Rougemont au sein du Centre européen de la culture, créé à Genève dans le sillage du Congrès de La Haye de 1948. Par son engagement en faveur d'une Europe qui placerait la personne au centre du projet fédéral, le fondateur du Centre européen de la culture et son infatigable animateur jusqu'en 1985 est devenu une référence incontournable de la grande aspiration d'une Europe des citoyens. Ses interrogations, ses suggestions interpellent l'Européen d'aujourd'hui peut-être davantage que les générations auxquelles il s'était adressé en son temps. Désormais, déposé au Centre de Coppet, l'ensemble de la documentation archivistique du CEC peut fournir

une contribution intéressante à cet apport de Genève, de ses intellectuels et universitaires au débat fondamental sur le sens même d'une union européenne.

En ce qui concerne la dimension officielle de la question européenne, il va sans dire que des ressources variées et d'une ampleur considérable sont à la disposition des chercheurs dans les institutions internationales à Genève; certes, les conditions d'accès sont variables d'une institution à l'autre, mais les archives qui jouissent d'une profondeur historique dépassant le dernier demi-siècle sont largement accessibles – qu'il s'agisse des archives de la Société des Nations, du Bureau international du travail mais aussi de nombre d'organisations internationales créées après 1945. Plus particulièrement pour notre propos, signalons entre autres une institution largement ignorée, mais qui était destinée à une grande mission après 1945, celle de veiller à la reconstruction du continent européen, à savoir la Commission économique pour l'Europe des Nations unies; véritable organe paneuropéen dans sa composition et son champ d'action, ayant connu des débuts prometteurs, cette commission a fait les frais de la division de l'Europe lors de la guerre froide; elle a été réduite durant cette période à n'effectuer que des mandats d'ordre technique.

Du fait de la guerre froide, ce n'est donc plus à Genève que la dynamique de l'union européenne sera relancée; ce sera à Paris avec la création de l'Organisation européenne de coopération économique, limitée aux pays bénéficiaires du Plan Marshall, puis à Strasbourg avec la création du Conseil de l'Europe et à Bruxelles avec la création des Communautés européennes.

En revanche, la dimension européenne ne sera pas perdue pour Genève; certes, ce ne sera plus au niveau des aspirations, des projets d'union politique et autres, mais essentiellement au niveau des activités de coopération au sein des organisations internationales; le développement de ces dernières leur imposera de se structurer aussi en fonction des questions européennes à traiter, en créant des commissions spécifiquement européennes. Par la suite, avec le développement de la Communauté européenne, c'est la Commission européenne elle-même qui installera à Genève sa propre délégation pour suivre, au nom de la nouvelle CEE, non seulement toutes les affaires économiques et techniques concernant particulièrement ses membres, mais aussi les grands dossiers des négociations internationales. En effet, la délégation de l'Union européenne à Genève, chargée de présenter

une action unitaire face aux grands enjeux vitaux de la planète, contribue, surtout depuis la fin de la guerre froide, à nourrir une identité européenne, un esprit de solidarité dont les promoteurs de l'Union européenne n'ont cessé d'exprimer l'exigence, si l'on veut aboutir à une véritable et profonde réconciliation des peuples européens.

Par ailleurs, Genève a accueilli le siège d'organisations spécifiquement européennes. La plus prestigieuse est sans doute le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), installé à Genève en 1953, dont on ne saurait suffisamment souligner l'importance pour la recherche fondamentale dans les sciences physiques et mathématiques. Dans un tout autre domaine, celui des communications, il faut mentionner l'Union européenne de radiodiffusion (UER) qui accomplit une tâche majeure dans la coordination et les échanges d'informations à l'échelle européenne et mondiale. Enfin, l'Association européenne de libre-échange (AELE), fondée en 1961 et toujours active à Genève, a représenté pour la majorité des Etats européens non communistes une alternative à l'adhésion à la Communauté économique européenne du début des années soixante jusqu'aux vagues d'élargissement de la CEE à partir des années septante du siècle passé.

De toute évidence, ce sont là autant d'activités qui ont procuré à Genève une nouvelle fonction européenne: il est important que les chercheurs de toutes disciplines en explorent les aspects, les conditions et les promesses par rapport à cette longue histoire pour laquelle on dispose de sources appréciables, que ce soit au Centre européen de Coppet ou dans les diverses institutions établies dans la ville du bout du Lac.

Orientations bibliographiques

The League of Nations in retrospect = La Société des Nations: rétrospective: actes du Colloque organisé par la Bibliothèque des Nations unies et l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, 6-9 novembre 1980. Berlin, Walter de Gruyter, 1983.

Mouvements et initiatives de paix dans la politique internationale = Peace movements and initiatives in international policy = Friedens-Bewegungen und -Anregungen in der internationalen Politik: 1867-1928: actes du colloque tenu à Stuttgart, 29-30 août 1985. Edités par Jacques Bariéty et Antoine Fleury, Berne, Peter Lang, 1987.

The League of Nations, 1920-1946: organization and accomplishments: a retrospective of the first organization for the establishment of world peace. Genève, United Nations, 1996.

Le plan Briand d'union fédérale européenne: perspectives nationales et transnationales, avec documents: actes du colloque international tenu à Genève du 19 au 21 septembre 1991. Edités par Antoine Fleury en collaboration avec Lubor Jílek. Berne, Peter Lang, 1998.

Organisations internationales et architectures européennes, 1929-1939: actes du colloque de Metz (31 mai-1er juin 2001). Edités par Sylvain Schirmann. Metz, Centre de recherche Histoire et civilisation de l'Université de Metz, 2003.

Genève et la paix, acteurs et enjeux: trois siècles de quête: actes du colloque d'histoire tenu du 1er au 3 novembre 2001. Edités par Roger Durand *et al.*, Genève, Association «Genève, un lieu pour la paix», 2003 [à paraître].

Verdiana Grossi, *Le pacifisme européen, 1889-1914.* Préface de Jacques Bariéty. Bruxelles, Emile Bruylant, 1994.

Commission nationale pour la publication de documents diplomatiques suisses. *Documents diplomatiques suisses, 1848-1945,* Berne, Benteli [puis] Zurich, Chronos Verlag, 1978-1997, 15 vol.

Documents diplomatiques suisses, 1945-1961, Zurich, Chronos Verlag, 1978-1997 et ss. [En voie de publications; quatre volumes parus.]

Handbook of international organisations (associations, bureaux, committees, etc.) Genève, Société des Nations, 1938 (1937. XII. B. 4)

International Geneva Yearbook, Dordrecht, Martinus Nijhoff [puis] Genève, Eco'Diagnostic, 1988 et ss.

Etat général des fonds d'archives, Genève, Fondation Archives européennes, 1994.

«Pan-Europe» (1923) et le mouvement paneuropéen: Richard N. de Coudenhove-Kalergi entre l'Empire d'Autriche-Hongrie et une Europe gaullienne: guide de recherche, Genève, Fondation Archives européennes, 1994.

Site de l'Institut européen de l'Université de Genève, Centre d'archives européennes, Coppet: www.unige.ch/ieug [sous Centre de Coppet]

L'Union paneuropéenne : la traversée du siècle d'un fonds d'archives

Lubor Jílek

Célébrer la création d'une institution fournit l'occasion de mettre en évidence la double fonction de la mémoire écrite de ses activités passées. Pour ce qui est de l'Institut européen de l'Université de Genève, il s'agit d'abord de ses propres archives, constituées dès 1963 parallèlement aux activités du Centre européen de la culture mis sur pied en 1950. Il s'agit ensuite de fonds d'archives et de dossiers de tiers : recueillie au fil du temps, cette documentation, récente mais forcément hétéroclite, nourrit depuis des années études et recherches sur l'intégration européenne et sur ses protagonistes au XXe siècle, qu'ils aient été experts, intellectuels ou ministres.

C'est dans cette intention qu'une Fondation Archives européennes a été constituée à Genève, en juillet 1984, grâce à l'impulsion de trois personnalités : celle de Denis de Rougemont, soucieux de la valeur historique des documents détenus par le CEC ; celle aussi de Vittorio Pons, secrétaire général de l'Union paneuropéenne fondée en 1923 par Richard de Coudenhove-Kalergi et dont le jeune Rougemont fut alors brièvement collaborateur ; celle enfin de Gérard F. Bauer qui, acquis de longue date à l'union européenne, représenta la Confédération auprès de l'OECE à Paris jusqu'en 1958 et devint ainsi détenteur d'archives personnelles particulièrement riches.

A cette triple sources de documents de première main ont progressivement été ajoutés, en dépôt ou en don, une trentaine de fonds particuliers d'associations, de mouvements militants et de personnalités diverses, européennes et suisses, dont l'engagement a marqué les efforts entrepris pour l'unité européenne dès la première guerre mondiale. Cette documentation inédite ne s'arrête nullement à l'intégration économique du continent ; elle comporte des pans entiers de mémoire sur la défense des droits de l'homme (Jean-Jacques Gautier, Andréi N. Mandelstam) et la protection des minorités ethniques ou confessionnelles (Aldo Dami), pour ne rien dire des fonds particuliers de militants de la cause européenne (Enzo Giaccherio, Orio Giarini, Fernand-Lucien Mueller, Félix Reichlen, Raymond Jung, Charles Mussard, etc.) et d'associations qu'ils ont animées.

En 2002, l'Institut européen a recueilli l'intégralité des actifs documentaires de l'ancienne Fondation AE pour les mettre en valeur dans une vision d'ensemble. Depuis lors, ils sont tous disponibles pour la recherche au Centre européen de Coppet: alors qu'un Etat général des fonds d'archives, disponible sur papier et sur internet à la fois, en rend l'accès facile, des inventaires détaillés donnent la mesure de l'ampleur et de l'intérêt de chacun des fonds.

Tandis qu'une récente édition de textes inédits illustre le rôle décisif de Jean-Jacques Gautier dans la prévention de la torture et les instruments juridiques de celle-ci', d'autres fonds servent à étayer les raisonnements et à relancer les interrogations sur les questions les plus variées de l'histoire contemporaine de l'Europe. Parmi les fonds importants en volume comme en substance, on trouve les archives personnelles de Richard de Coudenhove-Kalergi (1894-1972), soit une bonne centaine de boîtes d'archives. Par leur originalité, elles complètent celles qui, saisies par la Gestapo à Vienne au printemps de 1938, se trouvent depuis 1945 à Moscou. L'esquisse que voici s'efforce d'en cerner les principaux axes d'intérêt, au travers de la trajectoire d'exception d'un aristocrate autrichien contemporain de Jean Monnet.

Fut-il le premier prophète d'une Union européenne, celle qui allait se déployer, selon la formule tant datée, du Portugal à la Pologne? Le destin de Richard de Coudenhove-Kalergi, si chahuté depuis 1914 par les grandes crises européennes, ne trouvera peut-être jamais de biographe, au sens traditionnel, alors que le cheminement de cet homme d'une autre Europe que celle des nationalismes flamboyants aura été celui d'un visionnaire exilé, cherchant dans le passé les ressources d'un avenir à créer et à conquérir.

Fut-ce, ensuite, un avantage que le jeune aristocrate habité par une réflexion au souffle continental ait été capté d'entrée de jeu par la logique des médias et de leur résonance politique immédiate? On se reportera à l'une des notices biographiques récentes² pour cerner de plus près la figure du militant résolu à faire émerger, au sortir de la Grande guerre, un patriotisme

1 *Jean-Jacques Gautier et la prévention de la torture: de l'idée à l'action. Recueil de textes, choisis et présentés par Nathalie Mischler. Genève, Association pour la prévention de la torture/Institut européen de l'Université de Genève, 2003.*

européen populaire armé de symboles forts et rassembleurs. Mais résolu, aussi, à conseiller sinon à inspirer les chancelleries des puissances – sans craindre pour la cohérence ni même pour l’efficacité de son action de propagande.

Les traces de ses écrits, comme du reste celles des archives que son incessant activisme a générées cinquante ans durant, témoignent à l’évidence des bouleversements du siècle. Se prêteront-elles ici à une brève narration, étoffée de quelques bribes d’évocation personnelle?

Les archives de l’exilé sur les routes d’Europe

Origines d’une œuvre d’essayiste politique

L’histoire canonique du mouvement fait remonter la période héroïque au tournant de 1923-24 lorsqu’en journaliste indépendant, un Coudenhove à peine sorti de l’Université lance une brochure promise à la célébrité, créée aussitôt la maison d’édition Paneuropa Verlag et s’installe aux commandes d’un mensuel homonyme – les trois étant appelés à animer un mouvement transnational de jeunesse qu’il entend coordonner depuis le Bureau central de l’Union paneuropéenne (UPE), installé à la Hofburg de Vienne avec le soutien de Mgr Seipel, alors chancelier de la jeune République autrichienne. Cette vision, légitimée par la généalogie d’une famille aux origines transnationales et sans attaches confessionnelles rigides, passe sous silence plus d’une dimension qui reste mal connue dans la trajectoire du comte: le contexte par exemple de sa formation universitaire à Vienne et à Munich, ses lectures et ses premiers échanges intellectuels s’insérant dans les mouvements d’opinion qui secouent les pays d’une Europe centrale en guerre (Kjellén, Naumann, Rohrbach, Spengler, plus tard Kurt Hiller, Karl Haushofer ou Carl Schmitt et leurs influences respectives), ses contacts dans les milieux franc-maçons viennois, etc. Or les riches archives familiales de la famille conservées à Klatovy / Klattau en Bohême sont muettes sur d’éventuelles racines aux convictions paneuropéennes si fortement affichées du jeune Richard.

- 2 Celle par exemple qui, sous le titre «L’homme et le mouvement: esquisse biographique de Richard de Coudenhove-Kalergi», a été publiée en annexe (pp. xiii à xvi) à la plus récente réédition française du livre de 1923: *Pan-Europe*: Genève, Fondation Coudenhove-Kalergi, 1997 (Case postale 3279, CH-1211 Genève 3).

Un prophète infatigable

A partir de 1924, son activisme protéiforme dont le versant médiatique est sans conteste bien réfléchi et très élaboré (articles de journaux, conférences, brochures et livres, gestion du mensuel – où il fut secondé, un temps, par le jeune Denis de Rougemont en séjour à Vienne), aboutit inévitablement à la constitution d'un fonds d'archives. Ce dernier s'agence en fonction des contraintes d'usage: les *affaires politiques* du Bureau central et de son président (correspondance de Coudenhove avec les hommes politiques et les éditeurs; congrès et conférences de l'UPE, coordination du mouvement dans ses sections nationales); les innombrables *publications* du comte, signées ou anonymes; enfin la *comptabilité* du Bureau central et de ses dépendances successives – voici les parties majeures du fonds qui connaîtra une croissance rapide entre 1927 et 1936. Deux ans plus tard, au moment de l'Anschluss, chacune d'elles représente près de quatre cents dossiers, comptant chacun jusqu'à cinq cents folios.

Il reste qu'en fonction de l'angle d'attaque de toute étude entreprise aujourd'hui, cette source incomparable est à confronter, d'une part, avec les traces qui subsistent des sections nationales et de l'action individuelle de leurs protagonistes (essentiellement en Allemagne, en France, en Belgique, en Suisse, en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Hongrie – sans oublier la Grande-Bretagne ni les Etats-Unis). De l'autre, la réception du mouvement dans chacun de ces pays se reflète dans les archives des ministères concernés (Affaires étrangères et Intérieur bien sûr, mais aussi la présidence de la République, dans le cas de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie), comme dans celles des grandes Chambres de commerce, de quelques institutions analogues et de plusieurs entreprises multinationales de l'Europe continentale.

Le proscrit et l'exilé

Dans la nuit précédant l'entrée de la Wehrmacht en Autriche, Coudenhove et sa femme quittent Vienne dans une extrême précipitation pour se réfugier en Suisse, par Bratislava, Zagreb et Trieste; ils ne peuvent emporter avec eux que quelques objets de valeur. Tandis que la bibliothèque dans leur appartement privé sera simplement mise sous scellés, l'ensemble de la documentation se trouvant au siège de l'UPE à la Hofburg fera l'objet d'une saisie par la Gestapo et connaîtra ultérieurement un sort identique à celui d'innombrables fonds de partis ou d'associations des pays envahis. Coudenhove croira jusqu'à la fin de ses jours que la totalité des archives

de Vienne, œuvre de quinze années de sa vie, avait alors été anéantie. En réalité, la Gestapo prit grand soin d'affecter un *Auswertung-Kommando* à l'évaluation du fonds; la correspondance personnelle en particulier fit l'objet, dès mai-juin 1938, d'une exploitation policière serrée (constitution notamment d'une *Kartei* nominale, y compris pour les membres britanniques et suisses du mouvement). Dans le cas de l'UPE comme dans quelques autres, le ministère de la Propagande du Reich songea alors à la constitution d'un dossier à charge dont la publication aurait définitivement discrédité le mouvement, espérait-on, aux yeux de l'opinion germanophone en Europe. Dans les faits, il n'en aura rien été, bien que le *Völkischer Beobachter* n'épargnât nullement l'agitation coupable et perverse de ces *Mischlinge* sans patrie. Nous ignorons hélas où exactement les archives de l'UPE ont été conservées durant la guerre; sous l'effet des bombardements anglo-américains, l'administration nazie tint en 1943 à entreposer l'ensemble des fonds d'archives saisis en 1938-41 dans nombre de mines ou dépôts souterrains situés au cœur du Grand Reich, dans des régions boisées de Saxe, de Bohême et de Silésie. C'est là qu'ils ont été découverts, et saisis une seconde fois, par diverses unités soviétiques au printemps de 1945; dès septembre, les premières *archives des trophées* arrivaient par trains dans la région de Moscou.

Le conférencier et le publiciste solitaire

Rentré en juin 1946 de son exil new-yorkais, Coudenhove s'installe dans les environs de Gstaad où il possède un chalet depuis 1931. C'est là, puis à Bâle, que l'activité du secrétariat de l'Union parlementaire européenne (1947-52) génère une importante documentation sur les premières années de l'Europe communautaire: aujourd'hui, elle est intégralement disponible au Centre européen de Coppet. Les années d'exil (1938-46) comportent quelques lacunes, dues apparemment à la «disparition en mer» d'un bateau ramenant d'Amérique une partie des archives de l'exilé; l'affirmation de Coudenhove, réitérée certes, est malaisée à vérifier.

Durant les vingt dernières années de sa vie, Coudenhove aspire à retrouver son audience de jadis, lorsqu'il était seul ou presque à se battre, sous des vocables variés, pour une Europe unie. Co-président d'honneur du Mouvement européen dès 1948 – avec Churchill, Blum, De Gasperi et Spaak – le comte peine à s'affirmer dans un contexte vibronnant d'initiatives européennes, où nombre d'organisations affichent un programme politique bien charpenté, à l'image d'Altiero Spinelli et de son groupe. Son admiration pour le général

de Gaulle se double, à partir de 1960, d'un engagement permanent en faveur de l'Europe des patries (plan Fouchet), pour aboutir en 1965 à sa démission du Mouvement européen: plusieurs courants opposés à de Gaulle s'y affirment radicalement fédéralistes, au centre-gauche de l'échiquier politique d'Italie, de Belgique, de Suisse, voire de France et d'Allemagne. Le grand Européen solitaire qu'il est devenu a cependant eu le bonheur de commémorer, au printemps de 1972, le demi-siècle de ses premiers raisonnements paneuropéens.

A Moscou, les archives paneuropéennes datant de l'entre-deux-guerres furent intégrées dès mars 1946 dans les toutes nouvelles Archives spéciales d'Etat (Tsentralnyi gosoudarstvennyi Osobyi arkhiv SSSR), secrètes et totalement inaccessibles, y compris pour les historiens du régime: elles comportent, outre les fonds relatifs aux internés et aux prisonniers de guerre, les 870 fonds très divers ramenés d'Allemagne à titre de trophées de guerre. Entre avril 1949 et septembre 1952, le gros des papiers de l'UPE, soigneusement archivés, fait l'objet d'un nouvel inventaire, qui porte le numéro d'ordre 554 (les dossiers relatifs aux publications, dont on ignore le cheminement, y seront versés en juillet 1960 et en décembre 1965). La partie politiquement la plus dense, à savoir près de sept cents dossiers de correspondance individuelle et des travaux des congrès qui, en leur temps, attirèrent l'attention de l'*Auswertung-Kommando*, connaît un sort enviable, sans doute imputable aux interrogations que suscitent les premières années de la CECA. Vers 1955, elle est en effet séparée du reste du fonds et transférée, sous le numéro d'ordre 581, aux archives du ministère des Affaires étrangères (MID) dans le centre de la capitale.

Fut-ce un effet collatéral du «dégel», ou une tentative de saisir dans le milieu diplomatique soviétique la portée de la «méthode communautaire»? En tous les cas, cette tranche du fonds nourrit dès lors un minutieux travail d'enquête, le seul qui en quarante ans de guerre froide ait été entrepris à Moscou sur les archives de l'UPE. Promis à devenir un commentateur attitré de la politique étrangère brejnévienne, le jeune Vsevolod Borisovitch Kniajinskii, se coulant dans le vocabulaire en vigueur, entreprend de démontrer, en près de deux cents pages, *L'échec des plans «d'unification européenne»: esquisse historique des tentatives impérialistes «d'unité européenne» entre la première et la seconde guerre mondiale* (1958). Les papiers de Coudenhove sont les seuls textes non publiés qu'il ait eus sous la main.

Il est vrai que les échanges épistolaires avec des banquiers et des hommes d'affaires américains, fussent-ils vers 1925-27 parfaitement marginaux dans les activités de l'UPE, fournissent des preuves irréfutables, trente ans après, de l'intérêt de ces derniers à l'unité d'un grand marché européen, devenu entre-temps «antisoviétique». Le livre eut-il, malgré les délais d'approbation et d'impression du texte, partie liée avec la détente? Par goût du paradoxe sans doute, les autorités publient l'opuscule de Kniajinskii au moment précis où les traités de Rome entrent en vigueur et où la crise de Berlin connaît une nouvelle phase fort active.

La seconde vie des deux fonds paneuropéens

Après la disparition de Coudenhove en juillet 1972, l'ensemble de sa documentation connaît une nouvelle jeunesse, par-dessus en quelque sorte le clivage entre les blocs, mais en totale indépendance vis-à-vis du cadre de coopération que l'on doit aux accords successifs entre les deux Grands. A Lausanne d'abord, Vittorio Pons, secrétaire général de l'UPE dès 1965 et exécuteur testamentaire de l'œuvre écrite de Coudenhove, s'emploie sans compter à réunir et à mettre en valeur l'héritage politique du grand homme, y compris pour les publications et matériaux divers subsistant en Suisse; son fils Marco, juriste à Genève, poursuit une recherche sur la réflexion pacifiste de Coudenhove lorsqu'il prend contact, au début de 1978, avec l'auteur de l'opuscule soviétique de 1958. Dans sa réponse, V. B. Kniajinskii admet avoir bien compulsé jadis, sous le numéro d'ordre 581, des dossiers de l'UPE, sans pouvoir déterminer où ils se trouvent désormais.

Ce premier indice dut attendre les débuts de la *perestroïka* pour se révéler prometteur: les échanges scientifiques confiants entre deux membres de l'Association internationale d'histoire contemporaine de l'Europe – à savoir son secrétaire général Antoine Fleury (aujourd'hui professeur d'histoire des relations internationales à l'Université de Genève) et son vice-président Aleksander O. Tchoubarian (d'ores et déjà l'influent directeur de l'Institut de l'histoire universelle) – permettent d'entreprendre en 1986 une première enquête admise comme légitime par l'administration soviétique des archives d'Etat. La démarche, soutenue dès 1987 par le Département fédéral des affaires étrangères à Berne, donne lieu en 1988 à un échange, à un niveau élevé, entre archivistes suisse et soviétique. Ce dernier débouche en mai 1989 à une mission scientifique qui se solde par un double résultat

fort encourageant, dans le contexte de l'époque: d'une part, la direction des archives d'Etat met à la disposition de la mission suisse 29 dossiers (sur 1460, doit-on préciser aujourd'hui) dont l'état de classement et une sorte d'inventaire sommaire confectionné *ad hoc* permettent de conclure à la nature et à l'ampleur vraisemblable du fonds 554 conservé depuis 1945 à Moscou. D'autre part, la mission obtient, sur microfilm, une centaine de pièces qu'elle a elle-même choisies.

Or cette prudente ouverture se trouve rapidement dépassée par le dynamisme de la *perestroïka* et les contre-coups qu'elle provoque dans le domaine des archives, de celles en particulier dont l'administration d'Etat a hérité au sortir de la guerre. Dès le 24 juin 1989 paraît dans les *Izvestia* un entrefilet signé Ella Maksimova, le tout premier article de journal qui fasse état en Russie d'archives dites des trophées; fin février 1990, la même journaliste rend compte de «cinq journées passées aux Archives spéciales». Tout un univers immobile préservé du moindre regard étranger s'entre'ouvre peu à peu. Avec l'appui de l'Institut de l'histoire universelle, dont une petite équipe venait de s'engager dans l'examen cursif des papiers Coudenhove, nous avons ainsi pu entreprendre en janvier 1991 un premier voyage de recherche pour passer dix journées dans l'austère bâtiment devenu célèbre des Archives spéciales, construit au lendemain du conflit dans le Nord-Ouest de la capitale, rue Vyborgskaïa, par des prisonniers de guerre allemands. Subsistaient certes quelques contraintes de jadis: on nous a refusé la consultation du moindre inventaire; au lieu des archives du Bureau central de Vienne (fonds 554), nous avons reçu, pour les compiler un par un et en dresser en cachette une esquisse d'inventaire, les 240 dossiers de la Paneuropäische Union Deutschland (fonds 771), soit les papiers de la section nationale du mouvement: créée en 1925, devenue la plus importante d'Europe, elle fut dissoute par les nazis en août 1933. Mais, contrairement aux usages bien ancrés des temps soviétiques, nous avons pu prendre des notes que nous pouvions, quel privilège, emporter soir après soir sans devoir les soumettre pour examen au directeur des archives. D'autre part et surtout, la possibilité de demander des photocopies nous a été accordée: le fonds de l'UPE conservé à Coppet (1938-72) s'en trouvera peu à peu étoffé de nombre de pièces antérieures à l'Anschluss et relatives aux activités paneuropéennes en Allemagne, en France et en Suisse, notamment.

En octobre 1991, un second séjour allait devoir beaucoup aux retombées du coup d'Etat manqué du mois d'août. Ella Maksimova recueille désormais publiquement les propos d'Anatolii Prokopenko, directeur des Archives spéciales qui, parlant à découvert dans les *Izvestia* du 9 octobre, admet détenir des dossiers du Deuxième bureau français. A Paris, la presse s'en émeut; l'enjeu d'un fonds privé d'une ONG oubliée ou presque put alors apparaître mineur. Nous avons ainsi obtenu la consultation – à titre confidentiel, on n'est jamais assez prudent – de la totalité des sept inventaires (*opisi*) rédigés entre 1949 et 1965 pour le fonds 554, soit la lecture en russe des 98 pages absolument décisives pour une exploitation raisonnée des papiers de l'UPE, conservés en 1460 dossiers (*papki*).

Rue Vyborgskaïa, les conditions de travail ont dès lors obéi à une certaine libéralisation, tandis que la Douma ne cessait d'étoffer, au prix de bien des tensions avec la présidence de la Fédération de Russie au Kremlin, une législation fortement restrictive pour freiner sinon stopper la restitution des « trophées » saisies à l'issue de la Grande guerre patriotique. Les fonds abrités aux Archives spéciales, devenues elles-mêmes en juin 1992 le Centre de préservation de collections de documents historiques (T'sentr khranieniia istoriko-dokumental'nykh kolektsii), ont ainsi passé en mars 1999 sous l'administration pesante des Archives militaires russes d'Etat (RVGA), au moment même où plusieurs restitutions ponctuelles étaient déjà en cours, en faveur notamment du gouvernement français, mais aussi de particuliers belges, grecs, néerlandais, etc.

En Europe centrale, le message de Coudenhove suscite à partir de 1990 un nouvel intérêt, grâce à un soutien substantiel des chrétiens-sociaux bavarois distribuant la revue trimestrielle *Paneuropa Deutschland* et le bulletin de liaison *Paneuropa intern*, parmi bien d'autres publications cultivant le souvenir du comte. La nouvelle Union paneuropéenne internationale présidée par l'archiduc Otto de Habsbourg essaime largement à l'aide d'associations ou fondations amies dans les petits pays de l'Europe catholique, de la Lituanie à la Croatie. En novembre 1994, le centenaire de la naissance du fondateur donne enfin lieu à Ronsperg/Pobezovice, à proximité du château familial délabré par quatre décennies d'usages dévastateurs des militaires tchèques, à un colloque international et à une commémoration mettant en valeur un héritage de réconciliation et de collaboration revendiqué

par beaucoup, tant en Bavière qu'en Autriche et en Bohême, terres d'origine en 1922 du message d'unité politique du continent.

Sinueux, le cheminement des archives nées des activités de l'UPE et de son animateur est en quelque sorte à l'image d'un mouvement tantôt favorisé, tantôt sévèrement contrarié par la conjoncture politique européenne au XXe siècle. Pour mettre en valeur ce patrimoine archivistique d'un intérêt scientifique évident, l'Institut européen et son Centre de Coppet mettent tout en œuvre pour en faciliter l'accès et en souligner l'actualité, en particulier dans la phase actuelle d'élargissement de l'Union européenne. Bien après les Portugais, les Polonais deviennent enfin membres d'une communauté dont, à dire vrai, ils se sont toujours sentis partie intégrante – malgré l'expansion nazie et la longue domination soviétique qui purent, un temps, freiner une évolution et une transformation profondes des sociétés européennes.

Orientations bibliographiques

Marco Pons, «Les archives d'un grand Européen, Richard de Coudenhove-Kalergi», *Cadmos* no. 30 (été 1985), pp. 75-81. [Dresse un état de la documentation au seuil de la *perestroïka*.]

«Pan-Europe» (1923) et le mouvement paneuropéen: Richard N. de Coudenhove-Kalergi entre l'Empire d'Autriche-Hongrie et une Europe gaullienne: guide de recherche, Genève, Fondation Archives européennes, 1994. [Fait état des premiers acquis d'après 1990.] «Sources et moyens d'information sur Pan-Europe», Annexe C. (pp. xvii à xxxvi) à la plus récente réédition française du livre de 1923: *Pan-Europe*: Genève, Fondation Coudenhove-Kalergi, 1997 (Case postale 3279, CH-1211 Genève 3). [Relevé témoignant du renouveau d'intérêt pour les thèmes fondateurs du projet d'origine.]

Beuteakten aus Österreich: der Österreichbestand im russischen «Sonderarchiv» Moskau, Gerhard Jagschitz, Stefan Karner (éds), Graz, Ludwig Boltzmann-Institut für Kriegsfolgen-Forschung, 1996.

Archives of Russia: a directory and bibliographic guide to holdings in Moscow and St. Petersburg, Patricia Kennedy Grimsted (éd.), Armonk NY, M. E. Sharpe, 2000, 2 vol.

Patricia Kennedy Grimsted, «Russia's «Trophy» Archives: still prisoners of World War II?» (version du 25 mars 2002), www.osa.ceu.hu/publications/index.shtml Site «Archives in Russia», dans ArchoBiblioBase de l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam: www.iisg.nl/-abb/index.html

Parmi les esquisses de biographie consacrées à Coudenhove, *cf.* les évocations pleines d'empathie de Rolf Italiaander (1969), de Morinosuke Kajima *et al.* (1971), de Jerzy Lukaszewski (1980, 1985) ou de Klaus Schöndube (1981), ainsi que les travaux d'analyse de Martin Posselt (thèse de 1987; à paraître), de Franck Théry (Genève, 1998), de Katiana Orluc (Florence, 2001), de Michael Gehler (Cologne, 2002), d'Anita Ziegerhofer (Graz, 2003), etc.

Pour les inventaires d'archives, les travaux en cours et les nouvelles parutions, voir le site de l'Institut européen de l'Université de Genève, Centre d'archives européennes, Coppet: www.unige.ch/ieug [*sous* Centre de Coppet].

SECONDE PARTIE

ÉTUDES ET ANALYSES

L'Europe sous la loupe des étudiants

Stella Gervas et Silvio Guindani

avec la collaboration d'Alexandre Golay

En quarante années d'existence, les étudiants de l'Institut européen de l'Université de Genève (anciennement Institut universitaire d'études européennes) ont produit un total de 353 mémoires, qui sont autant de regards sur l'économie, la politique, les institutions, la législation et la culture de l'Europe contemporaine. Il n'est sans doute pas exagéré d'affirmer que l'évolution des thématiques et des enjeux de la construction européenne se reflète en grande partie dans la succession de ces regards et de ces analyses, dont les focales multiples reflètent le caractère très interdisciplinaire du cursus d'études de l'Institut européen.

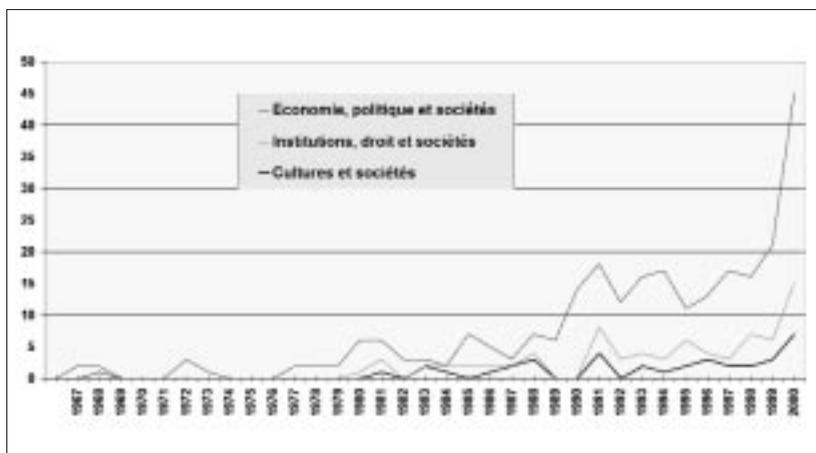
Cette « transversalité » des approches rend la subdivision « disciplinaire » des travaux quelque peu arbitraire. Nous pouvons en effet trouver une dimension politique ou économique à la plupart des travaux sur la législation et les institutions ou une dimension culturelle aux approches politique. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les travaux relatifs au régionalisme, à la problématique Suisse – Union européenne, ou encore à l'Europe de l'Est, pour ne prendre que quelques exemples. Il apparaît néanmoins que l'approche économique, très importante dès la création de l'Institut, a été constamment prise en compte par les différentes volées d'étudiants qui s'y sont succédés depuis 1963, preuve qu'elle demeure d'une grande actualité. La dimension politique, quant à elle, a surtout pris son essor dès le début des années 1990, avec l'accélération de la construction communautaire.

Sur le plan des thèmes, les travaux relatifs à l'Europe de l'Est ont pris de l'ampleur depuis le tournant historique qui a provoqué la chute du mur de Berlin et la fin de la bipolarisation du continent. D'une manière analogue, les études sur les relations entre la Suisse et l'Europe se sont multipliées après le refus du peuple suisse d'adhérer à l'Espace Economique Européen (1992) et le gel consécutif de la demande d'adhésion à l'UE de la part du Conseil Fédéral. L'approche régionale, qui constitue depuis toujours l'un des piliers des études européennes à Genève (avec la culture européenne

et l'étude du fédéralisme) a fait l'objet, depuis les années quatre-vingt, d'un regain d'intérêt significatif.

Pour plus de clarté, nous avons réparti les mémoires des étudiants en trois grandes catégories, qui reflètent les principales orientations de l'Institut européen, c'est-à-dire «Cultures et sociétés»; «Economie, politique et sociétés»; «Institutions, droit et sociétés». Sur un total de 353 mémoires soutenus pendant les 40 ans d'existence de l'Institut, 243 peuvent ainsi être considérés comme relevant de l'économie et de la politique, 61 comme traitant des institutions et 49 comme se rapportant plutôt au domaine de la culture¹. Il est d'ailleurs à noter que nous n'avons pu prendre en compte dans cette analyse que les travaux qui sont conservés à la bibliothèque de l'Institut².

Graphique 1 : Evolution du nombre de mémoires selon les orientations



1 Précisons que nous n'avons pris en considération que les travaux des étudiants soutenus jusqu'à fin août 2003.

2 Les lecteurs intéressés peuvent consulter l'ensemble de ces travaux à la bibliothèque de l'IEUG qui se situe dans le bâtiment d'Uni Mail.

Du point de vue statistique, le nombre des mémoires fluctue d'une année à l'autre, notamment en fonction du nombre d'étudiants inscrits. D'une manière générale, on constate une forte progression du nombre de mémoires depuis le début des années 1990 et plus encore au cours des dernières années. Cette évolution concerne surtout l'orientation «Economie, politique et sociétés», qui voit le nombre de mémoires progresser très fortement au cours de la dernière décennie. En revanche, les orientations «Cultures et sociétés» et «Institutions, droit et sociétés» restent relativement stables, avec des augmentations ponctuelles en 2000 et 2001 pour la première et dans les années 2000 et 2002 pour la seconde. En fait, ce boom du nombre de mémoires s'explique aussi par le fait que, jusqu'à la fin des années quatre-vingt, deux filières étaient possibles au sein de l'Institut: une qui, outre la réussite des examens, comportait la rédaction et la soutenance d'un mémoire, et une autre qui ne nécessitait pas la rédaction d'un mémoire pour l'obtention du certificat (mais seulement la réussite des examens dans les matières obligatoires).

Les étudiants ont commencé à porter leur choix sur des questions économiques dès la deuxième année d'existence de l'Institut. Dans les deux autres domaines en revanche, les travaux n'ont débuté qu'au début des années quatre-vingt. Nous allons voir maintenant plus en détail, la place et l'importance des thèmes qui composent chacune des trois orientations de l'Institut. Pour ce faire nous avons sélectionnés un certain nombre de mémoires qui reflètent l'originalité et la diversité des approches réalisés au sein de l'Institut européen de Genève³.

Cultures et sociétés

Cette dimension caractérise fortement l'IEUG par rapport aux autres instituts d'études européennes. Dès sa création, l'Institut genevois a accordé dans son programme d'enseignement et ses activités de recherche une place très importante à la dimension culturelle et historique de la construction européenne. Il offre ainsi une formation pleinement interdisciplinaire,

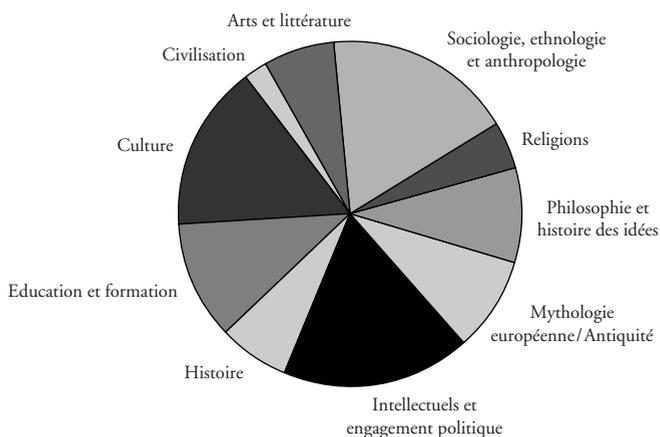
3 La liste complète des mémoires est consultable sur le site internet de l'Institut: www.unige.ch/ieug/ «Travaux de diplôme».

qui ne se limite pas aux seules dimensions économique, politique et juridique de l'Europe.

Le graphique n° 2 nous montre selon quelles thématiques se répartissent les 49 mémoires de l'orientation « Cultures et sociétés ».

Nous avons déjà relevé le fait que, à l'exception d'un seul mémoire, les travaux qui se rapportent à la dimension culturelle et historique ne débütent qu'au début des années quatre-vingt. Un premier travail, dirigé par Denis de Rougemont et soutenu par Jacques Vigne en 1968, concernait en effet le régionalisme et le centralisme en France à la fin du XVIIe siècle. Pour le reste, il n'y a eu que trois mémoires spécifiquement historiques, ce qui paraît peu au regard de l'importance de la dimension historique des questions européennes. Il faut cependant préciser que cette dimension est souvent intégrée à d'autres approches de type économique, politique ou juridique; elle contribue ainsi à enrichir l'approche interdisciplinaire qui caractérise les études européennes à Genève.

Graphique 2: Cultures et sociétés



En ce qui concerne les autres thèmes, signalons le nombre relativement important de mémoires à connotation sociologique, ethnologique et anthropologique: ces travaux se rapportent notamment à la politique sociale, à la condition féminine et aux minorités ethniques. Nous retrouverons d'ailleurs la problématique des minorités ethniques intégrée à d'autres domaines comme la politique, la culture ou encore l'économie.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, un travail (Adrian Kuebler, 1984) porte par exemple sur la coopération européenne dans les manuels de l'enseignement secondaire et un autre (Angélique Buisson, 1988), sur la dimension européenne dans l'enseignement secondaire français. D'autres analyses portent sur les études universitaires en Europe.

Dans les domaines de la mythologie et de la symbolique européennes signalons deux mémoires qui analysent l'Europe sous un angle original: le rôle des symboles dans la construction européenne (Carole Lager, 1991) et les lieux de mémoire européens (Natividad Garcia, 2000). Ces travaux mettent l'accent sur l'émergence d'une identité européenne à travers la symbolique et le patrimoine caractéristiques de notre continent.

La mythologie européenne a fait l'objet de deux autres mémoires soutenus dans les années 1980: le premier concerne les mythes et l'utopie dans la pensée socialiste (Caroline Mandrillon, 1987) et le second, traite du mythe de l'Empereur François-Joseph Ier (Jasna Koulischer-Adler, 1988).

Les études qui concernent la philosophie et l'histoire des idées sont peu nombreuses, mais très pertinentes. C'est le cas de la «vision de l'Europe chez Nietzsche» (Daniel Ulivi, 1986) et de «l'Occident, le monde orthodoxe et la Russie: l'imaginaire européen d'Alexandre Stourdza» (Stella Ghervas, 1998)⁴.

Dans un domaine voisin, l'apport des intellectuels et leur engagement politique dans la construction européenne ont fait l'objet d'un travail sur

⁴ Ce dernier travail a fait l'objet d'une publication sous le titre: *Alexandre Stourdza (1791-1854). Un intellectuel orthodoxe face à l'Occident*, Genève, Editions Suzanne Hurter, 1999.

le discours européen des hommes politiques français, soutenu par François Saint-Ouen en 1981 sous la direction de Denis de Rougemont⁵.

Mentionnons également deux travaux sur l'essayiste politique Richard Coudenhove-Kalergi: «La pensée et l'action de Richard Coudenhove-Kalergi, 1950–1957» (Martin Pousselt, 1992) et «Religion et construction européenne chez Coudenhove-Kalergi» (Carlo-Eduardo Cossermelli, 1999).

Sous la rubrique «culture», nous avons classé les mémoires qui se rapportent au rôle de la culture dans le processus d'intégration européenne, mais aussi ceux qui concernent la problématique identitaire européenne. Mentionnons à ce propos deux travaux qui concernent pour l'un, l'identité nationale et la négociation interculturelle en Europe occidentale (Jérôme Boesch, 1991) et pour l'autre, le plurilinguisme et le multiculturalisme en Europe (Daphné Romy–Masliah, 1994). Ce dernier travail inclut une étude comparative des cas français, belge et espagnol. Dans ce même registre se situe un travail sur la dimension culturelle de la question tzigane (Mirel Banica, 1999). En ce qui concerne le rôle de la culture dans le processus d'intégration européenne, on peut citer le mémoire de Luisa Montrosset, qui a aussi fait l'objet d'une publication dans la collection *Eurypa* de l'Institut européen: «Culture et élargissement» (2000).

Le domaine des arts et de la littérature est illustré par un travail sur la littérature et le système de production cinématographique et télévisuel en Europe (Kateryna Kondratsova, 2001) et par une étude sur l'islam et son mode de représentation dans la littérature, du Moyen Âge au XXI^e siècle (Meleye Seck, 2003) ainsi qu'un mémoire sur la dimension européenne dans les œuvres de Georges Orwell (Despina Lemopulo, 1984).

Dans le prolongement de cette rubrique s'inscrivent deux recherches sur les relations entre l'islam et l'Europe, à savoir: «L'islam et l'Europe face aux droits de l'Homme» (Damien Pattaroni, 1996) et «Europe-Islam, coexistence difficile dans un environnement commun» (Stéphane Lathion, 1996).

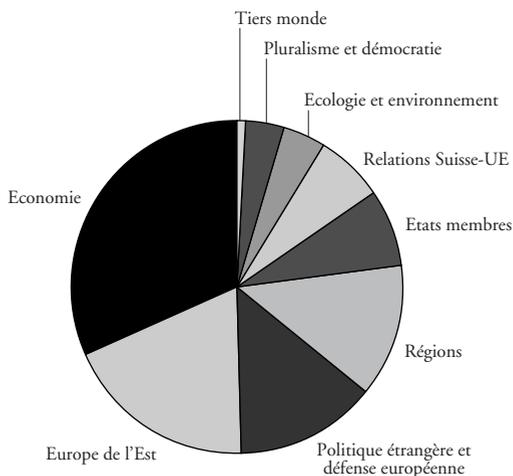
5 Nous trouvons par ailleurs une contribution de cet ancien étudiant et enseignant de l'Institut dans la première partie de cet ouvrage.

Les 49 mémoires soutenus dans l'orientation «Cultures et sociétés» portent donc sur des sujets très différents les uns des autres et font appel à des approches toutes aussi variées, qui vont de l'anthropologie à la sociologie, en passant par l'histoire sociale et culturelle.

Economie, politique et sociétés

Les dimensions plus classiques dans l'approche des questions européennes, que sont l'économie et la politique, conservent bien entendu une place prépondérante dans les mémoires de nos étudiants. C'est dans le cadre de cette orientation que s'inscrivent plus des deux tiers des travaux de mémoire soutenus à l'Institut entre 1963 et 2003. Comme pour le domaine précédent, la plupart des mémoires ont été réalisés dès les années quatre-vingt dix, même s'il existe quelques travaux précurseurs. Observons à l'aide du graphique n° 3, la répartition des sujets de mémoire par rapport aux différentes thématiques de ce domaine.

Graphique 3: Economie, politique et sociétés



Economie et développement socio-économique

Les travaux qui ont trait à l'économie européenne et au développement socio-économique en général sont nombreux et bien répartis sur l'ensemble des années d'existence de l'Institut. Le tout premier travail (Giorgio Buti, 1966) traite de la politique agricole et le second (Ducan Payne, 1967), de l'implantation de la maison Kodak en Europe. Dans le détail, les 76 mémoires qui concernent l'économie et le développement (sur un total de 243 de l'orientation «Economie, politique et sociétés») se répartissent ainsi :

- Pays tiers, aide au développement	13
- Secteur industriel	10
- Politique monétaire	9
- Médias, transports et communications	8
- Banque et finance	8
- Services	8
- Sciences et techniques	6
- Agriculture, politique agricole commune	4
- Concurrence, monopoles	3
- Autres	7
<hr/>	<hr/>
Total	76

En ce qui concerne les pays tiers et l'aide au développement, plusieurs mémoires traitent de la coopération et de la politique de partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes ainsi que de la politique humanitaire. Dans ce dernier domaine, signalons le travail de Sabrina Ielmoli portant sur la coopération au développement et l'aide humanitaire (2000). Une place importante est occupée par la coopération entre l'Union européenne et les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec la Russie, à l'exemple du travail sur la réintégration des marchés de la CEI de Madina Tetchieva (1997). Ce genre de recherches a pris de l'ampleur avec l'arrivée à l'Institut de nombreux étudiants des PECO, des anciennes républiques de l'Union Soviétique et de la Russie.

Les travaux qui concernent le développement industriel remontent par contre aux années 1967-1974. Ces mémoires traitent, entre autres, du développement de plusieurs branches de l'industrie en Europe comme l'industrie automobile (Augustin Raharolahy, 1967), l'électronique (Sébastien Van Dijk, 1968) et l'énergie (Réda Chalaby, 1972). A ce propos, rappelons que c'est en 1968 que la Communauté procédait à l'élimination des derniers droits de douane intracommunautaires pour les produits industriels et qu'elle mettait en place un tarif douanier commun. D'autres travaux traitent les enjeux des industries nationales face à l'intégration européenne à l'exemple de la Grèce au moment de son adhésion (Marianna Papadopoulos, 1981). D'autres enfin s'intéressent à la place des travailleurs au sein de l'entreprise, comme le mémoire de Sotiros Kostopoulos sur l'autogestion en Yougoslavie (1972).

L'Union monétaire et l'introduction de la monnaie unique occupent la troisième place de notre classement. C'est en mai 1995 que la Commission publie le livre vert sur la monnaie unique. En décembre de la même année, le Conseil européen de Madrid adopte le nom «Euro», fixe le scénario technique de son introduction et le calendrier pour le passage à la monnaie unique. En cette période, plusieurs travaux de mémoire ont traité cette thématique. Mentionnons le premier travail dans ce domaine qui remonte à 1994: «L'Union économique et monétaire de la CEE (1976–96) entre métamorphose et réalisme» (Zahi Haddad) mais aussi ceux de Yolanda Vergara sur la conversion de l'Ecu en Euro (1998) et de Guy Olokilikoko sur les conséquences de l'Euro pour les Pays africains de la zone du franc CFA (1999).

Pour ce qui est des médias, des transports et des communications, signalons entre autres, le travail de Caroline Zarragoza sur l'avenir de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry dans l'évolution nouvelle du marché européen (2001) et de Olga Milcheva sur le cas de l'audiovisuel numérique (2002).

Les travaux portant sur l'économie des services, ainsi que sur la banque et la finance en particulier, sont nombreux. Rappelons que la Banque européenne d'investissement, institution financière de l'UE, a été créée par le Traité de Rome de 1957. Un mémoire traite justement le rôle de cette banque dans la reconstruction et le développement de la Russie (Natalia

Loukianova, 1998) et un autre, le problème de la fusion bancaire en Europe (Beatriz Rose, 2000). Dans le domaine fiscal, signalons le mémoire soutenu en 2003 par André Klucznik sur «L'achèvement du marché unique et la politique fiscale de l'Union européenne».

Sur les sciences et les techniques, nous trouvons principalement des travaux sur le transfert de technologie (Erna Lucia Borneck, 1981) et sur les programmes communautaires et intracommunautaires de soutien aux techniques de pointe (Ronald Frutiger, 1986). Dans une période plus récente, le travail de Vlasta Gavrilovik-Wils analyse les relations entre le progrès technique et la politique communautaire de la concurrence (2001).

L'entrée en vigueur de la politique agricole commune (PAC) date du mois de juillet 1962. Nous avons déjà signalé le premier mémoire qui traitait de cette thématique (1966). D'autres analyses à connotation économique sur la PAC ont été réalisés par Véronique Thiaudière sur les crises agricoles et les réformes dans le cadre de l'Uruguay Round (1990), par Emmanuelle Bosse sur la PAC et les zones de montagne (2001), ainsi que par Mohamed Charfi sur la politique agricole européenne entre l'élargissement aux PECO et les négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC (2003).

Politique

En dehors de l'économie, le second grand domaine d'études est constitué par la dimension politique de la construction européenne. Nous avons regroupé dans cette rubrique les mémoires qui relèvent de quatre thématiques précises, à savoir la dimension géopolitique, la défense européenne, la sécurité et la politique étrangère :

- Politique étrangère	14
- Sécurité	12
- Défense européenne	4
- Géopolitique	3
<hr/>	<hr/>
Total	33

Sur ces 33 travaux seuls deux datent d'avant les années 1990. C'est en effet avec le traité de Maastricht de 1993 que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), dont le but est de renforcer la sécurité de l'UE et de ses Etats membres, a pris son véritable essor. La PESC entend aussi promouvoir la coopération internationale, développer et renforcer la démocratie et l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les travaux sur la politique étrangère sont très diversifiés et englobent une multitude de pays. Mentionnons, par exemple, le mémoire sur la politique de la CEE à l'égard de la Chine (Giuseppe Pogliari, 1990), mais aussi celui qui traite des relations entre la CEE et le Zimbabwe dans le cadre des accords de Lomé (Francesca Fago, 1992). D'autres travaux concernent les perspectives des relations entre la CEE et le Maghreb (Ramel Ghezraoui, 1993), les relations entre l'Union européenne et les Etats ACP (Lucie Nodjjelem, 2000) ainsi que les relations euro-africaines face à l'intégration économique en Afrique (Jean-Jacques Kiala, 2000). Signalons enfin deux mémoires, l'un sur les relations entre la communauté andine et l'UE (Mary Vasques Murillo, 2001) et l'autre sur la nouvelle administration Bush et sa vision de l'évolution du lien transatlantique (Javier Tortosa, 2003).

Depuis la chute du mur de Berlin, plusieurs mémoires sur la politique étrangère de l'UE ont été consacrés à la réalité de l'ancien bloc soviétique. Mentionnons, entre autres, les relations politiques entre l'Union européenne et la Fédération de Russie (Ilona Mychinskaia, 1999), la PESC face à l'élargissement à l'Est et la Méditerranée (Arben Duraj, 2000) et un dernier travail sur les dix ans d'indépendance de l'Ukraine, sa place et son rôle dans le nouvel espace européen (Emilia Nazarenko, 2001).

Dans le domaine de la sécurité commune, une place importante a été accordée à l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Comme nous le savons, il s'agit d'une organisation de défense fondée sur le principe de l'engagement de l'ensemble des membres en cas d'agression contre l'un d'entre eux. Dans ce contexte se situent le travail de Luc Troiano sur les attributions de l'Union de l'Europe occidentale en matière de sécurité et de défense au sein de la nouvelle architecture européenne (1994) et celui d'Alexandre Golay sur l'impact de la restructuration du lien transatlantique sur l'UEO et le système européen de sécurité et de défense (1997).

D'autres travaux traitent de la question du dialogue entre les Douze et la Turquie (Wolf Leipzig, 1993) ainsi que du cas de la Méditerranée dans le contexte des relations stratégiques CEE-Maghreb (Ramel Ghezraoui, 1994).

Le rôle de l'OTAN prend aussi une place privilégiée dans le travail de Barbara Pajor sur l'élargissement à l'Est de cette organisation (1999) et dans celui d'Olivier Brighenti (2001) sur son implication au Proche-Orient. Mentionnons aussi un mémoire qui concerne la sécurité européenne et ses implications pour la Suisse, notamment en termes de neutralité (Pierre-Edouard De Bay, 2000).

Le Traité d'Amsterdam a créé deux nouveaux instruments en matière de politique étrangère et de sécurité commune, dont l'un permet au Conseil européen de définir des «stratégies communes». La mise en œuvre de ces stratégies se fait sur la base de décisions prises non à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée. Par rapport à cette particularité, citons un travail récent sur «l'Europe et la sécurité intérieure après Amsterdam: quelle place pour la légitimité?» (Alessandra Gilardi, 2002) et un deuxième sur la politique étrangère de la France lors de la crise du Kosovo (Anne-Sophie Paquez, 2001).

Défense européenne ne signifie pas nécessairement défense collective des pays européens contre une agression extérieure (qui est garantie par l'OTAN), mais plutôt une gestion des crises internes par des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix et des missions humanitaires regroupées sous le nom de «missions de Petersberg». Un étudiant s'est ainsi interrogé sur «le rôle de la défense européenne entre intégration et souveraineté nationale», en mettant en exergue les limites de cette politique (Marc Pochon, 2002). Dans ce même ordre d'idées, le travail de Suzana Gavrilesco a analysé les théories d'intégration par rapport à la défense européenne à partir du rôle intégrateur de la PESC (2002).

Les quelques travaux sur la géopolitique européenne traitent de la question des minorités en Europe centrale et balkanique (Guyla Csurgay, 1997), de la Turquie et de ses relations extérieures (Susanne Scherrer, 1999), et des perspectives de l'Ukraine dans les transformations géopolitiques contemporaines (Kateryna Krupenina, 2001).

Enfin plusieurs mémoires ont traité au pluralisme et à la démocratie. Thierry Fort a ainsi réfléchi sur le nationalisme d'Etat, les minorités nationales et l'importance des ressources symboliques dans la dynamique identitaire (1994) et Jacqueline Dutton sur l'influence des visions utopiques sur l'UE (1996). Nicolas Wamsley a traité de la citoyenneté européenne en se demandant si elle constitue une ouverture sur une identité politique (2000). Déborah Lassalle a, enfin, analysé la gouvernabilité de l'Europe d'aujourd'hui (2003).

Régions

L'Institut européen a toujours mis l'accent sur le rôle des régions dans la construction européenne: dynamique régionale au sein de l'UE, coopération régionale transfrontalière, politique de l'UE à l'égard de son environnement proche. Pour Denis de Rougemont, la région constituait une alternative à l'Etat-Nation jugé trop grand, hétérogène, bureaucratique, éloigné des préoccupations quotidiennes des citoyens. Il préconisait ainsi une «Europe des régions» et le développement de la coopération transfrontalière, afin de construire une Europe «par le bas», une Europe véritablement fédéraliste et démocratique. Rougemont soulignait l'importance de la société civile dans la construction européenne, sa participation dans une démocratie de proximité, l'émergence d'un nouveau type de gestion territoriale à géométrie variable. L'histoire nous a pourtant montré la difficulté de bâtir une «Europe des régions» sans les Etats; nous pouvons cependant affirmer qu'aujourd'hui la participation des régions (avec les Etats) dans la construction européenne est une réalité bien concrète.

Dans ce domaine plusieurs travaux ont abordé la question régionale sous différents angles, en mettant en œuvre des approches pluridisciplinaires. Le premier mémoire sur ce sujet date de 1973 et concerne l'histoire de la région transfrontalière franco-genevoise (Sabine de Coulon, sous la direction de Denis de Rougemont). D'autres travaux portent sur la région Sarre-Lorraine-Luxembourg (Anne-Marie Mureau, 1978), sur la région basque (Carmen Díaz de Cerio, 1990), sur des pays d'Europe centrale (Mikhaïl Baiakovski, 1999), ou sur la communauté de travail Galice-Région Nord du Portugal (Javier Barbeito, 2000). En 1990, Christiane Delatour s'intéressait à l'économie fromagère transfrontalière dans le Jura franco-suisse, Gilles Mugnier analysait la problématique économique du point

de vue des entreprises de la région franco-genevoise (1991) et Carol Berger à la région franco-genevoise dans une perspective identitaire (2001).

D'autres points de vue sur la région ont mis en évidence la culture (Michèle Louise Tanty, 1985), la mobilité spatiale (Paolo Da Silva Santos, 1987) et linguistique, notamment à propos de la langue française dans la vallée d'Aoste et du flamand en Flandre française (Sandrine Salles Weiss, 1998). Henri-Pierre Peyrode s'est intéressé à la Bretagne et au Pays Basque dans une perspective identitaire (2001), tandis que Silvia Avanzi (2002) a approché la région du point de vue politique, appliqué à la Padanie d'Umberto Bossi. D'autres travaux ont mis l'accent sur la dimension économique, à l'instar des mémoires sur le développement de l'Andalousie dans le cadre de l'exposition universelle de Séville, par Mercedes Budry-Carbo Bosch (1992) et de Barcelone dans le contexte des jeux olympiques (Stella de Sabata, 1992). Signalons aussi le travail de Fabienne Udry-Pitteloud sur les fanfares et le développement socio-culturel dans le Valais central (1989).

Une série de mémoires mettent directement en relation la problématique régionale avec le processus d'intégration européenne, comme Francisco Alvarez à propos des régions espagnoles (1980), Benjamin Ferreira pour le processus de régionalisation du Portugal (1993) et Diana Grazyte dans le cadre de la régionalisation des Etats de l'Europe centrale et orientale candidats à l'UE (2003).

Ecologie, environnement

L'Union européenne (la CE en son temps) s'occupe depuis une trentaine d'années des problèmes liés à l'environnement. Les premiers programmes d'action avaient principalement une approche sectorielle de la gestion de l'environnement. C'est avec le cinquième programme d'action (1992-2000) que l'on a commencé à adopter une approche plus globale, notamment avec l'intégration de la dimension environnementale dans tous les domaines de l'action politique de la Commission. Le dernier programme d'action (2001-2010) confère une nouvelle orientation à la politique environnementale et propose une série d'interventions dans quatre domaines prioritaires qui concernent aujourd'hui l'humanité entière: le changement climatique, la nature et la biodiversité, l'environnement, la santé et la qualité de la vie, les ressources naturelles et les déchets.

Le tout premier mémoire dans ce domaine, réalisé par Hélène Psarros en 1985 sous la direction de Denis de Rougemont, a analysé les premiers pas de la politique communautaire en matière d'environnement. Bien plus tard, dans le cadre du cinquième programme d'action, Karen Stenersen-Lien a orienté son travail sur l'utilisation des instruments économiques dans la politique environnementale (1994) et Federika Hostens sur les politiques de prévention des déchets en Europe (1993).

Dans le domaine de la gestion et de la protection des eaux, Catherine Ferrier (1998) s'est occupée du cas des eaux transfrontalières du Bassin lémanique. La dégradation de l'environnement dans les anciens pays communistes a inspiré le mémoire d'Helena Simkova sur la politique environnementale de la République Tchèque dans la perspective de son intégration à l'UE (1997) et celui de Paola Migliorini sur la protection de l'environnement du marché unique dans la perspective de l'élargissement à l'Est (1998).

Etats membres

Ces sujets se réfèrent à la place et au rôle de quelques Etats membres dans le contexte européen au sens large: intégration, enjeux politiques et économiques, relations internationales, questions identitaires. Les mémoires qui concernent l'Allemagne, par exemple, traitent de l'identité allemande dix ans après la réunification (Lorraine Martin du Pan, 2001) ou de l'Allemagne face à l'élargissement à l'Est de l'Union européenne (Robin Hagelberg, 2000). En ce qui concerne la Grande-Bretagne, le travail d'Anne Marrillet, soulève la question du Royaume-Uni et de la voie européenne de Tony Blair (2003).

Les mémoires sur les Etats de l'Europe méridionale (de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal et surtout de la Grèce) sont nombreux. Pour l'Espagne mentionnons deux travaux sur le franquisme, la transition démocratique et l'intégration européenne (Ausilia Pirolet, 2001 et Cristina Tango, 2003) et un troisième (Philippe Prével, 1994) qui analyse les difficultés de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne. Un mémoire de 1989 a aussi abordé les relations entre l'Amérique latine et la CEE, à la lumière de l'adhésion de l'Espagne au Marché commun (Pilar de Castro).

En ce qui concerne la Grèce, les analyses portent sur l'identité grecque face à l'identité européenne (Théodore Kliafas, 1990), sur les relations entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine (Panayotis Zolotas, 1996) et sur la coopération économique entre la Grèce et les pays de l'Est européen (Georges Androutsopoulos, 1985).

Toujours à propos du Sud européen, Manuela Alberti a analysé la politique italienne dans les Balkans entre 1989 et 1999 (2000) et José Manuel Durao Barroso (actuel Premier Ministre de la République portugaise), le processus de démocratisation de son pays (1985).

Relations Suisse – Union européenne

Tout en faisant partie de l'Association européenne de libre échange (AELE), la Suisse reste à l'écart de la construction européenne. En mai 1992, le Conseil fédéral a déposé une demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion du Pays à la Communauté européenne, quelques mois avant que le peuple ne rejette en votation populaire la participation de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Suite à ce vote, le gouvernement a gelé sa demande, tout en maintenant l'adhésion comme «objectif stratégique».

En décembre 1994, le gouvernement suisse a entamé des négociations bilatérales et sectorielles avec l'UE sur le transport terrestre, le transport aérien, la libre circulation des personnes, la recherche, les marchés publics, les obstacles techniques au commerce et à l'agriculture. Ces accords ont été entérinés par le peuple en mai 2000 par un référendum. Depuis 2001, un second groupe de réglementations bilatérales, qui concernent la lutte contre la fraude et la fiscalité de l'épargne ainsi que la participation de la Suisse au système de Schengen/Dublin, sont sur la table des négociations. Rappelons aussi que l'initiative «Oui à l'Europe», visant à dégeler sans délai la demande d'adhésion, a été rejetée massivement en mars 2001. L'intérêt de nos étudiants pour ces questions s'est manifesté à partir de 1991, à la veille de la demande d'ouverture des négociations déposée par le Conseil Fédéral. Cette année, deux mémoires ont été soutenus sur le principe de neutralité permanente de la Suisse face à l'intégration européenne (Fernando Colella et Stéphane Jan), et un troisième sur la Suisse, le marché européen de 1992 et les perspectives pour les petites et moyennes entreprises (Florence Tinguely).

Dans le domaine des relations entre la Suisse et l'Union européenne, les analyses de l'économie et de la finance occupent une place importante, un choix qui reflète bien la préoccupation majeure de la Suisse en matière de rapprochement avec l'Europe. En effet, outre le mémoire de Florence Tinguely, nous trouvons celui de Philippe Bonnefous sur les holdings suisses face au marché commun (1993), celui de Marc Briol sur les attitudes et comportements stratégiques des PME genevoises selon trois scénarios d'intégration (1993) et celui d'Anastasia Kounitsyna sur la Suisse et les problèmes du blanchiment des capitaux (2001).

D'autres étudiants ont traité des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne à l'exemple de Laurent Dunding, qui analyse les annonces publicitaires parues dans la presse helvétique avant le vote ainsi que le réseau des acteurs de la campagne (2001) et de Christophe Bonte, auteur d'une étude sur les accords bilatéraux dans une perspective comparative (1999).

Signalons enfin deux analyses de presse, qui concernent le clivage linguistique en Suisse face à la question européenne (Marlène Besson, 2002) et la position de la Suisse face à l'élaboration d'une politique commune de l'UE dans le domaine des migrations (Philippe Kaeser, 1996).

L'Europe de l'Est

Le premier travail sur l'Europe de l'Est, dû à Gérard Motel, remonte à 1977. Il analysait le problème du nationalisme dans les pays de l'Europe de l'Est. Plus tard, Kalina Rousseva a abordé le thème de l'état de l'environnement et de l'assistance internationale en Europe centrale et orientale (1995).

Entretemps, d'autres étudiants ont mis l'accent sur la réalité spécifique d'un pays ou de l'autre comme Fabrice Larat sur les réformes et les changements en Hongrie (1989) ou Marianna Puszkiewicz sur les relations entre la Pologne et la CE dans le nouveau contexte international (1994).

Trois autres pays ont également été pris en compte: la Bulgarie, la Roumanie et l'Albanie. Vesselka Lalova a ainsi étudié le cheminement de la Bulgarie vers l'adhésion à l'UE (2000), Cristina Popescu, les progrès de la Roumanie dans la voie de l'intégration européenne (2001) et Alfred Papuciu, les perspectives d'intégration de l'Albanie à l'Europe (1993).

D'autres mémoires ont porté sur les relations entre la Russie et l'Ukraine avec l'Union européenne et sur la problématique turque face à l'Europe (Ozdemir Pinar, 2002).

La crise de l'ancienne Yougoslavie a inspiré plusieurs mémoires dont ceux d'Hasni Abidi sur la gestion européenne de la crise bosniaque (1994) et d'Igli Totozani sur le Kosovo et le système international (2000).

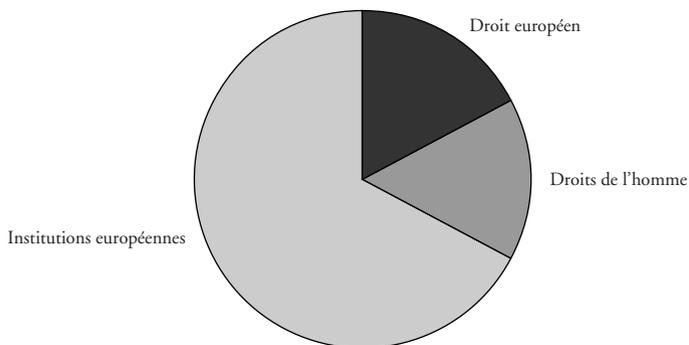
La question des minorités nationales est souvent abordée par nos étudiants; signalons les travaux d'Elzbieta Mosiej sur les minorités lituanienne, biélorusse et ukrainienne en Pologne (1996), d'Emese Bain-Medgyesi sur la minorité hongroise dans une Roumanie en transition (1997), de Marcel Dediu sur la minorité tzigane en Roumanie et encore celui d'Adrian Ivan sur la construction de l'identité des minorités nationales en Transylvanie (1999). Ainsi, l'orientation «Economie, politique et sociétés» ne se caractérise pas seulement par un nombre important de mémoires, mais aussi par une extrême diversité des approches.

Institutions, droit et sociétés

Passons pour terminer à l'analyse des mémoires qui ont trait à l'orientation «Institutions, droit et sociétés». Depuis le Traité de Rome instituant en 1957 la communauté européenne à six pays, la dimension juridique et institutionnelle de l'intégration a pris un essor considérable. En effet, l'élargissement de la Communauté à neuf pays en 1973, puis à dix en 1981, à douze avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal (1986) et à quinze avec l'adhésion de la Finlande, la Suède et l'Autriche (1995), a nécessité un engagement juridique et institutionnel croissant. Avec l'élargissement actuel aux Pays de l'Europe centrale et orientale, l'UE doit évidemment encore renforcer son dispositif juridique et institutionnel. De même, l'approfondissement de la construction européenne, avec la mise en place de nouvelles structures, accords, règlements, traités et conventions, oblige l'UE à trouver des solutions juridiques et institutionnelles toujours plus complexes pour faire face aux nouveaux défis. Avec le dernier Traité instituant la Convention européenne, l'UE a ainsi ouvert un nouveau chantier qui impliquera des réformes en profondeur sur le plan juridique

et institutionnel. Le graphique n° 4 montre la répartition des sujets de mémoire par rapport aux thématiques de ce domaine.

Graphique 4: Institutions, droit et sociétés



Les subdivisions de ce domaine concernent les institutions européennes, la problématique de l'intégration et le fédéralisme. Dans le domaine institutionnel, l'un des plus anciens mémoires, celui d'Aydın Cingi, soutenu en 1981, portait sur les systèmes des partis de la CEE. Un autre, de Françoise Alexandrou-Remuet, traitait de la cohésion des groupes politiques et les divergences nationales au Parlement européen (1984). Florence Lospier a depuis lors analysé le groupe des droites européennes au Parlement (1992) et Alexandre Favre (1995), l'histoire des relations entre l'AELE et la CE de 1984 à 1989. Citons aussi deux mémoires de 2000 sur le Parlement européen et plus particulièrement son rôle dans l'action culturelle de la Communauté européenne (Léonore Decout) et sur les intergroupes au Parlement européen (Laurent Dutoit)⁶.

En ce qui concerne la problématique de l'intégration, Irene Jenisch a tenté d'appliquer la théorie de l'intégration au cas de la réunification allemande (1991), Anne Menthon a observé les difficultés d'adaptation

⁶ Ce dernier travail a fait l'objet d'une publication dans la collection Euryopa de l'Institut européen.

de la France à l'Europe communautaire par rapport au domaine de la chasse (1996) et Stéphanie Anfray a analysé la politique de François Mitterrand sur l'intégration européenne (1998). Mentionnons également deux travaux sur le fédéralisme: celui de Joseph Mvuala-Mvondo sur «l'organisation fédéraliste de la société traditionnelle Kongo du Zaïre» (1995) et de Federica Rossi sur la vision fédéraliste d'Altiero Spinelli (2000).

Dans le domaine du droit européen, plusieurs mémoires abordent des thèmes de grande actualité comme celui de Frédérique Hagner sur «l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans l'ordre juridique communautaire» (2001) et de Christel Lacoste sur «le droit international et le droit européen en matière de chômage».

Signalons également deux mémoires, de Marie Abeng (1999) et de Radovan Mirkovic (2002), sur les rapports entre le droit communautaire et le droit international. Le second se consacre plus particulièrement à la théorie institutionnelle du droit face au statut international de l'UE. Raphaël Vuitton a pour sa part analysé l'accès aux documents du Conseil de l'Union européenne (2000).

Les droits de l'homme prennent une place importante dans les mémoires de nos étudiants. Citons par exemple les deux analyses sur les pays ACP et les droits de l'homme (Efoevi Foly, 1998 et Syrbia Koumato, 1998), celle sur l'intégration des standards européens des droits de l'homme dans la législation tchécoslovaque (Daniela Cervova, 1999) et celle sur l'aide humanitaire de l'UE et le rôle des ONG (G. Allender-Hentschel, 2000). Anja Prodoehl a porté son regard sur la politique de l'UE dans le domaine de l'humanitaire international (2002) et Catherine Hirtz s'est interrogée sur la place des droits de l'homme dans l'Union européenne (2003).

En résumé, l'orientation «Institutions, droit et sociétés», se révèle incontournable pour l'étude des institutions européennes et du processus d'intégration en général. Il s'agit, nous le savons, d'un domaine complexe qui évolue rapidement et où les principaux domaines d'interrogation ont porté sur le Parlement européen, la vision fédéraliste de l'Europe et les droits de l'homme.

Conclusion

Nombreux, riches et variés, les mémoires des étudiants constituent bel et bien la « carte de visite » de l'Institut européen. Ils mettent en effet en exergue l'identité même de l'institution en tant que centre de formation, de recherche et de réflexion intellectuelle sur l'Europe. Leur variété thématique n'est cependant pas synonyme de dispersion et notre inventaire a fait ressortir des axes d'analyse prioritaires, qui correspondent à la fois aux orientations de recherche définies par l'Institut et à l'évolution des préoccupations des futurs citoyens européens.

Un autre caractère général des travaux d'étudiants est la fréquente pluridisciplinarité des analyses, qui ne se laissent pas forcément réduire à une seule des catégories que sont la culture, l'économie, la politique, le droit et les institutions. La raison principale en est la nature même des thèmes et des problématiques européennes.

A titre d'exemple, le thème de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne est interdisciplinaire par nature; la dimension culturelle de l'intégration de ces nouveaux ou de ces futurs pays membres est en effet indissociable des aspects politiques et juridiques de la construction de l'Union, ou même de la question du développement économique. Leur « eurocompatibilité », si elle s'enracine dans une certaine communauté de destin historique et dans une culture elle aussi largement partagée, nécessite en effet la mise en place d'un Etat de droit, la prise en compte des droits de l'homme et des minorités, la réforme des dispositifs juridiques et institutionnels, sans oublier la refonte d'une bonne partie des structures économiques.

Des remarques du même genre peuvent être faites à propos de l'introduction de la monnaie unique européenne et de l'abandon des monnaies nationales. A la dimension proprement économique et politique de l'opération s'ajoute en effet une dimension symbolique et identitaire qui renvoie à l'attachement des populations à leur identité nationale et à leurs symboles de souveraineté, mais aussi à l'émergence d'un nouvel élément d'une identité européenne commune.

A cette pluridisciplinarité en quelque sorte consubstantielle à la nature même des problématiques européennes correspond la dimension fortement

«transversale» des grandes orientations propres à l'Institut de Genève. Dans l'orientation «Cultures et sociétés» par exemple se retrouvent constamment des éléments transversaux comme dans les questions de l'identité, de la citoyenneté, des minorités nationales, des migrations, des régions, qui concernent à la fois l'éducation, la formation, les langues, la littérature, la religion, la symbolique nationale, etc. Une question comme celle des frontières ne peut même se concevoir que par rapport à l'ensemble des orientations de l'Institut, qu'elles soient culturelles (identités, modes de vie, systèmes de valeurs), économiques (niveaux de développement, limites des systèmes financiers et monétaires) et bien sûr juridiques (limites des systèmes juridico-institutionnels).

En dernier lieu, la variété et la richesse des mémoires produits à l'Institut européen renvoie également à l'encadrement des étudiants et des chercheurs par une équipe de professeurs, de chargés de cours et d'enseignement, de maîtres-assistants et d'assistants qui, chacun à leur manière, ont mis leurs compétences au service de la cause commune. Certains d'entre eux, tels que Denis de Rougemont, Henri Schwamm, Dusan Sidjanski, André Reszler sont considérés comme de véritables pionniers dans le domaine des études européennes en Suisse. Derrière cette variété et cette richesse se trouve enfin tout un personnel administratif et technique compétent, ainsi que des services performants, et en premier lieu la bibliothèque et le centre de documentation.

Après quarante ans d'activité, des centaines d'étudiants formés, bon nombre d'enseignants impliqués et plus de 300 mémoires produits, comment établir le bilan de l'enseignement de l'Europe à Genève? Comment (re)définir l'identité de l'Institut européen?

Nous pouvons subdiviser l'histoire de l'Institut en trois périodes distinctes. Une première période est celle de la naissance et de l'affirmation des études européennes dans un contexte politique genevois et suisse plutôt indifférent au processus de la construction européenne.

Une deuxième période, caractérisée par la crise et l'incertitude d'un Institut qui a perdu ses repères et son autonomie, est celle de l'intégration de l'Institut à l'Université de Genève, intégration qui coïncide avec un intérêt croissant du pays pour l'Europe.

Une troisième période, enfin, qui voit l'Institut se transformer en un Centre interfacultaire, avec un budget propre et rattaché directement au Rectorat. Cette dernière période permet à l'Institut de redéfinir son enseignement en étroite collaboration avec les trois facultés associées, d'ouvrir son Centre européen au château de Coppet, de mettre sur pied une école doctorale, de créer, avec d'autres institutions le Forum européen de Coppet et d'entreprendre toute une série de collaborations avec notamment l'Université de Lausanne, l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Tirana. Nous pouvons sans autres qualifier cette dernière période de «renaissance» des études européennes à Genève.

L'Institut européen de l'Université de Genève se caractérise donc par une identité en mouvement qui est tout à fait dans l'ordre des choses. Une identité qui se conforme à l'évolution de la société et de ses institutions. Les travaux de mémoire reflètent ainsi les changements qui affectent le monde, l'Europe, la Suisse et Genève; par conséquent ils reflètent aussi l'identité d'un Institut, qui certes évolue mais qui reste néanmoins attachée à l'esprit de ses pères fondateurs et aux points forts qui l'ont caractérisée dès la première heure.

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Maximos ALIGISAKIS

Docteur en Sciences Économiques et Sociales (mention Science Politique), chargé de cours à l'Institut européen de l'Université de Genève et à l'Institut universitaire Kurt Bösch (Sion, Valais). Domaines principaux d'enseignement et de recherche: la société civile en Europe, la sociologie de la construction européenne, les «areas studies» (Balkans, Europe du Sud), le conflit et la médiation.

Franz BLANKART

Docteur en philosophie (avec une thèse en logique sur la médiation), professeur honoraire de l'IUHEI, ancien Secrétaire d'Etat et négociateur en chef pour l'EEE, ainsi que directeur de l'équipe de négociation pour l'Uruguay Round, limited partner de Mirabaud & Cie.

Christophe BONTE

Doctorant au Département de Science politique de l'Université de Genève, il est actuellement chercheur-visiteur à l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles. Il enseigne aussi les matières européennes dans le cadre des «Séminaires soleurois sur l'Europe» de l'IDHEAP.

Philippe BRAILLARD

Professeur à la Faculté des sciences économiques et sociales et directeur de l'Institut européen de l'Université de Genève. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les relations internationales et l'intégration européenne.

Victoria CURZON PRICE

Professeur d'économie politique à l'Université de Genève, membre du Conseil de l'Université de Genève, membre du Conseil de Faculté des Sciences Economiques et Sociales, membre du Academic Advisory Council of the Institute of Economic Affairs, Londres; directeur de l'Institut européen

de l'Université de Genève (1994-1998). Spécialisée dans la théorie du commerce international, la théorie de l'intégration économique et la politique commerciale.

Christophe DEVOUASSOUX

Assistant parlementaire au Sénat (1981–1985). Collaborateur scientifique à l'Institut universitaire d'études européennes de Genève (1985–1989). Maire de la Commune des Houches (Haute-Savoie) (1983–1989). Co-fondateur du Bureau d'études Transversal (1990). Actuellement Expert indépendant en aménagement du territoire, tourisme et développement durable.

Antoine FLEURY

Professeur titulaire depuis 1997 à l'Université de Genève. Ses recherches et publications portent sur l'histoire des relations internationales au XXe siècle, notamment sous l'angle des rapports et des négociations économiques. Il s'est spécialisé sur les relations internationales de la Suisse dans ses principales dimensions en relation avec la publication en cours de documents diplomatiques suisses.

Stella GHERVAS

Docteur en histoire, elle est maître-assistante à l'Institut européen de l'Université de Genève. Ses domaines de recherche portent sur les échanges intellectuels entre l'Europe de l'Est et l'Occident aux XIXe et XXe siècles, la géopolitique du monde orthodoxe et l'étude des imaginaires politiques et culturels. Actuellement elle coordonne le Groupe d'études des imaginaires européens (GEIE) du Centre européen de Coppet.

Orio GIARINI

Ancien Secrétaire général du Mouvement Fédéraliste Européen de 1962 à 1969, il a collaboré pendant plusieurs années au Centre européen de culture et à l'Institut universitaire d'études européennes. Membre du Club de Rome il a rédigé trois rapports pour ce groupe. De 1973 à l'an

2000 il a développé l'«Association de Genève», qui est devenue le premier «think-tank» au niveau mondial pour l'étude de l'économie de l'assurance et de la gestion du risque.

Silvio GUINDANI

Chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut européen depuis 1985 et responsable des études depuis 2000. Il est aussi co-responsable du bureau d'études Transversal, Groupe interdisciplinaire d'études territoriales à Lausanne. Il a été collaborateur scientifique à l'Ecole Polytechnique de Lausanne et de Zurich et engagé dans des projets de développement régional dans le sud de l'Italie (Région Basilicata).

Lubor JILEK

Collaborateur scientifique à la Fondation Archives européennes (Genève), jusqu'en 2002; chargé d'enseignement à l'IEUG. Actuellement conservateur au Centre d'archives européennes à Coppet (Institut européen de l'Université de Genève). Publications sur les mouvements européens au XXe siècle, sur la Société des Nations, sur les projets d'Europe dans les milieux intellectuels. Editions de sources et de volumes collectifs.

Nicolas LEVRAT

Professeur à la Faculté de droit et à l'IEUG. Enseigne le droit européen et le droit international et anime des ateliers sur la démocratie en Europe, les pouvoirs territoriaux européens et l'évolution institutionnelle de l'Europe.

André RESZLER

A enseigné l'histoire des idées à l'Université d'Indiana aux Etats-Unis, à l'Institut universitaire d'études européennes et à la Faculté des lettres de l'Université de Genève dont il est Professeur honoraire depuis 1998. Il a publié une dizaine d'ouvrages dont plusieurs ont été traduits dans diverses langues étrangères.

François SAINT-OUEN

Assistant à l'IUEE de 1981 à 1986 et chargé de cours à l'IEUG de 1993 à 1998. Il est actuellement Secrétaire général de la Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe et de la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe. Il est également Vice-Président du Forum européen de Coppet.

Henri SCHWAMM

Chargé de cours en économie dès la création de l'Institut universitaire d'études européennes en 1963. Nommé professeur en 1969. A dirigé l'IUEE de 1977 à 1989. Professeur honoraire de l'Université de Genève, il a beaucoup publié sur les questions économiques européennes, les entreprises multinationales et la place de l'Europe dans les négociations commerciales multilatérales.

René SCHWOK

Maître d'enseignement et de recherche à l'Institut européen et au Département de science politique de l'Université de Genève. Il a obtenu son doctorat à l'Institut universitaire de hautes études internationales. Il a effectué une partie de sa formation à l'Institut für europäische Studien de Mainz et au Center for European Studies de Harvard University.

INSTITUT EUROPÉEN DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Secrétariat:

Rue Jean-Daniel-Colladon 2 – CH-1204 Genève

TÉL.: (41-22) 379 78 50 / 51

FAX: (41-22) 379 78 52

INTERNET: www.unige.ch/ieug

CENTRE EUROPÉEN DE COPPET

Château de Coppet – CH-1296 Coppet

TÉL.: (41-22) 960 71 10

FAX: (41-22) 960 71 11

Conception et réalisation
Théorème SA, 1295 Mies

Diffusion et édition
Institut européen de l'Université de Genève

Achévé d'imprimer en novembre 2003
sur les presses de l'Atelier d'impression
de l'Université de Genève



Quarante années se sont écoulées depuis la fondation de l'Institut européen de Genève. À l'heure où la construction européenne devient une réalité tangible, les successeurs de Denis de Rougemont et Jacques Freymond ont voulu évoquer leurs souvenirs et les travaux des centaines d'étudiants qui ont contribué à « penser l'Europe ». Leur témoignage reflète une partie des avatars, tant intellectuels qu'humains, du projet d'intégration du Vieux Continent. Il offre également l'occasion de s'interroger sur le devenir de l'Europe des régions, et sur la place qu'occupe la Suisse dans une configuration politique renouvelée.